

# RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SPL L'EAU DES COLLINES

## EXERCICE 2022



# PREAMBULE

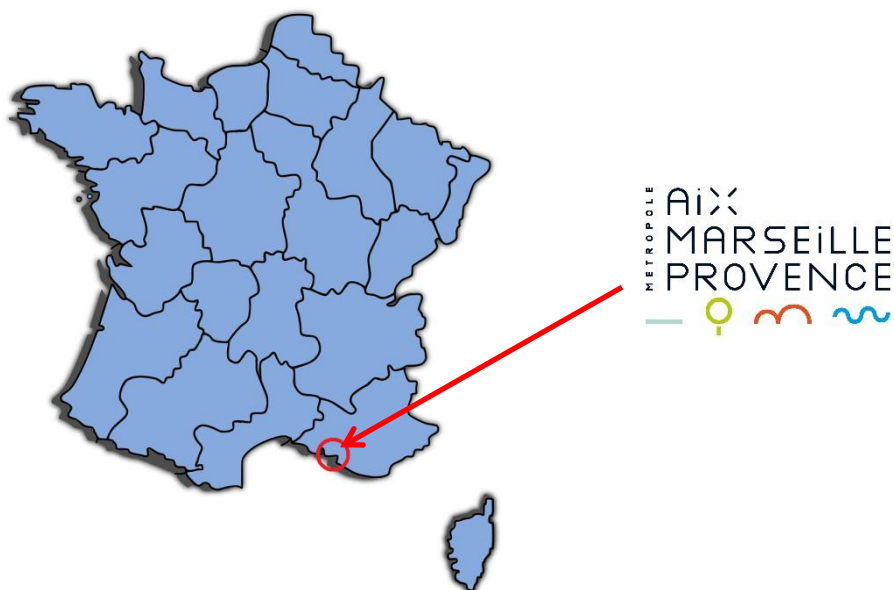
Ce rapport annuel d'activité de la **SPL L'Eau des Collines** est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) unique, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 173 km<sup>2</sup>. Ces 1,83 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



# SOMMAIRE

—



# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION GENERALE</b> .....	<b>1</b>
1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE .....	1
1.2. DESCRIPTION DU PERIMETRE .....	2
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT .....	3
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....	3
1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	3
1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	4
1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE .....	4
1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES .....	4
1.4.2. LES PRESTATAIRES .....	6
1.5. SERVICES AUX ABONNES .....	7
1.5.1. L'ACCUEIL DES USAGERS .....	7
1.5.2. LES PLATEFORMES DEMATERIALISEES .....	9
1.5.2.1. La gestion clientèle avec le logiciel Water.p .....	9
1.5.2.2. Le site internet <a href="http://www.eaudescollines.fr">www.eaudescollines.fr</a> .....	9
1.5.2.3. Gestion des ressources numériques et documentaires de la SPL Eau des Collines	10
1.5.2.4. Une chaîne youtube créée en 2022 pour suivre l'actualité de l'Eau des Collines	11
1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX .....	12
<b>2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE</b> .....	<b>13</b>
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2022 .....	13
2.2. FAITS MARQUANTS .....	13
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE DE L'EAU .....	14
2.4. ....	14
2.4.1. <i>Les usines d'eau potable</i> .....	14
2.4.2. <i>Le réseau de distribution</i> .....	17
2.4.3. <i>L'ADDUCTION</i> .....	20
2.4.3.1. <i>Les prélèvements d'eau de la SPL</i> .....	20
2.4.4. <i>LA PRODUCTION</i> .....	22
2.4.5. <i>LE TRAITEMENT</i> .....	23
2.4.6. <i>LE STOCKAGE</i> .....	24
2.4.7. <i>LE RESEAU DE DISTRIBUTION</i> .....	24
2.5. LA QUALITE DE L'EAU .....	25
2.6. LA DISTRIBUTION .....	28
2.6.1. <i>RENDEMENT</i> .....	28
2.6.2. <i>GESTION PATRIMONIALE</i> .....	34
2.6.2.1. <i>Type de canalisation AEP par commune</i> .....	34
2.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS .....	40
2.8. LA GESTION FINANCIERE .....	41
2.8.1. <i>LES VOLUMES FACTURES</i> .....	41
2.8.2. <i>LE TAUX D'IMPAYES</i> .....	41
2.8.3. <i>DEGREVEMENTS</i> .....	41
2.8.4. <i>BUDGET DU SERVICE</i> .....	42

2.8.5.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION .....	43
2.8.6.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	44
2.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX .....	44
2.9.1.	TRAVAUX NEUFS .....	47
2.9.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT .....	47
2.9.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES .....	47
<b>3.</b>	<b>LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>	<b>48</b>
3.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2022.....	48
3.2.	FAITS MARQUANTS .....	48
3.3.	LE PATRIMOINE DU SERVICE .....	50
3.3.1.	LA COLLECTE .....	54
3.3.2.	LE TRAITEMENT .....	54
6.1.	LE RESEAU DE COLLECTE .....	54
6.2.	LES OUVRAGES D'EPURATION.....	61
6.3.	LA GESTION DES DECHETS .....	61
6.4.	LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS .....	63
6.5.	LA GESTION FINANCIERE .....	63
6.5.1.	LES VOLUMES FACTURES .....	63
6.5.2.	LE TAUX D'IMPAYES.....	63
6.5.3.	DEGREVEMENTS .....	64
6.5.4.	BUDGET DU SERVICE .....	64
6.5.5.	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION .....	65
6.5.6.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE .....	67
6.6.	LES ETUDES ET TRAVAUX .....	67
6.6.1.	TRAVAUX NEUFS .....	69
6.6.2.	TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT .....	71
6.6.3.	ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES .....	74
<b>7.</b>	<b>LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</b>	<b>76</b>
7.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2022.....	76
7.2.	FAITS MARQUANTS .....	76
7.3.	DESCRIPTION DU SERVICE .....	76
7.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE .....	77
7.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	78
7.6.	DONNEES FINANCIERES DU SERVICE .....	79
<b>8.</b>	<b>TARIFS DE L'EAU.....</b>	<b>81</b>
8.1.	DONNEES DE FACTURATION .....	81
8.2.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....	81
8.3.	EVOLUTION DE LA FACTURATION .....	81
8.4.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) .....	86
<b>9.</b>	<b>ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>88</b>
<b>NNEX</b>	<b>.....</b>	<b>88</b>
9.1.	ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX .....	88
9.1.1.	Bilan Carbone et certification.....	88
9.1.2.	Les actions de communications dans le cadre de l'Opération Collective pour la lutte contre les pollutions dans le milieu naturel .....	89

9.1.3. Les actions de sensibilisations des écoliers à la préservation de l'eau .....	89
ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE .....	94
ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE .....	101
ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX .....	105
ANNEXE 4 : DONNEES DES FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION..	109
ANNEXE 5 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA) .....	111
ANNEXE 6 :TARIF GENERAL PAR COMMUNE -ANNEE 2022 .....	112

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1. LA REGIE ET LA METROPOLE

La Société publique locale L'Eau des Collines est une structure juridique (société anonyme) à la disposition des collectivités locales pour la gestion de leurs services publics. De statut de droit privé, son capital s'élève à 800 000 euros et le siège social est localisé au 140 avenue du Millet 13400 Aubagne. Elle est détenue à 100% par les collectivités territoriales suivantes :

- La métropole d'Aix Marseille Provence
- La commune d'Aubagne
- La commune de la Pennes-sur-Huveaune
- Les communes de Saint Zacharie
- La commune de Cuges-Les-Pins

Son Président est M Gérard Gazay , maire d'Aubagne .

Le Conseil d'administration est actuellement composé de 17 administrateurs :

Pour la métropole d'Aix Marseille Provence :

- M Gazay
- M Perrotino
- M Giberti
- Mme Menet
- M Rousset
- M Coulomb
- M Simon
- M Destrost
- M Reault
- M Bazzucchi
- M Leonardis
- M Ginoux

Pour la Commune d'Aubagne :

- M Levisse
- M Rusconi

Pour la Commune de la Penne-sur-Huveaune :

- Mme FARGES-SQUARZONI

Pour la Commune de St-Zacharie :

- M Ines

Pour la Commune de Cuges-Les-Pins :

- M Rossi

Le rôle du conseil d'administration de la SPL L'Eau des Collines est un rôle de validation de la politique et la stratégie de la structure aussi bien financière que structurelle, comprenant ainsi la validation des projets d'investissements, la définition des grandes orientations budgétaires et budget annuels, les avancées des projets les plus stratégiques de la société ayant un impact direct sur le quotidien des usagers (prix de l'eau, déploiement de la télérelève).



Le conseil d'administration valide également les orientations sociales et les objectifs de performances internes de la société.

La SPL L'Eau des Collines fait partie de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Celle-ci réunit les six ex-territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Au niveau du périmètre de gestion de la SPL L'Eau des Collines, L'Eau des collines a un rôle de délégataire de service en eau et assainissement mais n'est pas propriétaire des infrastructures d'assainissements et de production d'Eau potable.

## 1.2. DESCRIPTION DU PERIMETRE

La SPL L'Eau des Collines intervient sur un territoire global de 12 communes.

Depuis sa création, le périmètre d'action de L'Eau des Collines ne cesse d'évoluer : Au 1er janvier 2014, la Société Publique Locale est officiellement devenue gestionnaire de l'assainissement non collectif de l'ensemble des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et de l'assainissement collectif des 6 communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint-Savournin).

Le 1er juillet 2014, la SPL prend alors la gestion de l'eau sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune, une compétence assurée jusqu'alors par la Société des Eaux de Marseille (SEM). Un contrat de Délégation de Service Public concessif est adopté jusqu'au 30 juin 2034.

En 2016, l'Eau des Collines baisse le tarif de l'eau potable à Aubagne et La Penne-sur-Huveaune ainsi que le tarif de l'assainissement sur le Territoire.

Le 1er août 2016, la gestion de station d'épuration d'Auriol-Saint Zacharie ainsi que le collecteur de transport entre Saint-Zacharie et la STEP d'Auriol sont transférés à L'Eau des Collines.

En 2017, l'Eau des Collines récupère la gestion du service de l'assainissement collectif et non collectif de l'ensemble du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (12 communes) ainsi que la gestion de la station d'épuration de Cuges-les-Pins.

Au 1er février 2017, c'est la Gestion du Service de distribution de l'eau potable de Cuges-les-Pins qui lui est confié.

Enfin, en juillet 2019, l'Eau des Collines récupère la gestion de l'eau potable sur la commune de Saint-Zacharie, compétence détenue auparavant par Veolia.

Ce territoire représente un bassin de vie de 111 978 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1er janvier 2022).

Il couvre une superficie d'environ 245 km<sup>2</sup>.



La ville « centre » est Aubagne (48028 habitants, soit 43% de la population du territoire couvert par la SPL).

Tableau 1 Effectif de la population DGF sur le territoire de gestion de la SPL Eau des Collines

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
SPL L'Eau des Collines/SPL Eau des Collines	104824	106438	107389	107548	109348	111978	<b>112644</b>
Ville centre	45 779	45 954	46 248	46 138	47 031	48 028	<b>48371</b>

### 1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

#### 1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du Code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel via des forages ou puisée dans le Canal de Marseille. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et maintenant Saint-Zacharie à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- o La potabilisation de l'eau brute ;
- o La distribution de l'eau potable aux usagers ;
- o La gestion du réseau ;
- o Le renouvellement et les extensions du réseau.

#### 1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la SPL.

- Dans les stations d'épuration de Cuges-les-Pins ou d'Auriol/Saint-Zacharie, toutes deux gérées par L'Eau des Collines ;
- Dans la station d'épuration de Marseille, gérée par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- o La collecte des eaux usées des usagers ;
- o Le transport des eaux usées jusqu'aux stations de traitement ;
- o Le bon écoulement des branchements et du réseau ;
- o La dépollution des eaux usées ;

- o Le contrôle qualité ;
- o Le renouvellement et les extensions du réseau

### 1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non-collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privées d'assainissement non-collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

L'Eau des Collines assure les missions suivantes :

- Les contrôles de conception des projets d'assainissement non collectif des installations neuves ou réhabilitées en coordination, le cas échéant, avec un permis de construire ;
- Les contrôles d'exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- Les contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations existantes, y compris les diagnostics lors de ventes immobilières ;
- L'information et le conseil des particuliers, professionnels et collectivités en matière d'assainissement non collectif.

### 1.4. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Afin de mener à bien l'exercice de ses compétences, la SPL L'Eau des Collines s'appuie sur des ressources internes et externes.

#### 1.4.1. LES RESSOURCES HUMAINES

Les données ont été fournies par le pôle Juridique et le pôle Technique.

Les salariés de la SPL L'Eau des Collines sont soumis au régime de la convention nationale collective des eaux et de l'assainissement.

#### **Bilan social**

L'année 2022 a commencé par un petit épisode de confinement en janvier-février dû à la pandémie mondiale COVID19. Des absences liées à cet événement ont été enregistrées jusqu'en mai 2022.

Dans ce contexte sanitaire compliqué, le plan d'actions « Prévention-Sécurité » a été maintenu et déployé.

2 accidents de travail ont été reportés sur l'année écoulée qui a entraîné entre 3 et 7 jours d'arrêts de travail.

Nombre de jours cumulés d'arrêt maladie et congés sans solde (hors enfants malades)

Périodes concernées	Maladie rémunérée	Maladie non rémunérée	Congé sans solde	Total nombre de jours d'absences
1 <sup>er</sup> trimestre 2022	198	12	6	
2 <sup>ème</sup> trimestre 2022	55		5	
3 <sup>ème</sup> trimestre 2022			3	
4 <sup>ème</sup> trimestre 2022	85	17	6	
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>338</b>

Le tableau 2 détaille le bilan social de l'entreprise en 2022.

Tableau 2 Bilan social de l'année 2022

BILAN SOCIAL 2022	Techniciens	Cadres
Effectif global au 31/12/2022	<b>45</b>	
Temps de travail sur l'année	<b>53185,84 heures</b>	<b>Forfait jours : 216</b>
Nombre de recrutement	<b>8</b>	
Nombre de départs	<b>9</b>	
Nombres d'heures d'astreintes pour l'année	<b>1 449.18</b>	
Accidents de travail (nombres)	<b>2</b>	
Nombre de jours d'absence (maladie rémunérée ou pas + congés sans solde)	<b>338</b>	
Taux de parité /an	<b>12 cadres dont 5 femmes donc 41.6% de femmes ;</b>	
Ancienneté moyenne	<b>30 ETAM dont 9 femmes donc 30% de femmes soit une moyenne de 35.8%</b>	
Age moyen	<b>51,16% moins de 5 ans, 48,84 entre 5 et 10 ans</b>	
	<b>41 ans</b>	

## 1.4.2. LES PRESTATAIRES

La liste des prestataires en cours durant l'année 2022 est donnée dans le tableau 3.

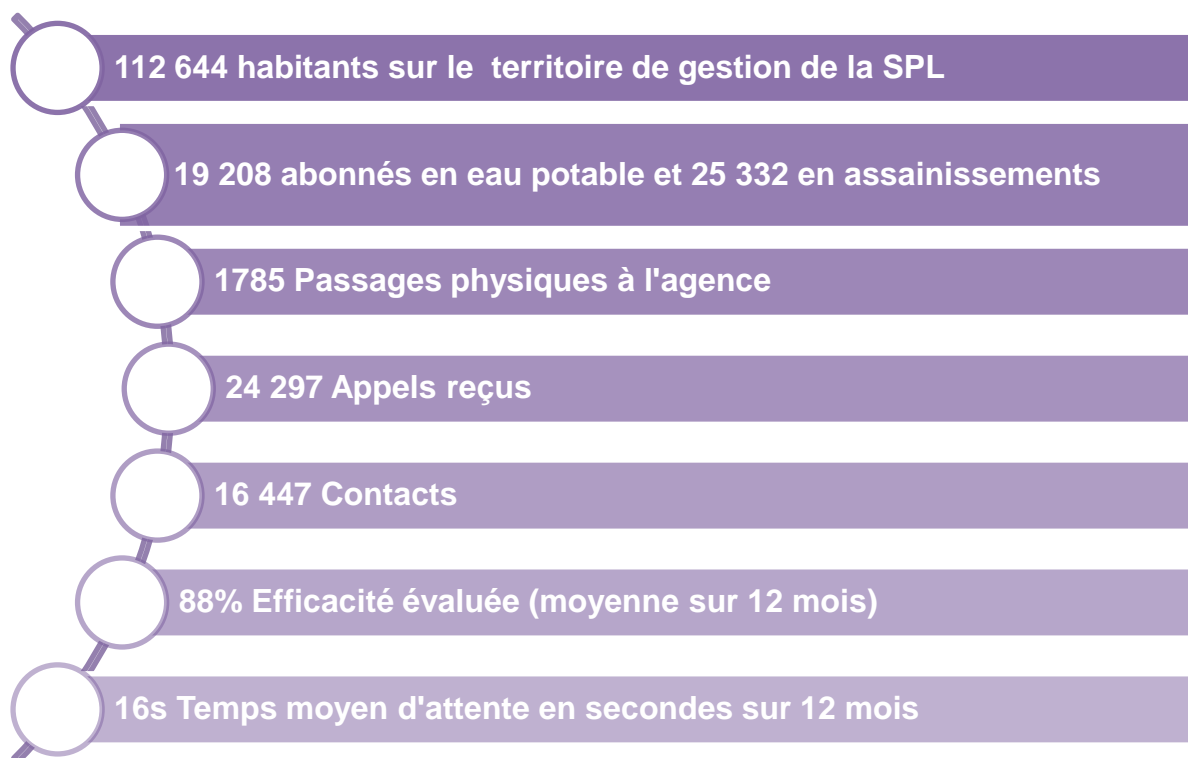
Tableau 3 Liste des prestataires en cours de marchés jusqu'en 2022 ou courant 2022

BC	TR/TC	PSA	Forme	Dénomination	Attributaire	Montant retenue pour l'attribution	Date de début	Date de fin initiale	Reconduction 1	Reconduction 2
non					GRANT THORTON	68 640,00€ HT	02/04/2018	01/04/2024		
oui					BRONZO/BOIOTECHNA	173 780,66€ HT au DQE	04/04/2019	03/04/2020	03/04/2021	03/04/2022
non	TF			Création STEP 350 EH	JOUBEAUX	733 253,30€ HT au DQE	06/11/2019	03/11/2023		
	TO			Extension de 350 EH à 550 EH						
			1	Domage aux Biens & Risques Annexes	MMA	13 356,13€ HT	01/01/2020	31/12/2023		
			2	Responsabilité Civile Générale	CHUBB	19 657,84€ HT	01/01/2020	31/12/2023		
oui			1	Tenue de la comptabilité de la société ; assistance, révision comptable et établissement des comptes annuels et assistances aux interrogations de nature comptable et financière, certification des comptes, veille réglementaire.	SEMAPHORES Expertise	35 155€ HT au DQE	17/02/2020	31/12/2024		
oui			2	Gestion de la paie et administration du personnel		10 980,00€ HT au DQE				
non	TF			Création d'un réseau d'assainissement	BRONZO TP	445 000,00€ HT au DQE	19/10/2020	31/12/2024		
	TO			Intégration d'impasses privées dans ce réseau						
oui			1	Auto-surveillance, échantillonnages, mesures et analyses normalisées d'eaux destinées à la consommation humaine	ABIOLAB ASPOSAN	18 504,00€ HT au DQE	01/07/2020	30/06/2024		
			2	Auto-surveillance, échantillonnages, mesures et analyses normalisées d'eaux usées des stations d'épuration d'Aurval et de Capac (ex Piro)	ABIOLAB ASPOSAN	23 824,00€ HT au DQE				
oui	TF		1	Réalisation de travaux de branchements neufs d'eau potable et autres petits travaux sur domaine public et réseaux exploités - Branchement eau	BRONZO	448 894,00€ HT au DQE/an	19/10/2020	18/10/2023		
	TC1			Réalisation de travaux de branchements neufs d'eau potable et autres petits travaux sur domaine public et réseaux exploités - Branchement mixte						
			2	Réalisation de travaux de grosse réparation/travaux réseau exploités		569 447,00€ HT au DQE/an				
oui			1	Travaux de branchement neuf d'assainissement et de réparation du système d'assainissement eaux usées	RAMPA	363 775,00€ HT au DQE/an	19/10/2020	18/10/2023		
			2	Travaux de réhabilitation et de création des réseaux d'eaux usées et des ouvrages d'assainissement		423 170,00€ HT au DQE/an				
			3	Réhabilitation sans tranchée de canalisation d'eau usée et d'ouvrages annexes	REHACANA	221 833,00€ HT au DQE/an				
oui					SUEZ	1 020 645,00€ au DQE	01/04/2021	31/03/2024		
oui		1	1	Véhicule de tourisme citadin et véhicule de société / PSA : Logotage Agencement des véhicules	RENAULT/DIAC	159 876,00€ HT au DQE	01/04/2021	31/03/2024		
oui	TF		2	Véhicule UTILITAIRE / PSA 1: Logotage Agencement des véhicules						
				Véhicule UTILITAIRE / PSA 2: Aménagements intérieurs						
				Véhicule UTILITAIRE / PSA 3: Pose de serrure de sécurité complémentaire	RENAULT/DIAC	281 423,16€ HT au DQE				
	TO		1	Véhicule UTILITAIRE - TO - Petit Camion						
non					CEREG TERRITOIRES	79 855€ HT au DQE	25/05/2021	25/05/2022		
non					CABINET MERLIN + INFRANEO GEOSCAN + GIA INGENIERIE	Mission MOE 283 802,00€ ; Mission OPC 18 200,00€ ; DQE 144 400,00€ = 446 402€ HT	08/06/2021	10/06/2025		
non		oui		PSA : Relève GPS des compteurs avec une précision de classe A	BIRDZ avec en SS BRONZO & ECOTEC	3 718 956,35€ HT	04/10/2021	01/09/2035		
oui	TF		1	Reconnaitances des Calcaire du Valenginien	AD FORAGE	751 180 € HT si l'on considère l'offre Tranche Ferme + Tranche Optionnelle 1 : Valenginien productif et comblement F1 ; 623 000 € HT si l'on considère l'offre Tranche Ferme + Tranche Optionnelle 2 : Valenginien non productif, exploitation du Barrémien et comblement F1	16/05/2022	3 mois par tranche avec glissement/report d'1 an liée au capacité et réserve		
	TO	oui	2	Captage des calcaires du Valenginien						
	TO		3	Captage des calcaires du Barrémien						
oui					Gpt EHTP/GUINTOLI/SUD TP2	1 249 769€ HT	22/06/2022	22/02/2023 - prolongation probable (?)		
oui					BRONZO(mandataire) et BIOTECHNA	855 679,20 EHT	15/07/2022	15/07/2025		
oui					SADE	5 600 000€ HT	24/10/2022	21/10/2025		
oui		oui		PSA : Mise en place d'une démarche PGSSE	SAFEGE	75 132€ HT	26/09/2022	26/03/2023		
				PSA 2 : Sertification nocturne pour la recherche de fuites d'eau dans le réseau						
				PSA 3 : Amélioration si besoin de traitement de l'eau distribuée						
				PSA 4 : Préconisations concernant modalités d'entretien et de service, mise en place d'un diagnostic permanent						
				PSA 5 : Finalisation des rapports et REX personnalisé à l'exploitant						
oui		oui		PSA : Etat des lieux détaillé global des infrastructures AEP et des ressources en place d'une démarche PGSSE	SAFEGE	92 598€ HT	26/09/2022	26/03/2023		
				PSA 2 : Mesures de terrain avec recherche de fuites et modélisation						
				PSA 3 : Etude de scénarios						
				PSA 4 : Programmation de travaux						



## 1.5. SERVICES AUX ABONNES

Les données ont été fournies par le pôle Technique et le pôle Accueil des usagers. Les chiffres clés du service Clientèle sont donnés ci-dessous :



### 1.5.1. L'ACCUEIL DES USAGERS

Le siège de l'Eau des Collines est situé au 140, avenue du Millet, Zone des Paluds, sur la commune d'Aubagne (code postal : 13400).

Il regroupe la plupart des fonctions techniques et administratives, afin d'apporter le meilleur service possible à l'utilisateur. Le bâtiment est facilement identifiable au fond de l'impasse et bien signalé. Il est à la fois desservi par le bus à proximité et doté d'un parking à disposition des visiteurs.

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. En dehors de ces heures et en cas de besoin, un service d'astreinte permet aux agents de permanence d'intervenir 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Quelle que soit la nature des demandes, elles peuvent être satisfaites sur ce site unique : branchements, abonnements, renseignements divers sur la desserte des terrains, travaux en cours ou prévus... La présence d'un guichet « accueil » facilite les démarches des usagers.



a

**CONTACTEZ-NOUS**

 **par email**  
 eau@eaudescollines.fr  
 assainissement@eaudescollines.fr

**ou appelez-nous** au 04 42 62 45 00

**HORAIRES**

Du lundi au vendredi  
 de 8h30 à 12h30 et  
 de 13h30 à 17h30

**NOUS ÉCRIRE**

L'eau des Collines  
 140, av. du Millet  
 Z.I Les Paluds  
 13785 Aubagne Cedex

**EN CAS D'URGENCE**

En cas d'urgence hors heures ouvrables  
 nous contacter au 06 12 79 97 97

b

Figure 1 : a ) Aperçu du comptoir d'accueil des usagers à l'agence situé avenue du Millet (Aubagne) ; b) Coordonnées à destination des usagers pour joindre la société

La figure 1 montre le détail des appels des usagers reçus à l'Agence. 89% de ces appels ont été traités par les agents de la SPL L'Eau des Collines.

Sur la figure 3a, on voit que l'efficacité de la prise d'appel est globalement satisfaisante > 80% excepté en janvier où le nombre d'appel mensuel est le plus fort de l'année avec une efficacité dans la prise d'appel qui tombe à 70%.

Au niveau des réclamations, on voit sur la figure 3b que les deux périodes critiques de l'année sont corrélées avec la période de facturation usagers.

24 297 appels reçus

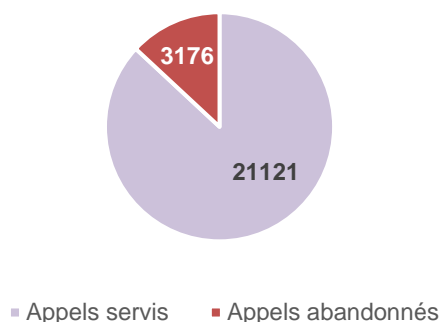


Figure 2 Détail des appels reçus par le service clientèle de l'Eau des Collines

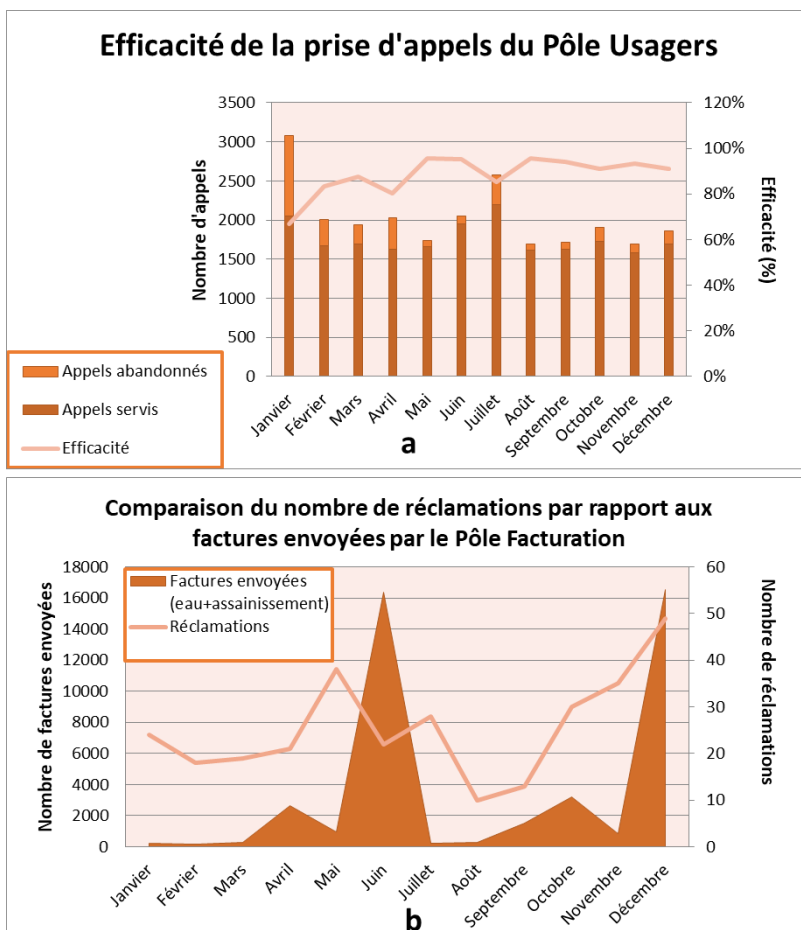


Figure 3 Evolution des indicateurs du pôle facturation et accueil usagers sur l'année 2022.

### 1.5.2. LES PLATEFORMES DEMATERIALISEES

#### 1.5.2.1. La gestion clientèle avec le logiciel Water.p

Waterp est le progiciel de gestion clientèle développé par Somei (filiale de Véolia). Cette suite logicielle permet de gérer tous les processus de gestion clientèle modernes, notamment la relation avec les clients, la gestion administrative et commerciale, l'agence en ligne, la gestion technique, le reporting et le pilotage de l'activité.

Grace à ce logiciel, nous pouvons tracer les échanges avec les usagers afin d'améliorer la qualité des services rendus aux abonnés et usagers. Il permet également d'assurer la facturation des consommations d'eau et gérer et planifier les interventions afin d'accroître notre efficacité opérationnelle.

#### 1.5.2.2. Le site internet [www.eaudescollines.fr](http://www.eaudescollines.fr)

Mis en place dès juillet 2014, il regroupe les actualités de l'Eau des Collines, informe sur la gestion de l'eau et les bonnes pratiques à adopter. Il met à disposition de l'utilisateur les différents documents nécessaires pour les démarches administratives. Enfin, l'espace client permet à l'utilisateur de gérer ses factures.



En 2018, un nouvel encart « Info Travaux » a été créée. Celui-ci permet de consulter les travaux entrepris sur une carte et d'accéder aux détails de chacun des chantiers en un clic.

### 1.5.2.3. *Gestion des ressources numériques et documentaires de la SPL Eau des Collines*

Depuis 2021, un **espace « Partage de nos connaissances »** a été créé sur le site internet de l'eau des collines, visant à informer les usagers, services de l'Etat, associations de l'information scientifique et technique produite par la SPL au travers de ses collaborations avec les bureaux d'études ou des organismes universitaires. Un aperçu de

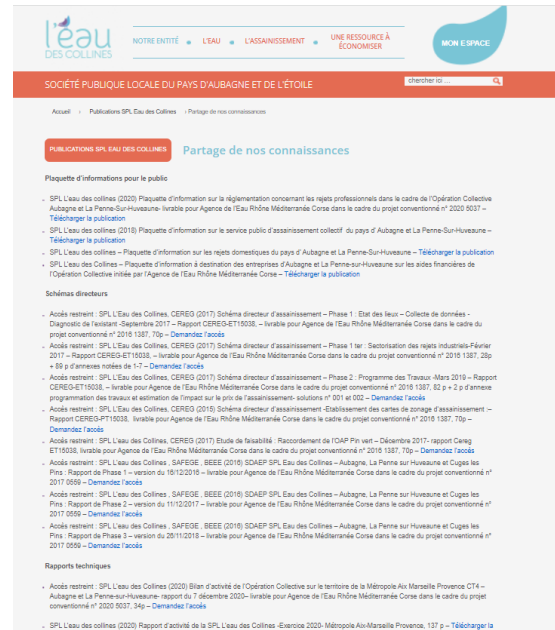
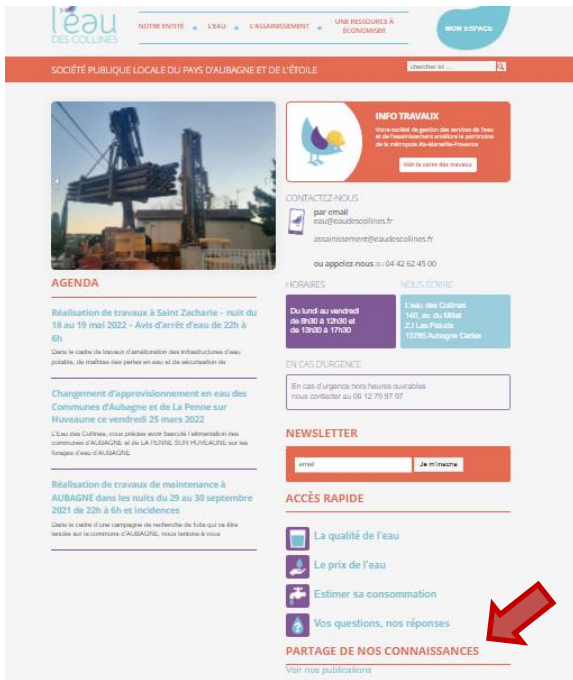
- Pour les usagers : Les plaquettes de bonnes pratiques des gestions des effluents domestiques ou non domestiques sont mises à disposition en format dématérialisé.
- Pour les professionnels : Tous les rapports d'activités sont accessibles au téléchargement ainsi que le listing de l'ensemble des études techniques et scientifiques produites par la SPL.
- Pour les experts : Certains rapports scientifiques sont disponibles au téléchargement et une liste des données techniques/scientifiques produites peut être consultée. Toutes les ressources ne sont pas librement accessibles (données sensibles) et un formulaire en ligne a été mis en place pour gérer les demandes d'accès aux documents sensibles au cas par cas.

Associé à cette page internet, une nouvelle procédure de gestion et d'archivage des productions techniques et scientifiques de la SPL L'eau des Collines (rapports, jeux de données, etc ...) a été mise en place.

L'objectif étant de valoriser les connaissances techniques accumulées par la SPL Eau des Collines en améliorant le porter à connaissance et l'accessibilité auprès des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, du monde académiques et des associations scientifiques.

Chaque document et jeux de données est ainsi référencé avec un identifiant documentaire unique (DOI) et sous licence gouvernementale Ethalab 2.0, dans une base de données internationales (Datacite) gérée en France par le CNRS.





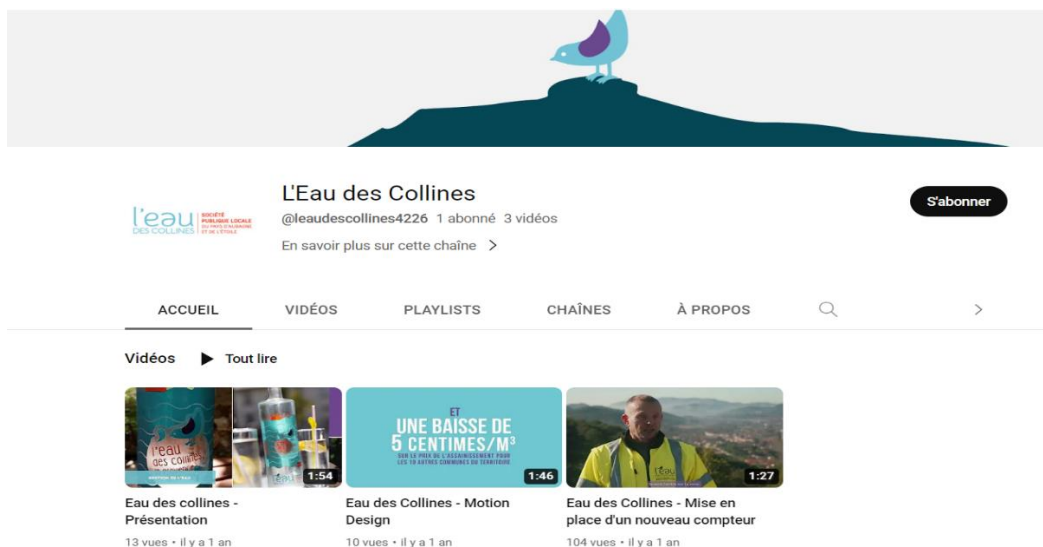
a b  
 Figure 4 : a) Localisation de l'onglet « Partage de nos connaissances -Listing des publications » sur la page d'accueil du site internet [eaudescollines.fr](http://eaudescollines.fr) ; b) Aperçu de la page « Partage de nos connaissances »

#### 1.5.2.4. Une chaîne youtube créée en 2022 pour suivre l'actualité de l'Eau des Collines

Une chaîne youtube a été créée avec actuellement 3 clips promotionnels présentant la société et la télérelève.

La chaîne peut être consultée au lien suivant : <https://www.youtube.com/@leaudescollines4226>

La vidéo concernant la télérelève a totalisé plus de 100 vues en 1 an.



## 1.6. INSTRUCTION AU TITRE DE L'URBANISME OU DANS LE CADRE DE TRAVAUX

Afin de prévenir les risques d'endommagement des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques, les travaux projetés à proximité doivent être déclarés aux exploitants de ces réseaux.

Après avoir interrogé le téléservice "réseaux et canalisation" qui recense les opérateurs, le maître d'ouvrage (Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés) et l'exécutant des travaux déclarent leur projet de travaux aux exploitants concernés. Ces opérations s'effectuent avant de lancer le dossier de consultation des entreprises (Source : [entreprendre.service.public.fr](http://entreprendre.service.public.fr)).

Les données relatives aux instructions de permis de construire et réponses aux Avis de Travaux Urgents (ETU), Déclaration de travaux (DT) et Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) qui ont été traités par la SPL L'Eau des Collines en 2022 sont donnés dans le tableau 4.

Tableau 4 Nombre d'instructions au titre de l'urbanisme ou dans le cadre des travaux pour l'année 2022

	Nombre en 2021
Instruction de permis de construire	336
Réponse aux courriers de notaires	929
Déclaration préalable de travaux	NC
Réponses aux ATU/DT/DICT	3361



## 2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### 2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2022

Ce rapport présente les données globales du service de l'eau. Les données par commune sont détaillées en annexe 2. Les données ont été fournies par le pôle Technique et le pôle administratif/financier.

### 2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2022 sont les suivants :

#### **Concernant la Production :**

Les travaux de sur-foration du forage des Impôts à Aubagne ont permis de maintenir le fonctionnement suite à l'effondrement de plusieurs sections, cela a été suivi de la mise au norme des têtes des 2 forages et de la sécurisation du fonctionnement hydraulique.

La modernisation et l'amélioration de l'étape de coagulation/filtration sur l'UPEP du Pin vert à Aubagne permettent une meilleure diminution de la turbidité et du fer résiduel de l'eau distribuée, même lors des débits estivaux.

La production du forage de la Brise à St Zacharie a interrompu sa production au début de l'été suite au manque d'eau de la nappe, il a fallu alimenter la commune uniquement par la filtration de l'eau du canal de Provence pendant toute la période estivale.

Également sur le site de la Brise, la mise en place de la sécurisation de l'alimentation en eau par le maillage des réseaux des 2 ressources (eau brute filtrée et eau de forage), permet de doubler le débit de production de 80 m<sup>3</sup>/h à 160 m<sup>3</sup>/h, ainsi qu'une sécurisation de l'alimentation électrique du site par la mise en place d'un groupe électrogène.

#### **Concernant l'exploitation :**

Janv.2022 : Mise en place du secours HS vers BS au réservoir Pin Vert (Aubagne)

Avril 2022 : Campagne de recherche de fuites sur tout le Haut Service suite augmentation du débit mis en distribution sur ce secteur (Aubagne)

Mai 2022 : Finalisation renouvellement compteurs sur St Zacharie dans le cadre de la télérelève (2400 compteurs)

Juillet Août 2022 : casses à répétition chemin des arcades X 10, suite détendeur de pression HS (Aubagne)

Été 2022 : Finalisation étude interne sur la mise en place de purges supplémentaires afin d'améliorer la qualité d'eau sur les réseaux des 4 communes, et lancement des travaux

Septembre 2022 : Finalisation de l'étude interne pour la mise en place de nouveaux points de prélèvements (directement sur le réseau) sur les 4 communes pour les contrôles réglementaires et l'autocontrôle, et lancement des travaux

Septembre 2022 : Finalisation étude interne pour améliorer la sectorisation sur St Zacharie avec la pose de 3 débitmètres supplémentaires (travaux prévus en 2023)

Décembre 2022 : 2600 compteurs renouvelés ou équipés de modules radio sur Aubagne dans le cadre de la télérelève

## **Etudes et Projets**

- 1) L'année 2022 a été marquée par le porté à connaissance de l'étude hydrogéologique sur les ressources stratégiques en eau potable portée par la SPL L'Eau des Collines auprès de la DREAL PACA durant l'été 2022 et dans le cadre de la saisine PPA du PLUi en cours pour sensibiliser à la vulnérabilité des ressources en eau souterraine et au respect des périmètres de protection liés au forage.

La saisine PPA par la SPL L'Eau des Colline a inclus un rapport définissant de nouvelles zones de sauvegardes en complément de celles déjà pointées par l'étude du PNR Sainte Baume :

- La Zone de Sauvegarde Non Exploitée du massif du Régagnas
  - Les Zones d'intérêt majeures des communes d'Aubagne, d'Allauch et d'Auriol.
- 2) Par ailleurs, la SPL Eau des Collines avait établi un partenariat technique avec l'Université d'Aix-Marseille pour mettre à disposition de la donnée opérationnelle et l'accès à ces ouvrages pour des travaux de recherche menés dans le cadre de la thèse de Thibaut Garin dont la soutenance a eu lieu en décembre 2022. Ce partenariat a permis de définir un nouvel outil pour l'interprétation des pompages d'essais et le dimensionnement des réservoirs aquifères. Par ailleurs, les données d'eaux souterraines issues des forages exploités ont pu être compilées dans une vaste étude visant à comprendre l'origine des eaux souterraines au travers d'outils isotopiques.
  - 3) Enfin, un marché public a été lancé dans le cadre de la réalisation du forage d'exploration de Puyricard et a été attribué à l'entreprise AD FORAGE. Les travaux de terrassement sur site ont commencé en automne 2022.

### 2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE DE L'EAU

#### 2.4.

##### 2.4.1. *Les usines d'eau potable*

### **Aubagne**

L'alimentation en eau brute des villes d'Aubagne et de La Penne-sur Huveaune est assurée par deux ressources :

- La ressource principale est l'eau du Canal de Marseille, qui fait l'objet d'une convention d'achat avec la métropole pour un débit de 300l/s maximum. Le Canal de Marseille s'étend sur 80 km et fut créé au milieu du XIXe siècle. Il capte l'eau de la Durance entre Jouques et Pertuis. Une sécurisation de l'approvisionnement en eau se fait depuis le Canal de Provence au niveau du Vallon Doll.
- Deux forages sur Aubagne (Impôts et lotissement Jeanne d'Arc) permettent d'approvisionner le service en eau de la nappe alluviale de l'Huveaune durant les périodes de chômage technique du canal de Marseille. Ils fournissent un débit de 125 l/s chacun.



L'usine de production d'eau potable, l'UPEP des Pins Vert, a été mise en service en 1966. Elle est principalement alimentée en eau brute par le canal de Marseille. Les deux forages prennent le relais en cas de pollution ou lors du chômage de celui-ci. Elle permet de potabiliser jusqu'à 240l/s d'eau.

Le traitement de l'eau est réalisé en plusieurs étapes comme illustré en figure 7.

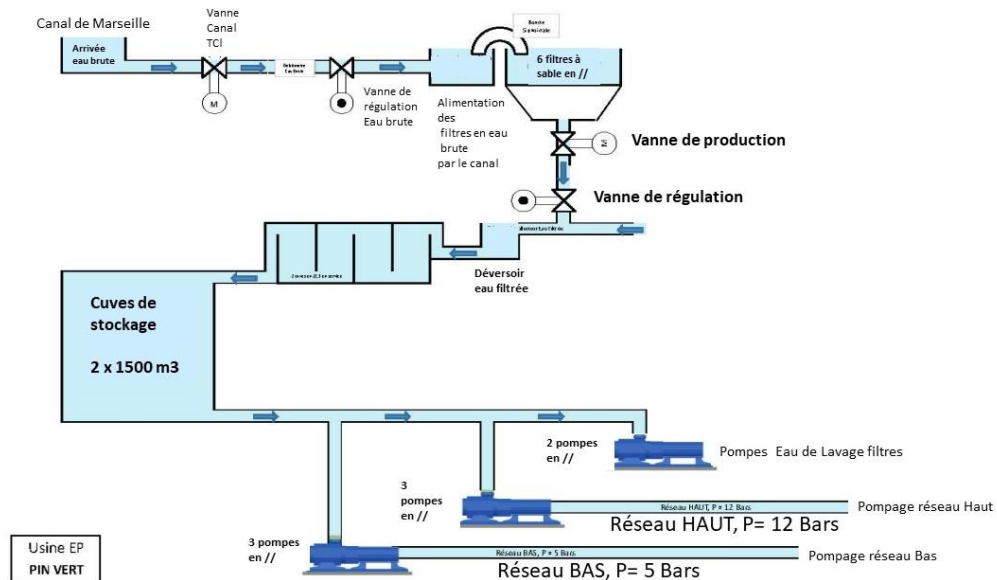
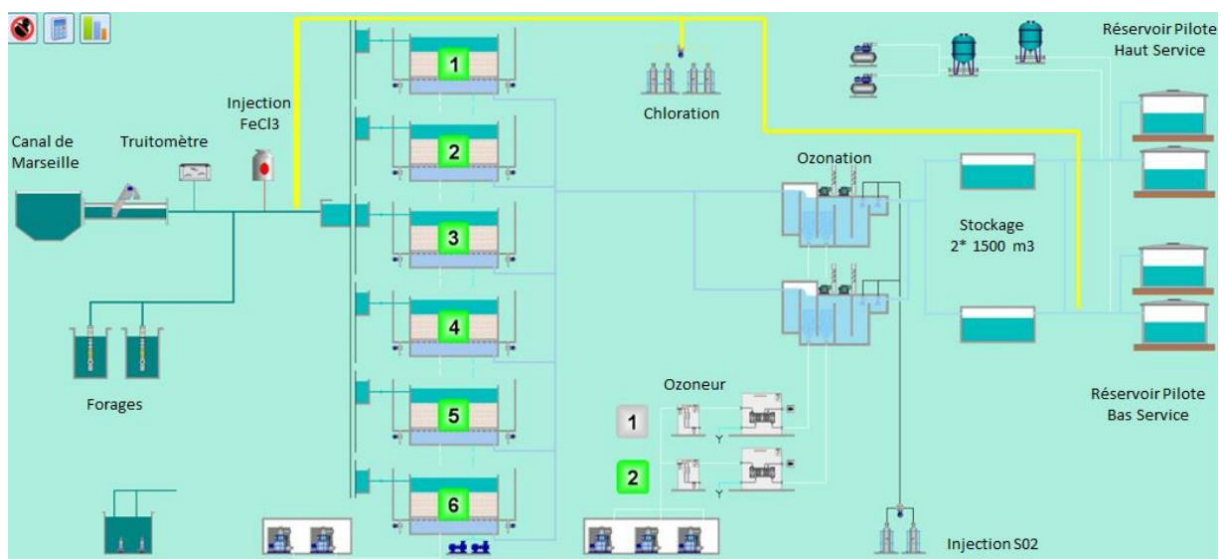


Figure 5: Les étapes de la production d'eau potable - . Synoptique du réseau de distribution AEP sur les communes d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune.



b

Figure 6: Les étapes de la production d'eau potable -Synoptique de l'usine de potabilisation.

- La pré-chloration : L'eau du canal est acheminée vers l'usine par une conduite de diamètre 600 mm. Une injection de chlore gazeux est réalisée afin de limiter la prolifération microbienne lors de l'étape de filtration.
- La coagulation : Cette étape consiste à injecter du chlorure ferrique ( $\text{FeCl}_3$ ) au niveau de la conduite DN 600 en entrée d'usine, dans un écoulement turbulent pour assurer une meilleure dispersion du produit et d'optimiser le contact avec les particules colloïdales. Ces particules vont s'agglutiner et ainsi former des flocs facilement éliminables.
- La filtration : Un ensemble de 6 filtres, garnis de sables quartzites, permet de filtrer l'eau coagulée. La surface unitaire de filtration est de 32 m<sup>2</sup>, correspondant à une vitesse de filtration de 30l/s au débit nominal.
- L'ozonation : L'ozonation est un traitement chimique par oxydation permettant la désinfection de l'eau. L'ozone est injecté à un taux de 0,4 g/m<sup>3</sup> afin de détruire les germes pathogènes. L'ozone a également des actions complémentaires comme la destruction d'un grand nombre de micropolluants, l'amélioration des goûts, des odeurs et la destruction des couleurs. La concentration en ozone est ensuite réduite à 0,03 mg/l par injection de dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) dans le but stopper son action de désinfection et d'éviter les interférences avec le chlore dans la suite du traitement.
- La chloration : L'eau est chlorée en entrée des réservoirs pour conserver la qualité de l'eau pendant le stockage.
- Le stockage : L'eau préalablement traitée est stockée dans deux cuves de 1 500 m<sup>3</sup> permettant les pompages vers les réseaux de distribution.
- La post-chloration : L'ozone n'ayant pas d'action rémanente, cette étape consiste à injecter automatiquement un complément de chlore dans l'eau de façon à atteindre un niveau de consigne pour prolonger la désinfection de l'eau dans le réseau de distribution.

### **Cuges-Les-Pins**

Au niveau de la production, le système AEP de Cuges-Les-Pins dispose de 3 ressources :

- Le captage de Puyricard : il est situé en bordure de la R.N.8, à environ 2 km à l'Ouest du village. Le captage est constitué de deux forages de profondeurs différentes (105 m et 200 m). Actuellement, seul le forage à 200 m est en service. constitué de deux forages de profondeurs différentes (105 m et 200m) dont un seul est en service (celui à 200m. Le dispositif de traitement est la stérilisation aux rayons ultraviolets et injection de chlore pour la rémanence.
- Le captage de Dausserand est situé au nord de la commune avec un seul forage de 119 m de profondeur alimentant directement le réservoir de Sainte Madeleine. Le dispositif de traitement est la stérilisation par traitement au chlore.



- La source de « Jardins de la Ville » est située au nord du village en bordure du chemin de Sainte Madeleine. Le dispositif de traitement est la stérilisation par traitement au chlore.

### **Saint-Zacharie**

La commune possède deux ressources en eau distincte :

- L'eau distribuée sur la Commune de Saint-Zacharie est pompée au forage de La Brise, dans la nappe phréatique et la distribution se fait gravitairement à partir du réservoir de La Brise. Préalablement à son acheminement vers les réservoirs et le réseau, l'eau est traitée au chlore gazeux. L'eau étant naturellement de bonne qualité, cet agent stérilisant est utilisé à faible dose (0.30mg/L) afin de prévenir les risques éventuels de pollution pouvant survenir lors du transport ou du stockage.
- Le service dispose également d'une ressource de secours par un branchement sur la société du canal de Provence (RAD 2018, Véolia).  
En cas d'utilisation du branchement de secours, l'usine de traitement de la Brise permet de potabiliser l'eau brute du canal de Provence par chloration.

#### *2.4.2. Le réseau de distribution*

Les synoptiques des réseaux de distribution en alimentation d'eau potable des 3 secteurs desservis par la SPL L'Eau des Collines sont donnés en figure 8, 9 et 10.

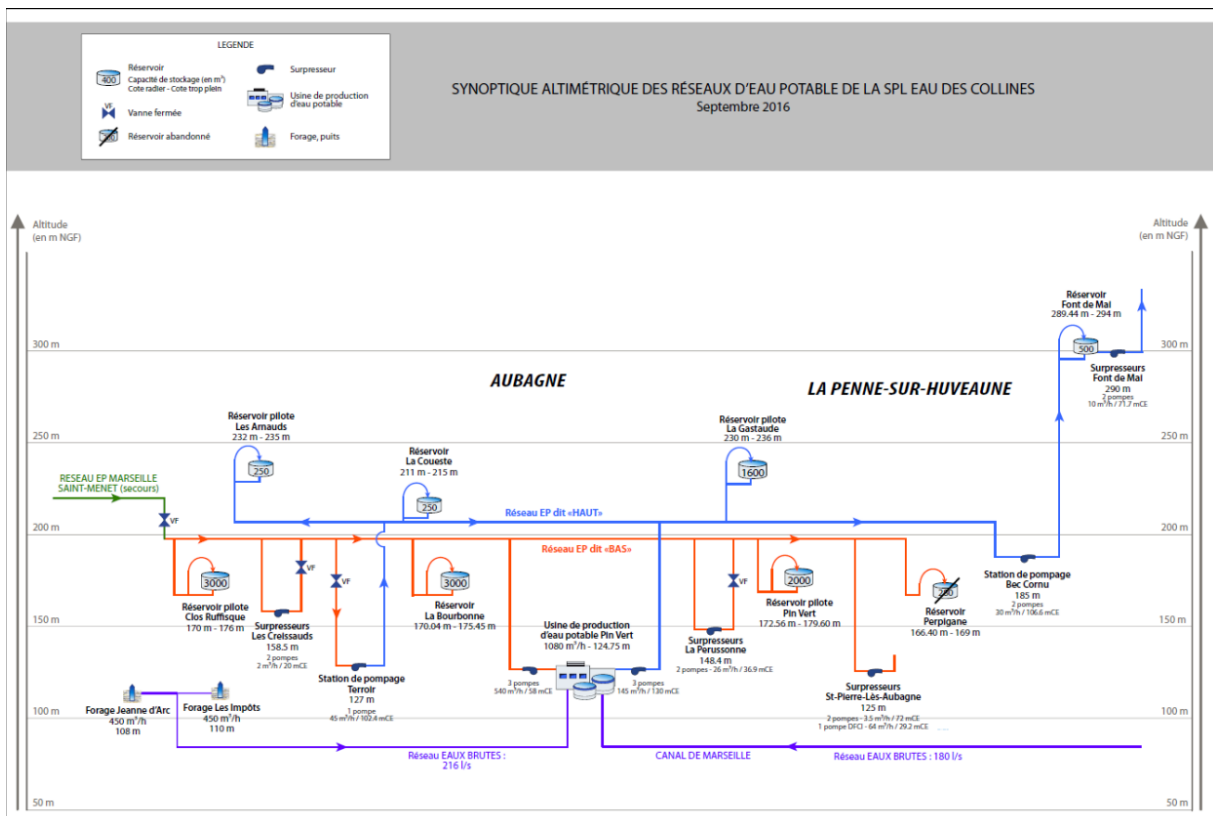
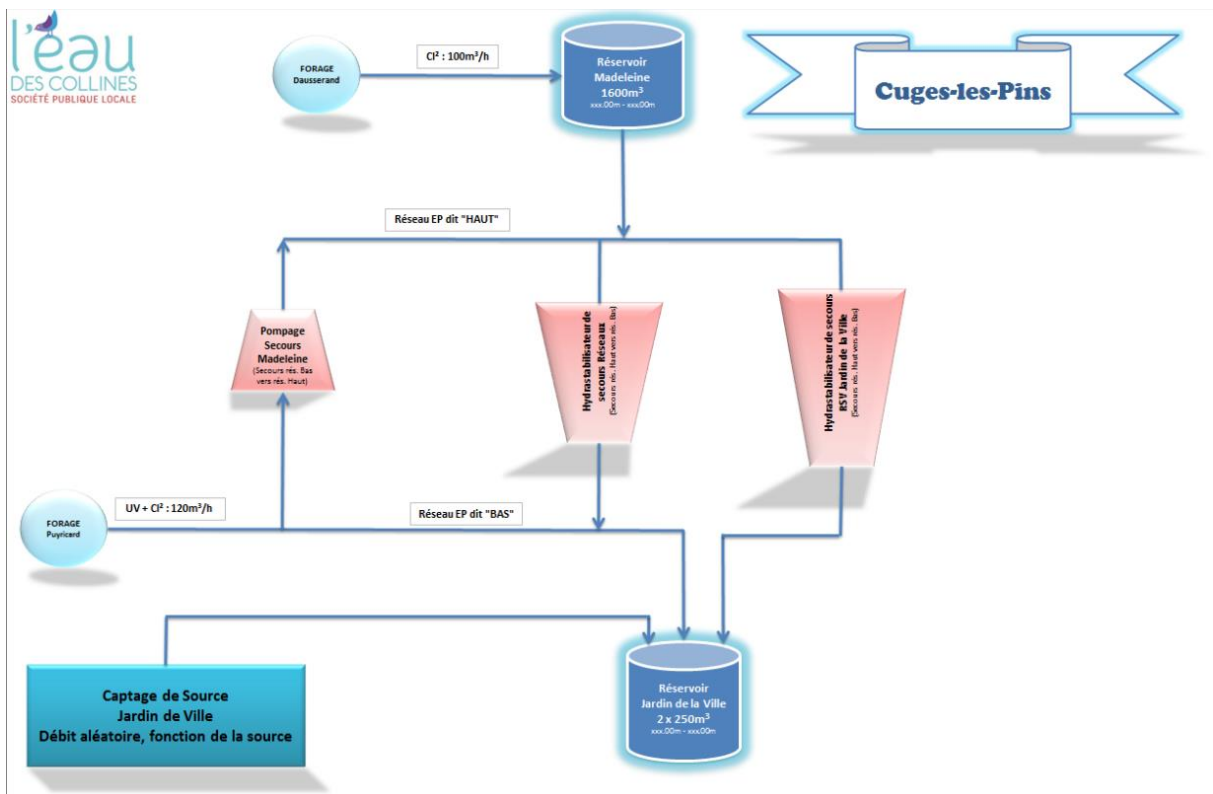


Figure 7 : Schéma synoptique des ouvrages sur le système de réseau AEP d'Aubagne et La-Penne-Sur-Huveaune





### 2.4.3. L'ADDUCTION

Sur notre territoire d'exploitation, les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et de Saint-Zacharie possèdent des adduction pour 'Eau potable avec le canal de Provence et de Marseille.

Le canal de Marseille a été construit au milieu du 19ième siècle et s'étend à 80 km prenant sa prise d'eau dans le canal EDF doublant la Durance et prenant sa source dans le lac de Serre-Ponçon. Il dessert Marseille et s'étend vers l'Est jusqu'à Gèmenos et La Ciotat ;

Ce n'est qu'au cours du XIXe siècle, que le Canal de Provence voit le jour en récupérant les eaux du bas-verdon au niveau d'un barrage à Gréoux-Les-Bains pour alimenter la ville d'Aix-en-Provence jusqu'à Sainte -Maxime en passant par Saint-Zacharie. Une dérivation de ce canal a été créé entre 1977 et 1986 au niveau du vallon dol pour sécuriser l'alimentation en eau potable de Marseille.

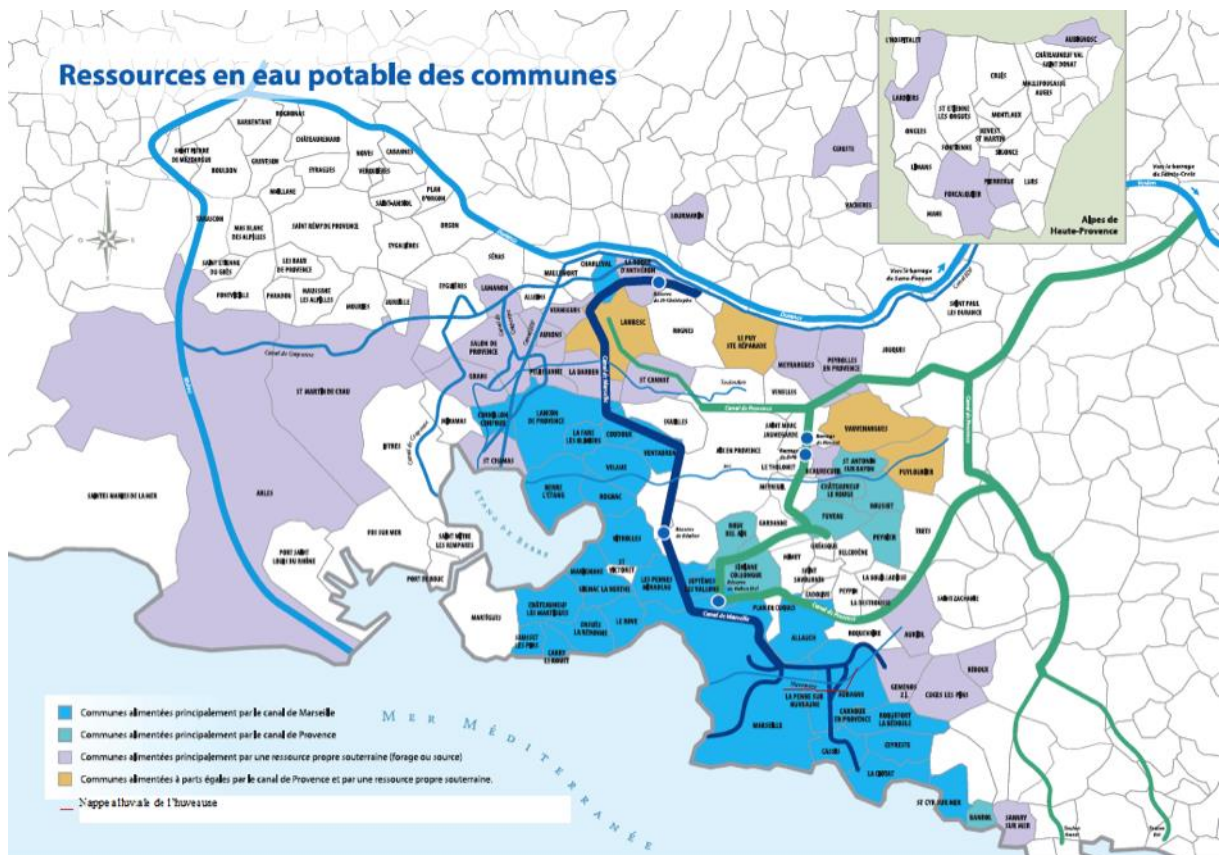


Figure 10 Schéma des systèmes d'adduction d'eau potable sur le territoire métropolitain.

#### 2.4.3.1. Les prélèvements d'eau de la SPL

##### **Aubagne et La Penne-sur-Huveaune**

L'alimentation en eau brute des villes d'Aubagne et de La Penne-sur Huveaune est assurée par deux ressources :

- La ressource principale est l'eau du **Canal de Marseille (Figure 11)**, qui fait l'objet d'une convention d'achat avec la métropole pour un débit de 300l/s maximum.
- Deux forages sur Aubagne (**Impôts et lotissement Jeanne d'Arc**) (Figure 12) permettent d'approvisionner le service en eau de la nappe alluviale de l'Huveaune durant les périodes de chômage technique du canal de Marseille. Ils fournissent un débit de 125 l/s chacun.

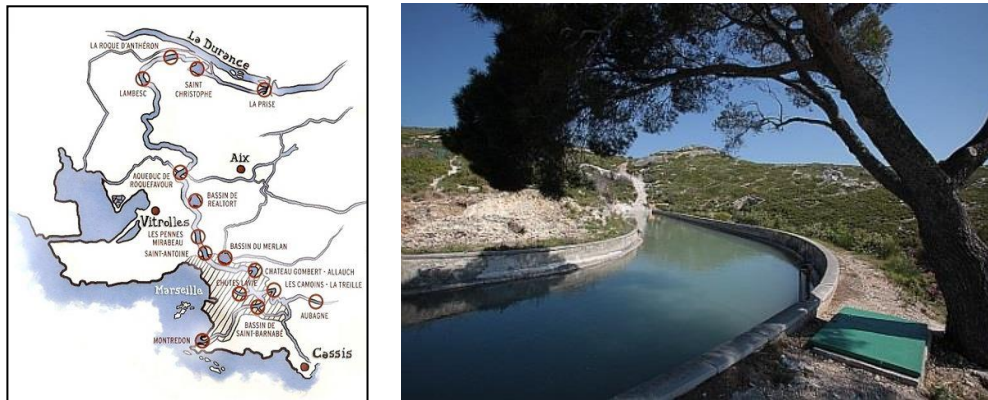


Figure 11 Le Canal de Marseille

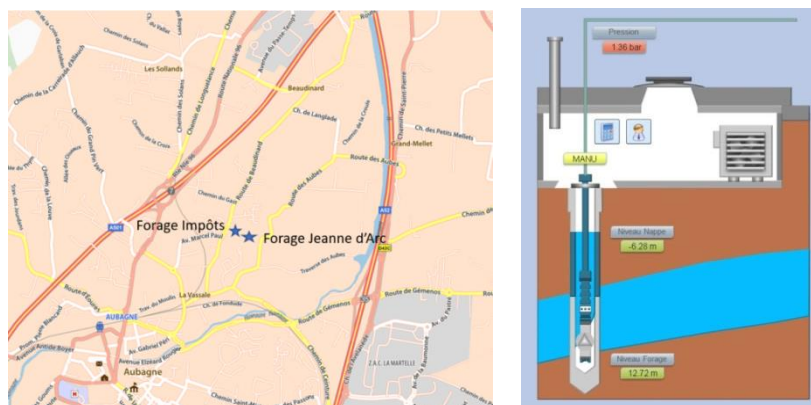


Figure 12. Les forages des Impôts et Jeanne d'Arc

## Cuges-les-Pins

Le réseau de Cuges-les-Pins dispose, lui, de trois ressources :

- Le **forage de Puyricard II** est équipé d'une pompe immergée dont la capacité théorique est de 105 m<sup>3</sup>/h à 120 mce de HMT et qui alimente en adduction/distribution le réservoir des Jardins de la Ville et l'étage bas du Réseau.
- Le **captage de Dausserand** est équipé d'un pompage dont la capacité théorique est de 90 m<sup>3</sup>/h à 30 mce de HMT. Celui-ci alimente directement le réservoir de Ste Madeleine qui distribue ensuite l'eau vers l'étage Haut du réseau.
- La **source des Jardins de la Ville** : L'eau est captée au moyen d'une galerie filtrante avant d'être acheminée dans une bache de pompage de 140 m<sup>3</sup>. A partir de cette bache, l'eau peut être envoyée soit vers les réservoirs des Jardins de la Ville, soit vers le réservoir de Ste Madeleine.

## Saint-Zacharie

L'eau distribuée sur la commune de Saint-Zacharie est pompée au forage de La Brise. Le service dispose également d'une ressource de secours par un branchement sur la société du Canal de Provence. Au cours de l'année 2022, ce secours a été extrêmement mis à contribution du

Après traitement, l'eau est refoulée par pompage en fonction de la demande soit vers le réseau, soit vers le réservoir.

Certains quartiers sont raccordés au surpresseur Saint-Victor fonctionnant 23h par jour en périodes de pointe.

### 2.4.4. LA PRODUCTION

#### **Les faits marquants :**

Les travaux de sur-foration du forage des Impôts à Aubagne ont permis de maintenir le fonctionnement suite à l'effondrement de plusieurs sections, cela a été suivi de la mise au norme des têtes des 2 forages et de la sécurisation du fonctionnement hydraulique.

La modernisation et l'amélioration de l'étape de coagulation/filtration sur l'UPEP du Pin vert à Aubagne permettent une meilleure diminution de la turbidité et du fer résiduel de l'eau distribuée, même lors des débits estivaux.

La production du forage de la Brise à St Zacharie à interrompu sa production au début de l'été suite au manque d'eau de la nappe, il a fallu alimenter la commune uniquement par la filtration de l'eau du canal de Provence pendant toute la période estivale.

Également sur le site de la Brise, la mise en place de la sécurisation de l'alimentation en eau par le maillage des réseaux des 2 ressources (eau brute filtrée et eau de forage), permet de doubler le débit de production de 80 m<sup>3</sup>/h à 160 m<sup>3</sup>/h, ainsi qu'une sécurisation de l'alimentation électrique du site par la mise en place d'un groupe électrogène.

Un secours a été effectué durant l'été 2022 par la SPL EDC à la SEMM à la commune de Gémenos pour un volume total d'eau distribué de 28300 m<sup>3</sup>.

Dans le cadre des travaux de l'UPEP, la SPL EDC a acheté 91 965 m<sup>3</sup> d'eau à la SEMM au niveau de St-Menet.



- Les prélèvements d'eau et leur impact sur la ressource :

En 2022, l'Eau des collines a prélevé **6 141 459** m<sup>3</sup> d'eau.

Tableau 5 Ressources prélevées en 2022

Ressources	Volume total prélevé en 2022 (en m <sup>3</sup> )	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m <sup>3</sup> /jour)	Volume moyen 2022 (m <sup>3</sup> /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Marseille	4 343 252		11899	
Forages Aubagne	1 075 059	1370	2945	215
Forages Cuges Les Pins	502 023		1375	
Forages St Zacharie	221 125	2400	606	25
<b>Total</b>	<b>6 141 459</b>			

- Les achats et ventes d'eau :

La SPL L'Eau des Collines a acheté de l'eau : 310 590 m<sup>3</sup> en 2022 dont

- traitée : 96044 m<sup>3</sup> en 2022
  - au canal de Marseille pour l'alimentation du secteur d'Aubagne,
- brute : 214 546 m<sup>3</sup> en 2022
  - 214 546 m<sup>3</sup> au Canal de Provence pour l'alimentation du secteur de Saint-Zacharie avec un volume moyen de 587.8 m<sup>3</sup>/jour.

#### 2.4.5. LE TRAITEMENT

6 unités de traitement permettent de produire 5 870 106 m<sup>3</sup> d'eau potable par an.

Tableau 6 Les volumes traités par unité de traitement

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m <sup>3</sup> )	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Aubagne : UPEP Pin vert	4 932 412	Filtration, coagulation, ozonation, chloration	Aubagne et La Penne -sur- Huveaune	Marseille/Gèmenos
Cuges-Les-Pins : Dausserand	33 942	Chloration	Cuges-Les-Pins	Forage Puyricard
Cuges-Les-Pins : Puyricard	436 020	Chloration	Cuges-Les-Pins	Dausserand
Cuges-Les-Pins : Jardin de la ville	32 061	Chloration	Cuges-Les-Pins	Dausserand
Saint-Zacharie : Captage de la Brise	221 125	Filtration sur sable + Chloration	Saint-Zacharie	



Saint-Zacharie : La brise Canal de Provence	214 546	Filtration sur sable + Chloration	Saint-Zacharie	
<b>Total</b>	<b>5 870 106</b>			

#### 2.4.6. LE STOCKAGE

10 réservoirs d'une capacité globale de 12 890 m<sup>3</sup> permettent de desservir le périmètre du service de l'eau .

Tableau 7 Inventaires des réservoirs

Désignation du réservoir	Autonomie hivernale de consommation (heures)	Capacité totale (m <sup>3</sup> )	Secteurs desservis
Madeleine	25.8	1000	Cuges Les Pins
Jardin de la ville	7.1	500	Cuges-Les-Pins
La Castillonne	?	1000	St Zacharie
Clos ruffisque	14.4	3000	Aubagne-bas service
Pin vert	14.4	2000	Aubagne- bas service
La Bourbonne	14.4	3000	Aubagne-bas service
La Coueste	18.3	250	Aubagne-haut service
Font de mai	18.3	290	Aubagne-haut service
La Gastaude	18.3	1600	Aubagne-haut service
Les Arnauds	18.3	250	Aubagne haut service
<b>Total</b>	<b>640.8h</b>	<b>12 890</b>	

#### 2.4.7. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

**En 2022, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 303.235 km.**

Il est à noter que le calcul du linéaire a dû être corrigé à la baisse en cours 2022 car certains réseaux que nous avons dans notre base de données de gestion patrimoniale appartenaient à la SEMM.

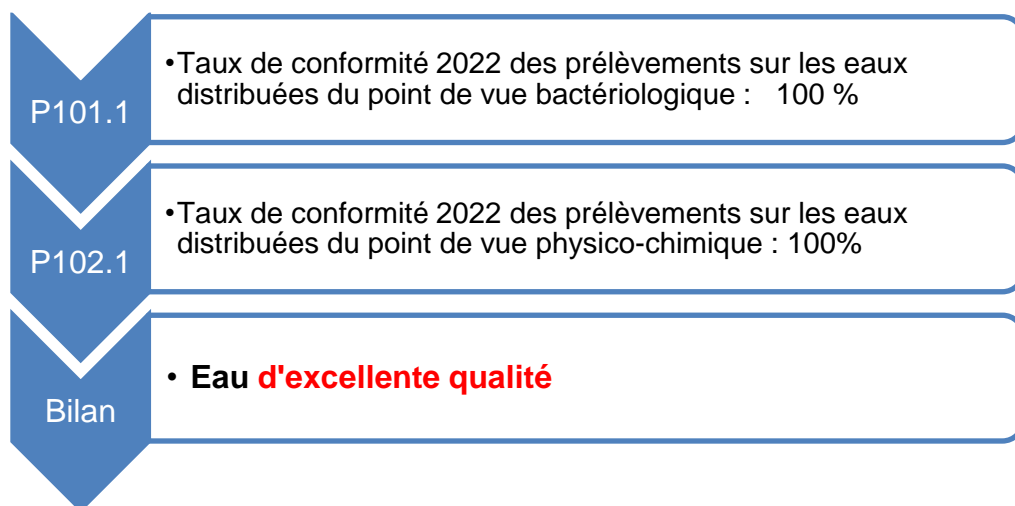
Le nombre de branchements est estimé à 18 874, soit un linéaire d'environ 92.9 km.

## 2.5. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par la SPL L'Eau des Collines dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune est présenté en **annexe 4** de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet du Ministère de la Santé et de la Prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



Commentaires sur les résultats si < à 100%.

**En 2022, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 48 %**

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

Tableau 8 Etat d'avancement des actions liés aux périmètres de protection des captages

<b>NOM DU FORAGE</b>	<i>Impôts (Aubagne)</i>	<i>Jeanne d'Arc (Aubagne)</i>	<i>Pin vert (Aubagne)</i>	<i>Jardins de la Ville (Cuges- Les-plns)</i>	<i>Puyricard (Cuges- Les-Pins)</i>	<i>Dausserand (Cuges-Les- Pins)</i>	<i>La Brise (Saint- Zacharie)</i>
<b>0 %</b> : Aucune action.							
<b>20 %</b> : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.							
<b>40 %</b> : Avis de l'hydrogéologue rendu.			40		40		
<b>50 %</b> : Dossier recevable déposé en préfecture.							
<b>60 %</b> : Arrêté préfectoral.							
<b>80 %</b> : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	80	80		80		80	80
<b>100 %</b> : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.							
<b>Résultats</b>	80%	80%	40%	80%	40%	100%	80%



- Etudes de vulnérabilité :

Les études de vulnérabilité ont été réalisées sur les zones de desserte suivantes listées en tableau 8.

Un des points marquants pour l'année 2022 est la conduite d'une étude de vulnérabilité des ouvrages sur l'ensemble des sites AEP géré par la SPL L'Eau des Collines.

Tableau 9 Etudes de vulnérabilité conduites par la SPL L'eau des Collines

Type d'études	Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
<b>Vulnérabilité à la pollution des eaux souterraines</b>	Aubagne /La Penne -sur-Huveaune	Mai 2019	Dec 2023
	Cuges-Les-Pins	Mai 2019	Dec 2023
	Saint-Zacharie	Mai 2019	Dec 2023
<b>Vulnérabilité des ouvrages AEP</b>	Aubagne /La Penne -sur-Huveaune	2022	
	Cuges-Les-Pins	2022	
	Saint-Zacharie	2022	

## 2.6. LA DISTRIBUTION

### 2.6.1. RENDEMENT

- Bilan total des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 :

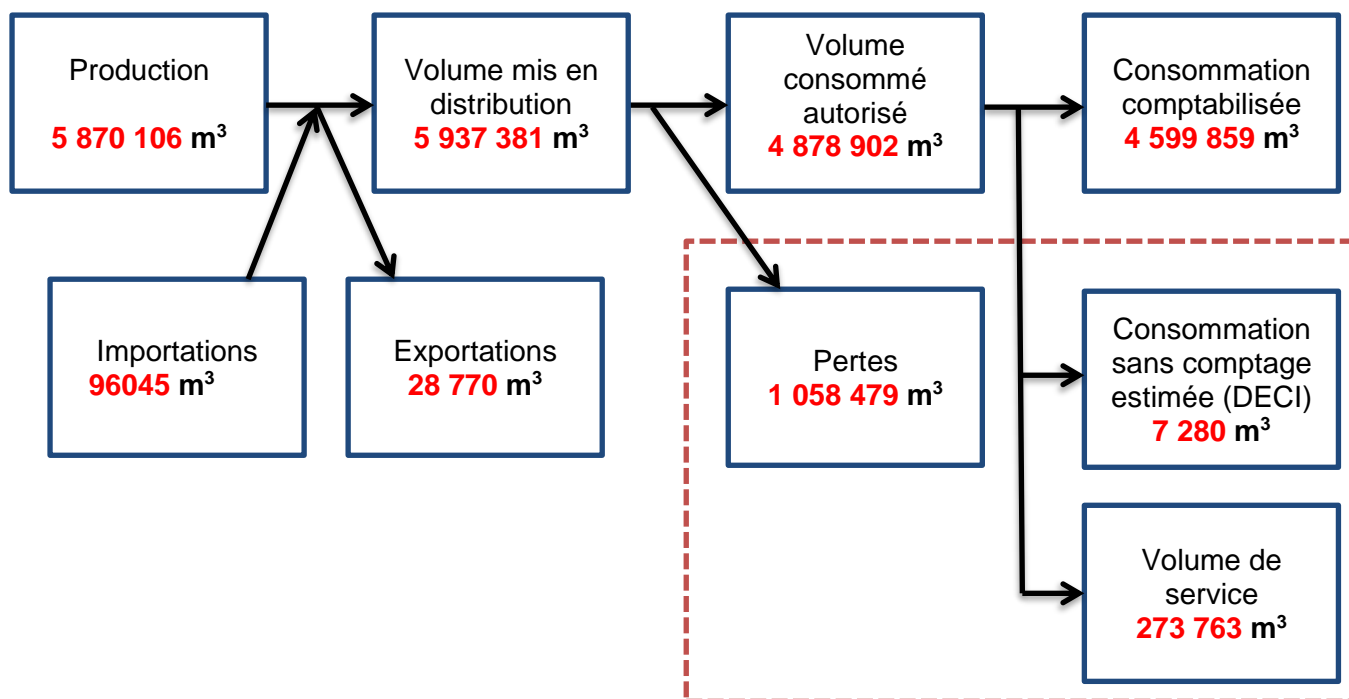


Figure 13 Bilan total des volumes mis en œuvre pour l'AEP en 2022

D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Les volumes de service incluent ici les eaux de lavages des usines de production, soit 266364 m<sup>3</sup> ainsi que le nettoyage des réservoirs, soit 2399 m<sup>3</sup>.

- Aubagne /La Penne-sur-Huveaune : Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 :

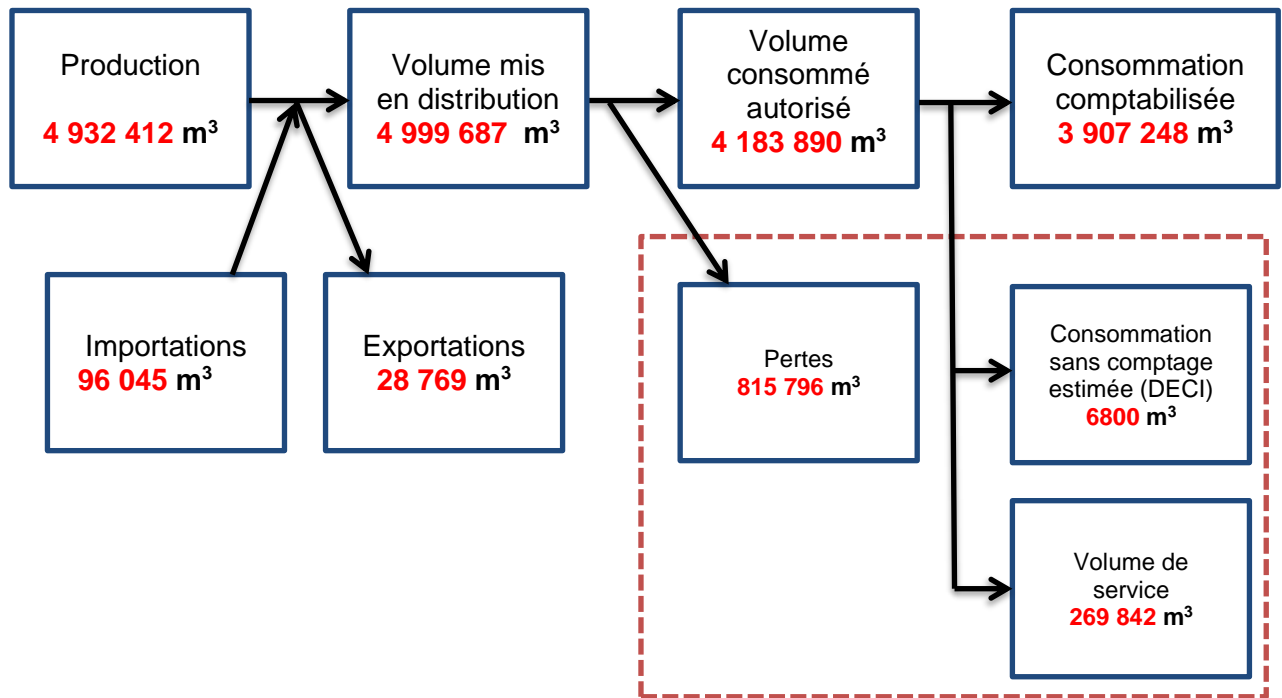


Figure 14 Bilan des volumes AEP mis en œuvre sur Aubagne/La Penne-sur-Huveaune

Les volumes de service incluent 266 215 m<sup>3</sup> pour le lavage des filtres au niveau de l'UPEP Pin vert et 1527 m<sup>3</sup> pour le nettoyage des réservoirs.

- Cuges-Les-Pins : Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 :

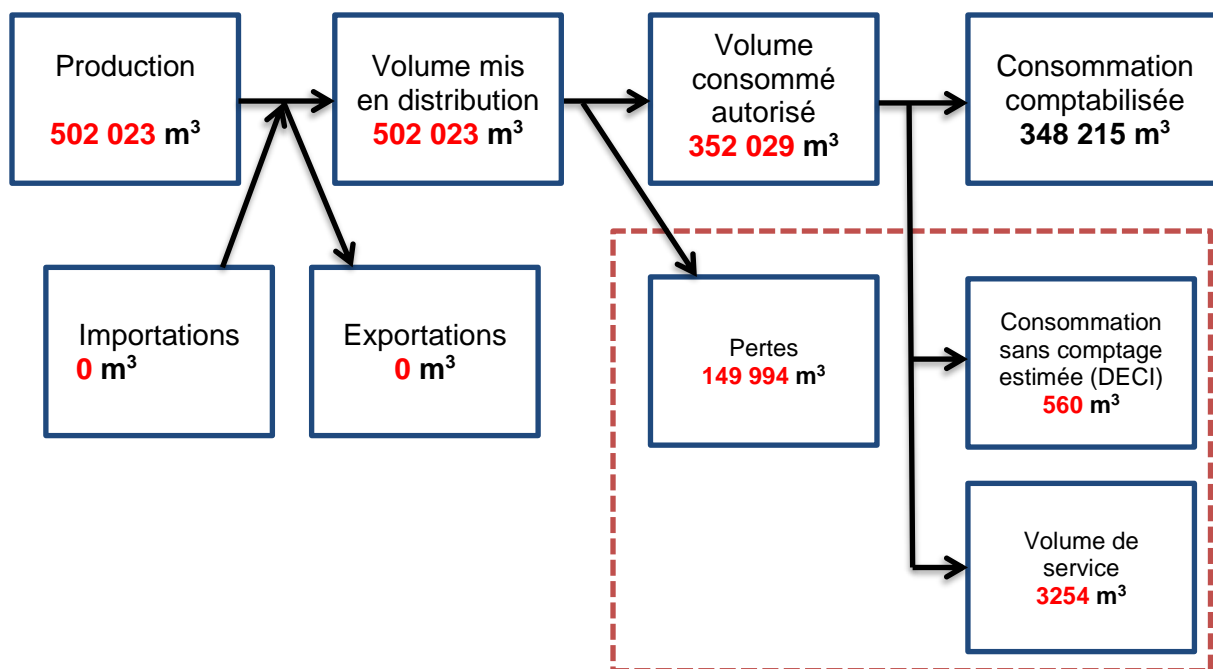


Figure 15 Bilan des volumes AEP pour Cuges-Les-Pins

Les volumes de service incluent 654 m<sup>3</sup> pour le nettoyage des réservoirs.

- Saint-Zacharie: Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 :

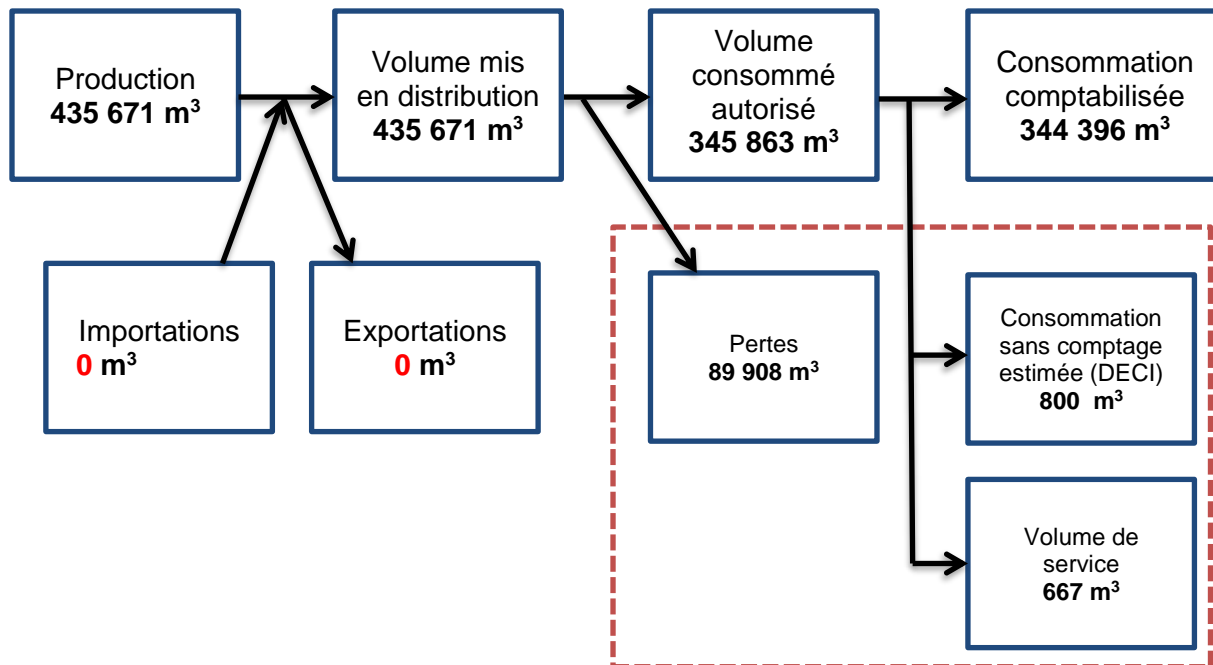


Figure 16 Bilan des volumes AEP pour Saint-Zacharie

Les volumes de service incluent 149 m<sup>3</sup> pour la lavage des filtres au niveau de l'usine de potabilisation du forage de la Brise et 218 m<sup>3</sup> pour le lavage pour le nettoyage des réservoirs.



- Performance du réseau :

**En 2022, le rendement du réseau (P104.3) est de 79,5 %**

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.

Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

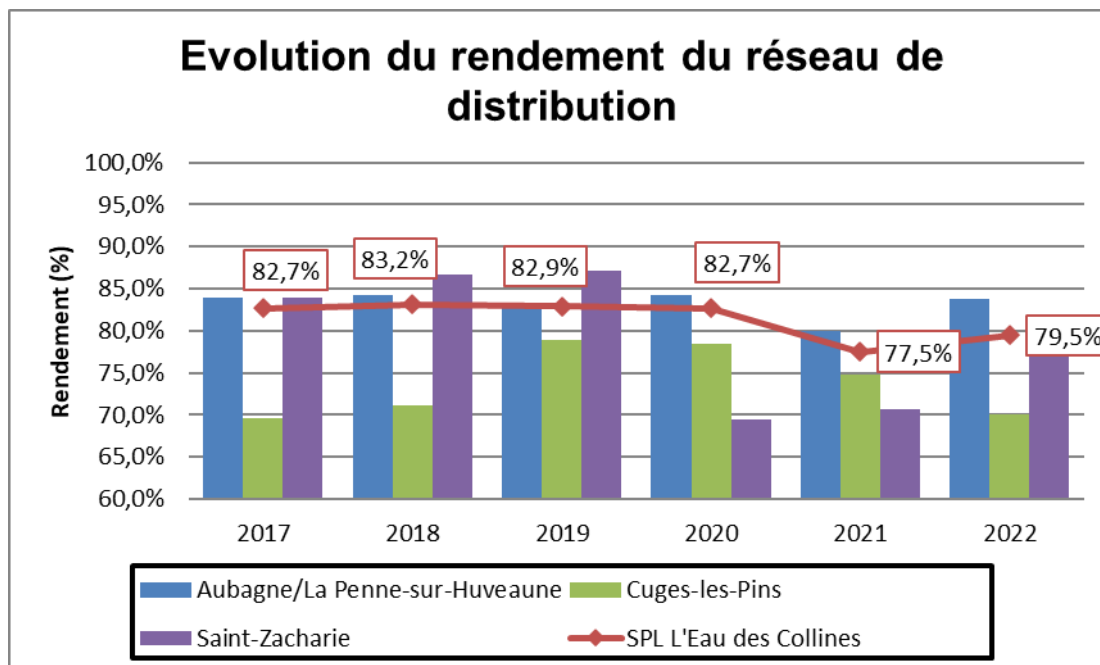


Figure 17 Evolution du rendement du réseau de distribution

**En 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 12.1 m<sup>3</sup>/km/jour**

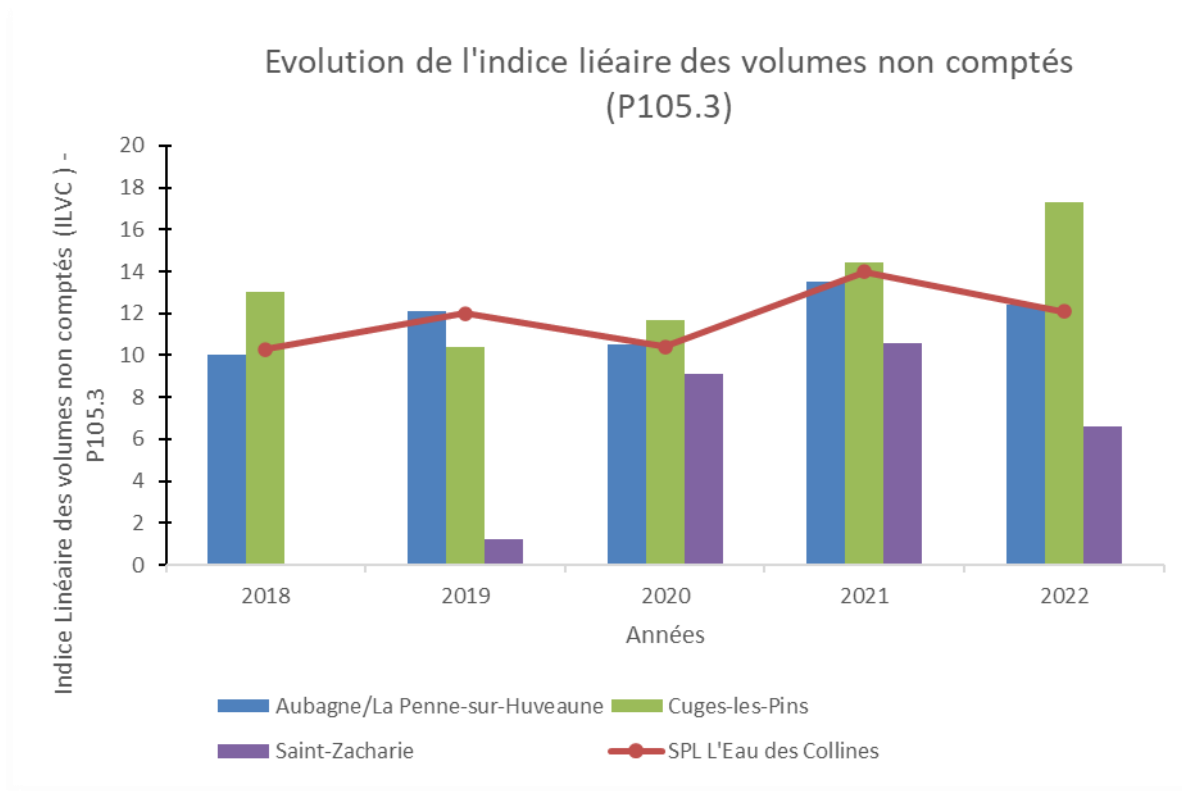


Figure 18 Evolution de l'indice des volumes non comptés par commune

**En 2022, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 9.6 m<sup>3</sup>/km/jour**



## Evolution de l'indice linéaire de perte (P106.3)

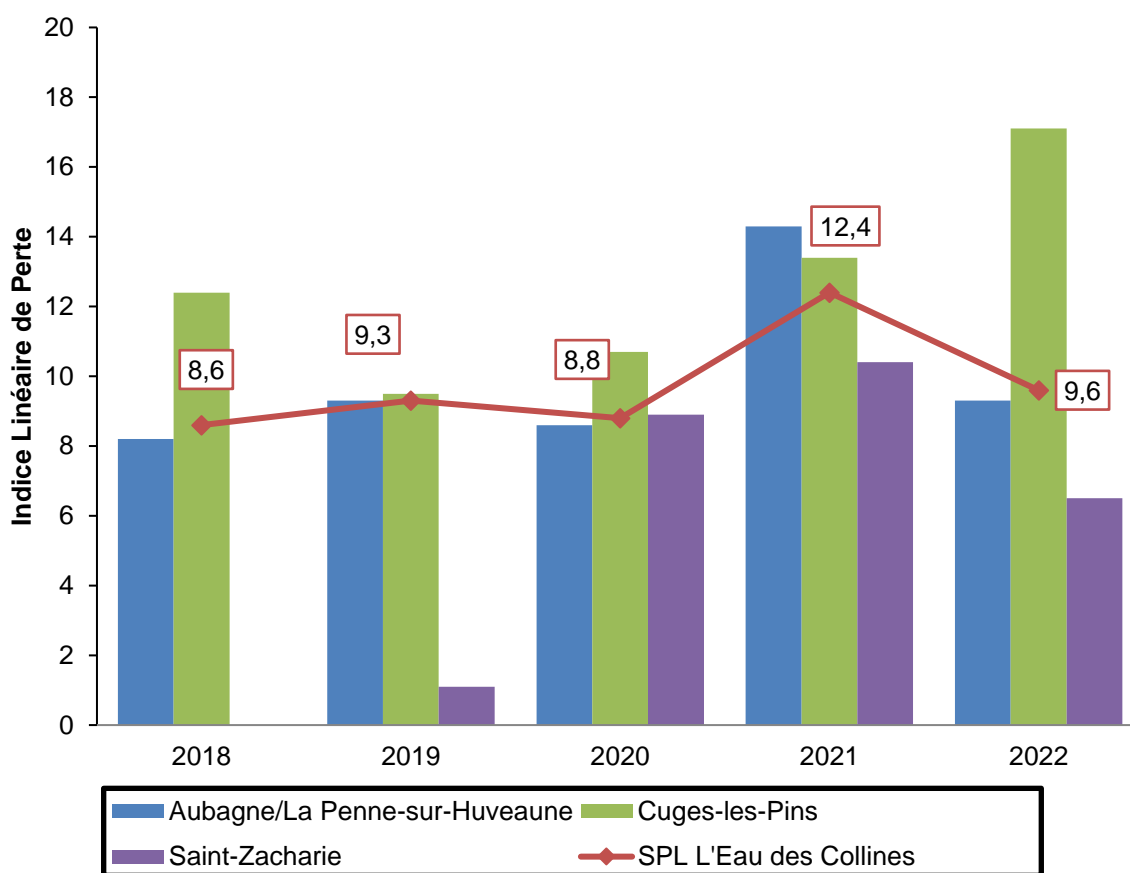


Figure 19 Evolution de l'indice linéaire de perte sur toutes les communes

**En 2022, l'indice linéaire de consommation (VP224) est de 44.2 m<sup>3</sup>/km/jour**

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

## 2.6.2. GESTION PATRIMONIALE

### 2.6.2.1. Type de canalisation AEP par commune

Le service compte **307** km de réseau (hors branchement), 10 réservoirs ou bâches et 4 surpresseurs.

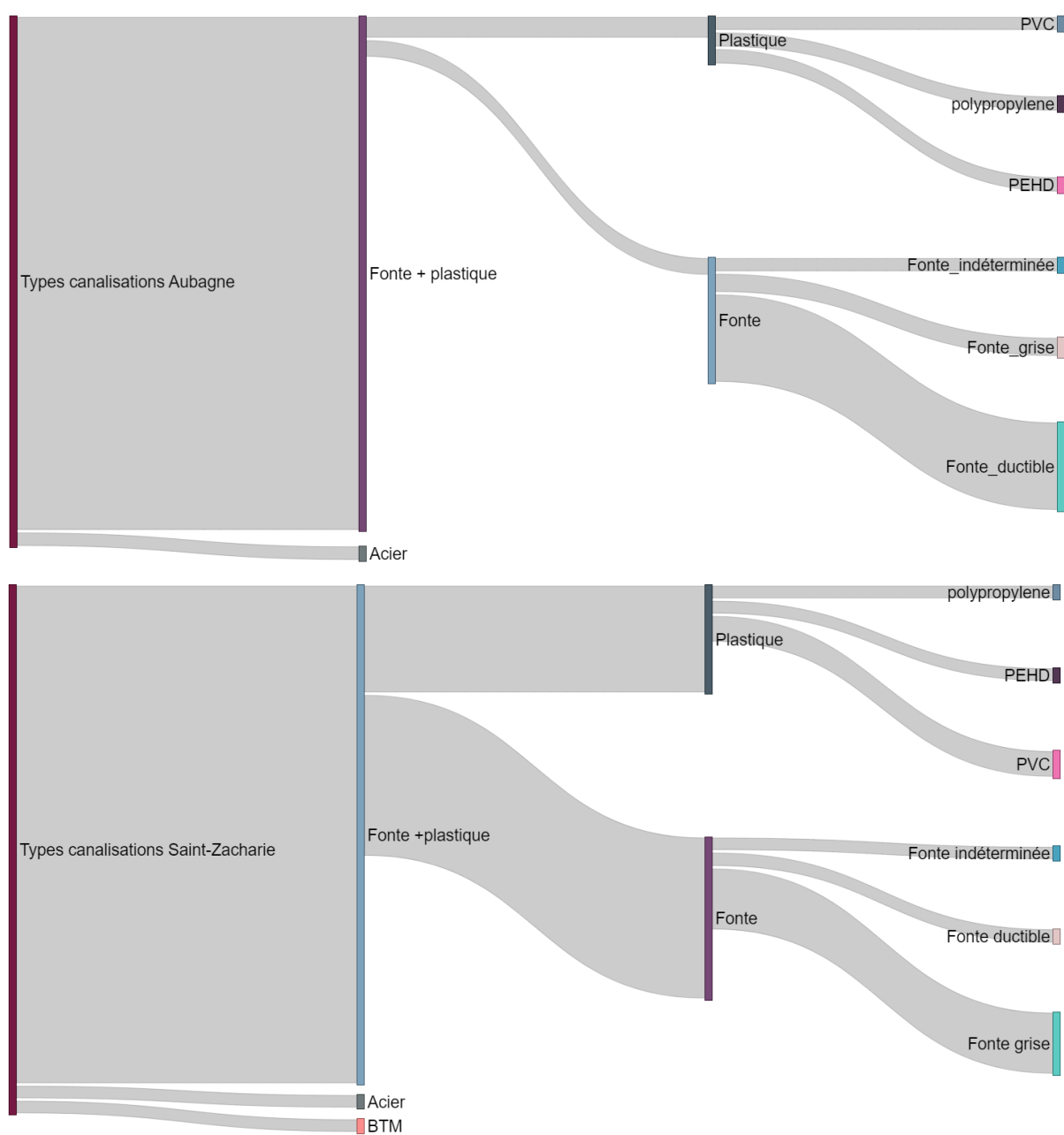


Figure 20 Répartition des types de canalisations par matériaux pour les communes d'Aubagne et Saint-Zacharie

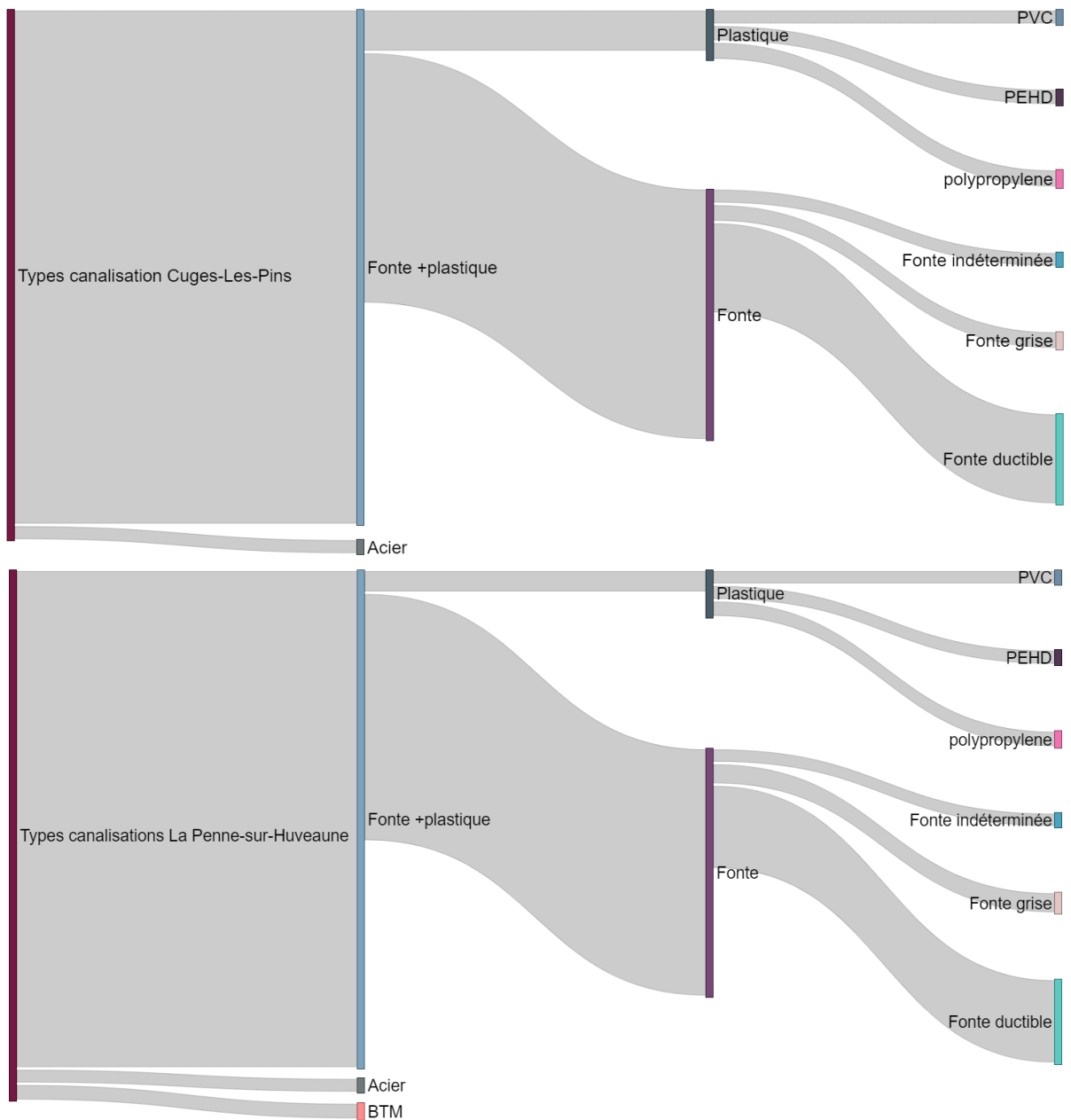


Figure 21 Répartition des types de canalisations par matériaux pour les communes d'Aubagne et Saint-Zacharie

Tableau 10 Répartition des matériaux de canalisation par commune

	Aubagne (mm)	La Penne- sur- Huveaune (mm)	Saint- Zacharie (mm)	Cuges- les-Pins (mm)
Fonte	1253,69	118,74	60,3	0
Fonte TT	1282,8	372,63	0	0
Fonte ductible	191146,61	23445,7	467,04	22254,28
Fonte grise	13291,19	2218,24	22495,67	805,85
Fonte indeterminee	568,74	0	0	2,97
PE	0	0	8204,02	0
PEHD	3566,05	220,98	140,24	402,17
POLY	3003,35	675,39	0	925,2
PVC	9,21	0	6092,35	0
PVC U	0	0	139,22	0
VP	51,57	0	0	0
Acier	1243,11	117,28	0	18,44
BTM	0	717,19	0	0
Galerie	0	0	266,87	0
MP	0	0	118,09	0



Tableau 11 Répartition des linéaires par diamètre pour chaque commune

Diamètres (mm)	Aubagne(mm)	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-Les-Pins(mm)	Saint-Zacharie (mm)
0	69,41	138,18	0	0
20	37,93	0	0	0
25	0	0	11,92	90,41
32	1041,05	185,03	797,22	65,23
36	1031,34	156,43	0	0
40	4495,27	228,2	0	1671,92
50	601,34	411,15	43,77	5041,05
51	883,5	333,93	153,69	0
60	2198,09	115,48	1846,64	1916,53
63	859,41	146,84	81,04	3060,66
75	933,92	0	132,62	0
80	13777,02	2333,1	1706,53	1387,62
90	291,7	0	0	286,75
100	79043,27	12029,93	7179,65	13873,45
110	190,17	0	0	2114,14
120	170,07	0	0	0
125	390,78	549,13	1331,61	1770,16
130	21,55	0	0	0
150	43392,81	4870,8	10425,37	4455,99
160	84,52	0	0	852,72
175	0	0	0	0
180	356,58	0	107,12	0
200	42533,73	1844,14	588,23	0
250	7008,52	1863,74	3,51	1332,63
300	7401,78	1122,55	0	0
315	40,08	0	0	0
400	5710,01	721,58	0	0
450	39,69	0	0	0
500	1724,12	0	0	0
600	0	717,19	0	0



- Bilan de l'exploitation :

### **Sectorisation**

Au cours de l'année 2022, le pôle exploitation a initié une vaste étude pour améliorer la sectorisation sur les communes de Saint-Zacharie à la suite d'importantes fuites qui avaient eu lieu durant l'année 2021 (voir RAD 2022).

L'étude a conclu à la nécessité de la pose de 3 débitmètres supplémentaires afin d'améliorer la connaissance de la répartition des volumes sur cette commune, de suivre plus finement l'évolution des débits mis en distribution, et in fine d'affiner l'orientation des opérations de recherche de fuites.

### **Amélioration de la sécurisation de l'AEP**

En 2021, le pôle exploitation avait lancé une étude de modélisation hydraulique avait été réalisée par le bureau d'étude SAFEGE sur le réseau AEP d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune. En janvier 2022, cette étude a permis de mettre en place d'un secours (vanne équilibrée) du Haut Service vers le Bas Service au niveau du réservoir Pin Vert afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du Bas Service.

Les principales interventions réalisées sur le réseau de distribution sont listées dans le tableau ci-après (le détail est fourni en annexes 6 et 7) :

### **Campagne de recherche de fuites**

Suite à la constatation d'une augmentation du volume de débit mis en distribution sur ce secteur , une campagne de recherche de fuite a été réalisée sur tout le Haut Service (55 km) : Les nombreuses fuites incriminées en cause ont pu être réparées.

### **Déploiement de la Télérélevé et changement des compteurs**

2022 a vu la finalisation du renouvellement de 2490 compteurs de Saint-Zacharie dans le cadre du déploiement de la télérélevé. Le déploiement de la télérélevé s'est poursuivi sur Aubagne ou fin d'année 2022, il été comptabilisé 2600 compteurs renouvelés ou équipés de module radio.

### **Amélioration de la qualité de l'eau**

Le manque d'entretien des parties de réseaux situées après compteurs (parties de réseaux ne relevant pas de la compétence du délégataire mais des propriétaires des terrains) peut engendrer localement des problèmes de qualité d'eau au robinet. Les points de prélèvements pour les contrôles réglementaires se situant à l'intérieur des bâtiments , ils n'en sont du coup que peu représentatifs puisque la qualité d'eau peut être altérée par un phénomène d'eaux stagnantes sur réseaux privés.

Ex : en périodes de vacances dans les écoles où au retour une purge est nécessaire car l'eau après compteurs n'a plus été mis en circulation.

En septembre 2022, une étude interne menée par la SPL a été finalisée concernant la mise en place de nouveaux points de prélèvement (directement sur le réseau) sur les 4 communes pour les contrôles réglementaires et l'autocontrôle. Ces points de prélèvements ont été choisis pour être mis

directement sur le réseau avant compteurs et vont se présenter comme une petite niche avec un robinet.

Ces nouveaux points de prélèvements permettront un meilleur accès à des mesures d'urgence sur le terrain, une meilleure réactivité pour contrôler la qualité de l'eau sur le réseau et appliquer les correctifs et réglages nécessaires avec un meilleur maillage pour l'autosurveillance.

### **Casses majeures sur le réseau**

Durant l'été 2022, 10 casses de canalisations en deux mois ont été recensés sur Saint-Zacharie sur le chemin des arcades suite à une défaillances du détendeur de pression.

Tableau 12 Nombre d'interventions en AEP réalisées en 2022

Type d'intervention	Réalisé en 2022
Détection de fuites	102
Renouvellement de compteurs	
Nombre de secteurs identifiés	38
Nombre de compteurs de sectorisation	36
Nombre d'intervention liées au phénomène d'eaux rouges	90 dont 73 sur Aubagne
Nombre de problèmes Goût et Odeur	13
Nombre de compteurs renouvelés	3686
Tête émettrice posée, changée et reconfigurée	448
Gestion compteurs – Pose de nouveaux compteurs	231

- Renouvellement des réseaux :

**En 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0.52 %**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

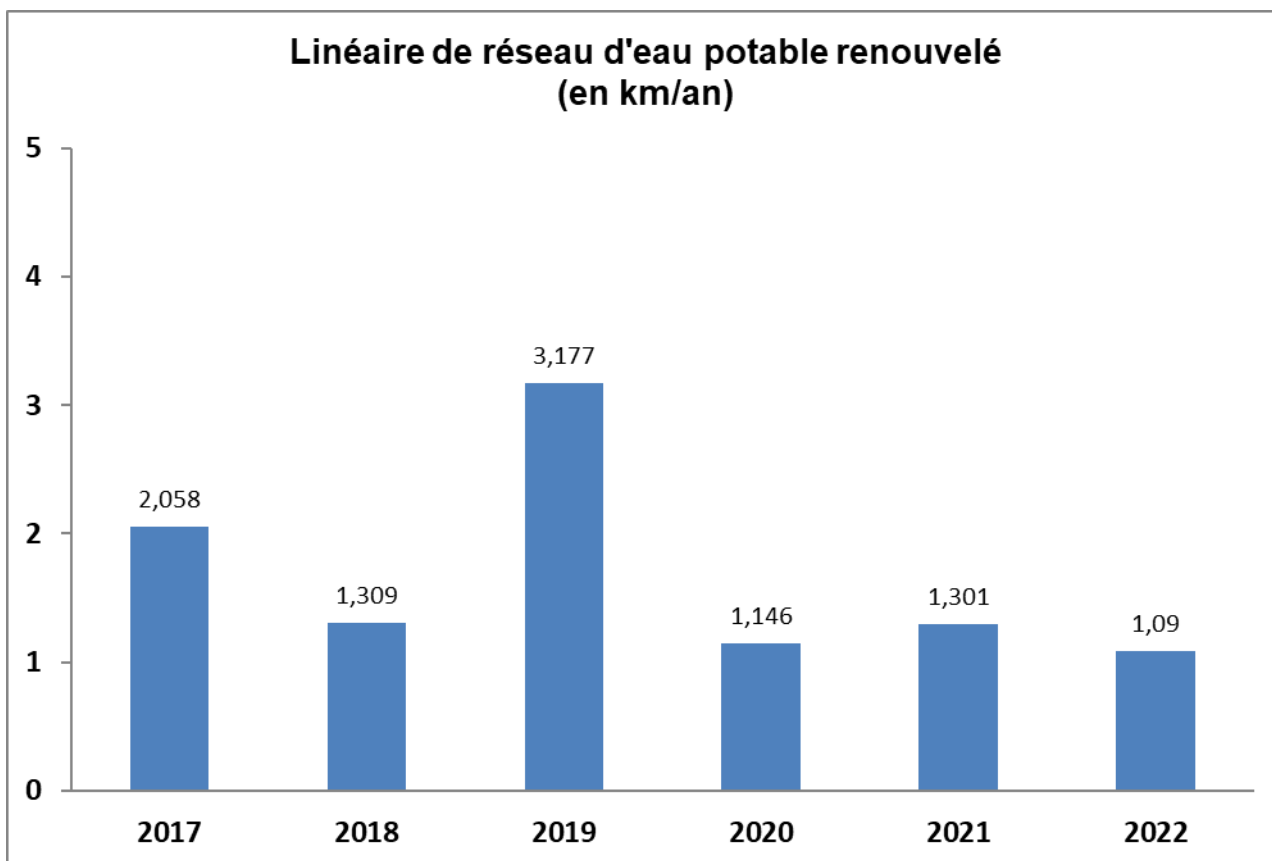


Figure 22 Evolution du linéaire de réseau AEP renouvelé en km/an

- Connaissance du patrimoine :

**En 2022, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) de la SPL L'Eau des Collines est de 119 points**

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

## 2.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

**En 2022, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 47 / 1 000 abonnés**

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

**En 2022, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %**

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **29 jours**.

**En 2022, le taux de réclamations (P155.1) est de 1.09 / 1 000 abonnés**

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

## 2.8. LA GESTION FINANCIERE

### 2.8.1. LES VOLUMES FACTURES

**Les volumes facturés en 2022 sont de 4 599 859 m<sup>3</sup>**

### 2.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de  
0.07 %**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

### 2.8.3. DEGREVEMENTS

- Dégrèvements au titre de la loi Warsmann :

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

Tableau 13 Tableau des dégrèvements prévu par la loi « Warsmann »

	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Volumes écrêtés	54732 m <sup>3</sup>	22139 m <sup>3</sup>	71483 m <sup>3</sup>	+300%
Nombre d'abonnés concernés	78	63	96	+150%
Montant	197226.79€	56 715,86€	219 018.93€	+386%

- Autres dégrèvements:

En plus du dispositif prévu par la « loi Warsmann », la Métropole a prévu des modalités d'écrêtement (cas d'incendie). Ces modalités sont précisées dans la délibération TCM 004-8709/20/CM du 15 octobre 2020.

	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Volumes écrêtés	NC m <sup>3</sup>	nc m <sup>3</sup>	NC m <sup>3</sup>	NA%
Nombre d'abonnés concernés	NC	NC	NC	NA%
Montant	nc€	NC€	NC€	NA%

#### 2.8.4. BUDGET DU SERVICE



- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la SPL L'Eau des Collines

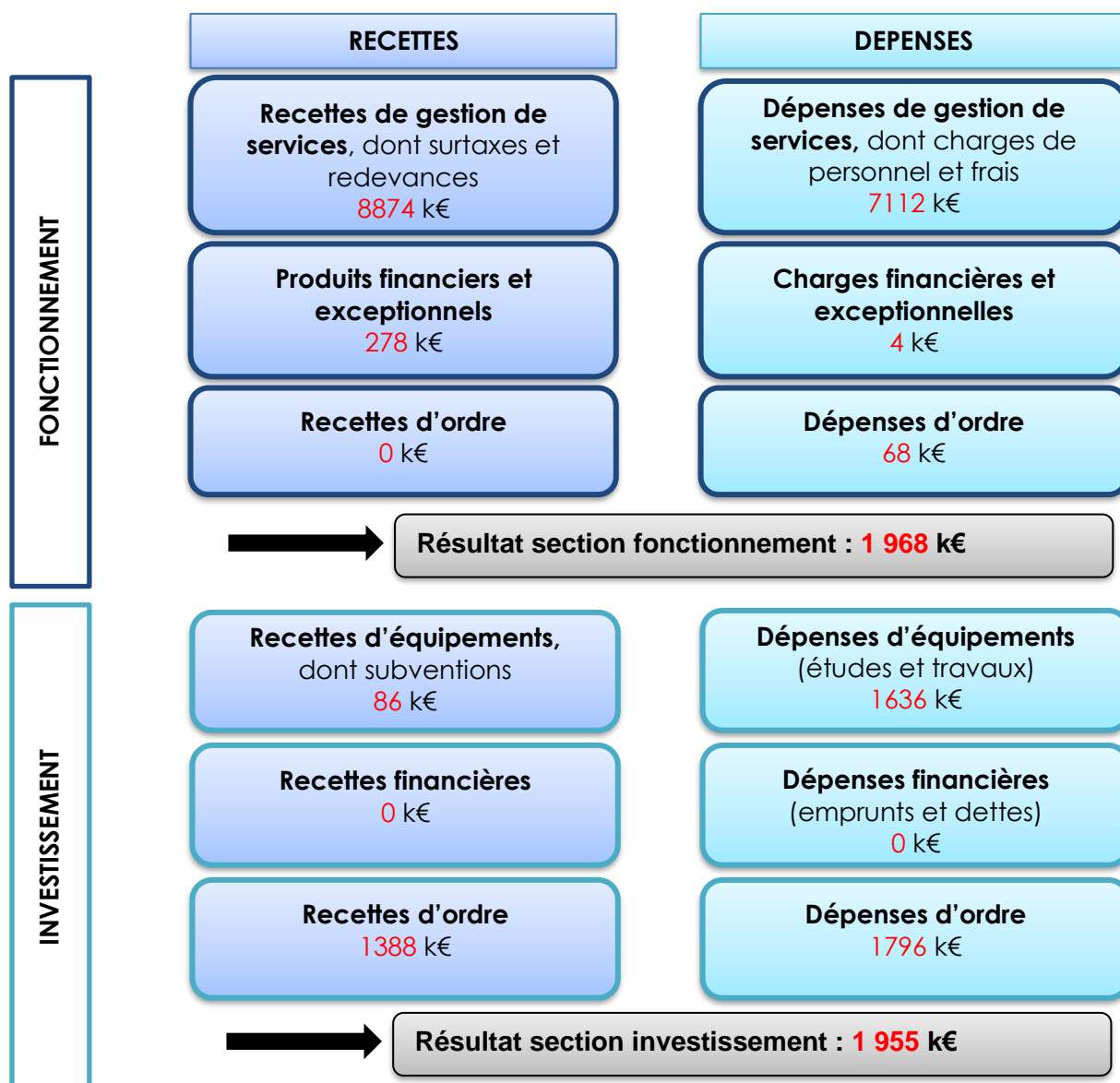


Figure 23 Les grands équilibres financiers de la SPL L'Eau des Collines

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette eau au 31/12/2022 :

Aucune dette

### 2.8.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du Compte Administratif :

Tableau 14 Suivi du compte administratif

	2019	2020	2021	2022	Ecart année N-1
Produits	9 384 k€	8 869 k€	10 014 k€	10 626 k€	+6.1%
Charges	9 334 k€	8 589 k€	8 885 k€	10 614 k€	+ 19.5%
<b>Résultat avant impôt</b>	50 k€	280 k€	129 €	13 €	-98.9 %
<b>RESULTAT</b>	<b>40 k€</b>	<b>264 k€</b>	<b>112 k€</b>	<b>11 k€</b>	<b>99.1%</b>

- Suivi des dépenses de renouvellement électromécanique (GER) :

Tableau 15 Suivi des dépenses de renouvellement électromécanique (GER)

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
<b>2019</b>	1 927 k€	1 130 k€	797 k€	3 904 k€
<b>2020</b>	1 579 k€	645 k€	934 k€	4 838 k€
<b>2021</b>	1 151 k€	1 208 k€	- 57k€	4 781 k€
<b>2022</b>	1 743 k€	801 k€	942 k€	5 723 k€

- Suivi du programme d'investissement :

Tableau 16 Evolution des investissements comptables de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022
<b>Montant des investissements</b>	617 k€	204 k€	111 k€	694 k€

## 2.8.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

**En 2022, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 2020.38 €**

## 2.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

La SPL L'Eau des Collines a un montant facturé d'environ 731 677.26 d'euros HT de travaux de canalisations dont 682 864.26 euros HT réceptionnés et 160 000 euros de travaux HT concernant la réhabilitation d'ouvrages AEP.

Au niveau des études, la SPL Eau des Collines a investi 48 210 euros d'études co-subventionnées Agence de l'Eau RMC pour le démarrage du schéma directeur d'alimentation en eau potable de Saint-Zacharie et la réalisation d'une étude de

vulnérabilité sur 18 ouvrages AEP des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et Cuges-Les-Pins.

**Le total des dépenses se chiffre donc à 939 887,26 euros HT en étude et Travaux.**

L'ensemble des travaux de canalisation en AEP concernait des projets de réhabilitation.

Les chantiers éligibles Etudes et Travaux ont pu faire l'objet d'une demande de co-financement auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant prévisionnel de dépense de 442 000 euros.

Le détail des investissements ayant pu faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau RMC est indiqué dans le tableau n°17.



Distribution des postes de dépenses concernant les projets conventionnés avec l'Agence de l'Eau et dépenses/recettes spécifiques à 2022

Tableau 17 Distribution des postes de dépenses/recettes pour les projets conventionnés avec l'AERMC en AEP

		Cumul dépenses SPL /versements (solde + acomptes) jusqu'à fin 2022		Dépenses SPL et versements de l'agence de l'eau (soldes + acomptes) spécifique à 2022			
		Dépenses	Recettes	Dépenses en 2022	Recettes 2022* (Acomptes + soldes)	Acomptes	soldes
Activités totales AEP et Assainissement		3 662 k€	842 k€	2 617 k€	119 k€		
<b>Total Activités Eau potable</b>		<b>1082 k€</b>	<b>227 k€</b>	<b>461 k€</b>	<b>46 k€</b>	<b>0</b>	<b>46 k€</b>
Poste en SPL L'Eau des Collines		0	0	0	0	0	0
Travaux		253 k€	0	198 k€	0	0	0
Etudes		666 k€	155 k€	244 k€	46 k€	0	46 k€
Equipements		163 k€	72 k€	19 k€	0	0	0

Il y a eu moins de demandes d'acomptes et de soldes en 2022 ; 4 demandes de subventions ont été réalisées pour des projets relatifs à l'AEP et les 4 projets ont été retenus pour co-financement auprès de l'Agence de l'Eau.



### 2.9.1. TRAVAUX NEUFS

Il n'y a pas eu de travaux neufs concernant l'alimentation en eau potable en terme d'extension de réseau.

### 2.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Tableau 18 Liste des travaux de réhabilitation et renouvellement de canalisations et d'ouvrages

Communes	Localisation	Coûts totaux
Saint-Zacharie	Chemin de la Cadole	60 917 euros
Saint-Zacharie	Avenue Gaston Saporta	51 023 euros
Aubagne	Bd Romarin	163 287 euros
Aubagne	UPEP	190 779 euros
Aubagne	Impasse/rue des Coquières	172 960 euros
Aubagne	Avenue E Rougier	43 898 euros
Aubagne	Bd Jean Jaurès	48 813 euros
Aubagne	Ouvrage UPEP	120 000 euros

### 2.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Tableau 19 Liste des études et travaux programmés en AEP pour 2023

Communes	Localisation	Coûts totaux
Aubagne	Chemin de la Perussonne	83 889
	Impasse Crèmesine	65 000
	Avenue E Rougier	30 000
	Route d'Eoures à Pierre Blancard	113 037
	Cours Voltaire	751 500
	Carrefour des Défensions	59 972
	Avenue Marcel Paul	99 184
	Napollon -Longuelance	400 000
	BHNS dévoiement divers	100 000
	BHNS av Paluds	250 000
	Etude et travaux Panneaux Photovoltaïque sur UPEP	300 000
Saint -Zacharie	Rahabilitation patrimoine	35 000
	Schéma directeur AEP	120 000
Cuges-Les-Pins	Forage d'exploration	500 000 euros
Secteur sud-Aubagne/la Bédoule	Forage d'exploration	400 000 euros
	<b>Total</b>	<b>3 272 582</b>

## 3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2022

Ce rapport présente les données globales de la **SPL L'Eau des Collines**. Les données par commune sont détaillées en annexe 2. Les données ont été fournies par le pôle Technique et le pôle Administratif/Financier.

### 3.2. FAITS MARQUANTS

Les points noirs et évènements marquants qui ont eu lieu au cours de l'année 2022 sont les suivants :

#### **Exploitation et Production :**

Cette année a été marquée notamment par l'extension de réseau à La Bouilladisse – Hameau du Pigeonnier avec la création d'une STEP et d'un PR, ainsi que par de nombreux renouvellement de réseaux d'eaux usées, en particulier :

- **Traverse de la vallée à Aubagne** : le collecteur était vétuste et très endommagé avec exfiltration des eaux usées dans le milieu naturel, il était situé sous les voies ferrées SNCF et les voies d'accès à l'autoroute
  - Redimensionnement du réseau de la RD96 à La Bouilladisse qui causait de nombreuses obstructions et débordements
  - **Bd des Alliés à Roquevaire** : réseau en encorbellement au-dessus de l'Huveaune, qui avait une contre pente, une rupture importante causant des déversements d'eaux usées dans l'Huveaune quand il était en charge, et également un décalage dans l'alignement de deux tronçons qui entraînait une retenue des eaux usées et donc des difficultés d'écoulements.
  - **Secteur Coquières à Aubagne** : un des points noirs en raison de la vétusté du réseau et de plusieurs malfaçons (regards avec décalage, contre pente, obstructions fréquentes et problème de mauvaises odeurs)
  - **Ch. du Bon Civet à Aubagne** : ce collecteur avait un problème de décalage entre les tronçons ainsi que des joints de raccordement défectueux
  - **Bd Jean Jaurès et Bd des Romarins à Aubagne**, réseaux très vétustes
- Malgré un réseau globalement vieillissant, les entrées d'eaux claires parasites de temps sec sont limitées. Néanmoins, les eaux claires parasites météorique et de ressuyage sont importantes.
- **Secteur Bouilladisse** : Grosse problématique liée aux eaux claires parasites météoritiques qui cause de fréquents débordements : une campagne de fumigation a donc été menée sur cette commune pour identifier les entrées d'ECP et les supprimer.
  - **Peypin** : L'ancienne STEP de Beaume de Marron avait déjà été transformée en station de régulation en aménageant l'ancien clarificateur afin de stocker provisoirement les surcharges du réseau par l'intermédiaire du PR de La Détrouse, limitant ainsi les déversements au milieu naturel. Une étude, lancée en 2021, a été menée en 2022 pour augmenter sa capacité de stockage en réhabilitant l'ancien décanteur-digesteur en bassin de régulation complémentaire.
  - **Secteur de St-Zacharie** : Cette année est marquée par le renouvellement et le redimensionnement du réseau de l'avenue Gaston de Saporta à St Zacharie, le réseau était en effet très endommagé ainsi que sous-redimensionné, ce qui causait des obstructions récurrentes.

- **St Savournin** :

- Chemin de la Source : Casse du collecteur et mise en place d'un pompage de secours le temps des réparations. Réseau en mauvais état, vieillissant, multi pénétrations de racines, avec certains regards endommagés qui seront repris en 2023 (problème étanchéité, regard décelé) causant des problèmes olfactifs
- Chemin de la Poussaraque : Bouchage à répétitions du fait du collecteur obstrué par un branchement pénétrant à 90% et une bouteille en plastique ainsi qu'un tuyau d'arrosage. Le branchement a été repris et le regard a été remis à la côte sur son terrain.

Nous continuons nos interventions de curage préventif, avec près de 10 km réalisé, cette année afin de maintenir les réseaux en bon état.

Enfin, l'ensemble des ouvrages de délestage répondent aux obligations réglementaires concernant l'autosurveillance des réseaux vis-à-vis de l'arrêté du 21 juillet 2015. Les systèmes de mesures des différents DO sont contrôlés régulièrement et présente une bonne fiabilité. L'Eau des Collines continue son investissement sur la partie Rejets Non Domestiques dans l'objectif de réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans les réseaux et dans les milieux aquatiques. En 2022, 24 diagnostics ont ainsi été réalisés, 11 arrêtés d'autorisation ont été élaborés et les travaux de mise en conformité de 11 entreprises (dont 7 sont encore en cours) ont été suivis.

### **Travaux :**

- Travaux Rue E. Rougier, AUBAGNE.

Nous avons renouvelé, dans le cadre des travaux du val'tram 330 ml de réseau amiante DN 400 par un réseau polypropylène DN 400. Ce chantier était spécifique car nous étions à 3m5 de profondeur à 1 m des façades. L'implantation de la canalisation était bien précise et nous n'avions aucune marge de manœuvre, car 2 rangées de pieu de 1m de diamètre vont être réalisés pour soutenir le futur val'tram.

- Travaux Bd des allies, Roquevaire

Nous avons renouvelé un collecteur d'EU sur la commune de Roquevaire. Cette canalisation était en encorbellement au-dessus de l'Huveaune ( CF photo tableau 34)

La spécificité du chantier est que nous avons travaillé sur nacelle.

- Travaux Traverse de la vallée, AUBAGNE

Nous avons renouvelé le collecteur d'eau usée en amiante dans une galerie de 1m50 de haut, en encorbellement, sous les voies SNCF. ( cf photo tableau 34 : traverse de la Vallée)

-Secteur Aubagne, Pays de l'Etoile et Marseille : L'Ovoïde structurant entre le Centre-ville d'Aubagne et Marseille montre des signes de fragilité depuis quelques années (il s'est ainsi effondré en 2021 en sortie de La Penne s/H). Sa réhabilitation a donc été étudiée en 2022 via un marché de maîtrise d'œuvre. Les travaux de réhabilitation démarreront en février 2023.

Deux extensions de réseau ont également été réalisées : chemin de la Cadole à St Zacharie et chemin du Pont de Joux à Auriol.

### **Etudes et Projets :**

- Lancement du schéma directeur assainissement de Cuges-Les-Pins et études préliminaires concernant la nouvelle STEP de Cuges-Les-Pins

- Poursuite de l'opération collective avec le suivi des rejets industriels domestiques dans les réseaux d'assainissement sur le secteur d'Aubagne avec campagne de mesures

### 3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

Les synoptiques de fonctionnement des réseaux des communes sur le territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines sont donnés en figures 26-31.

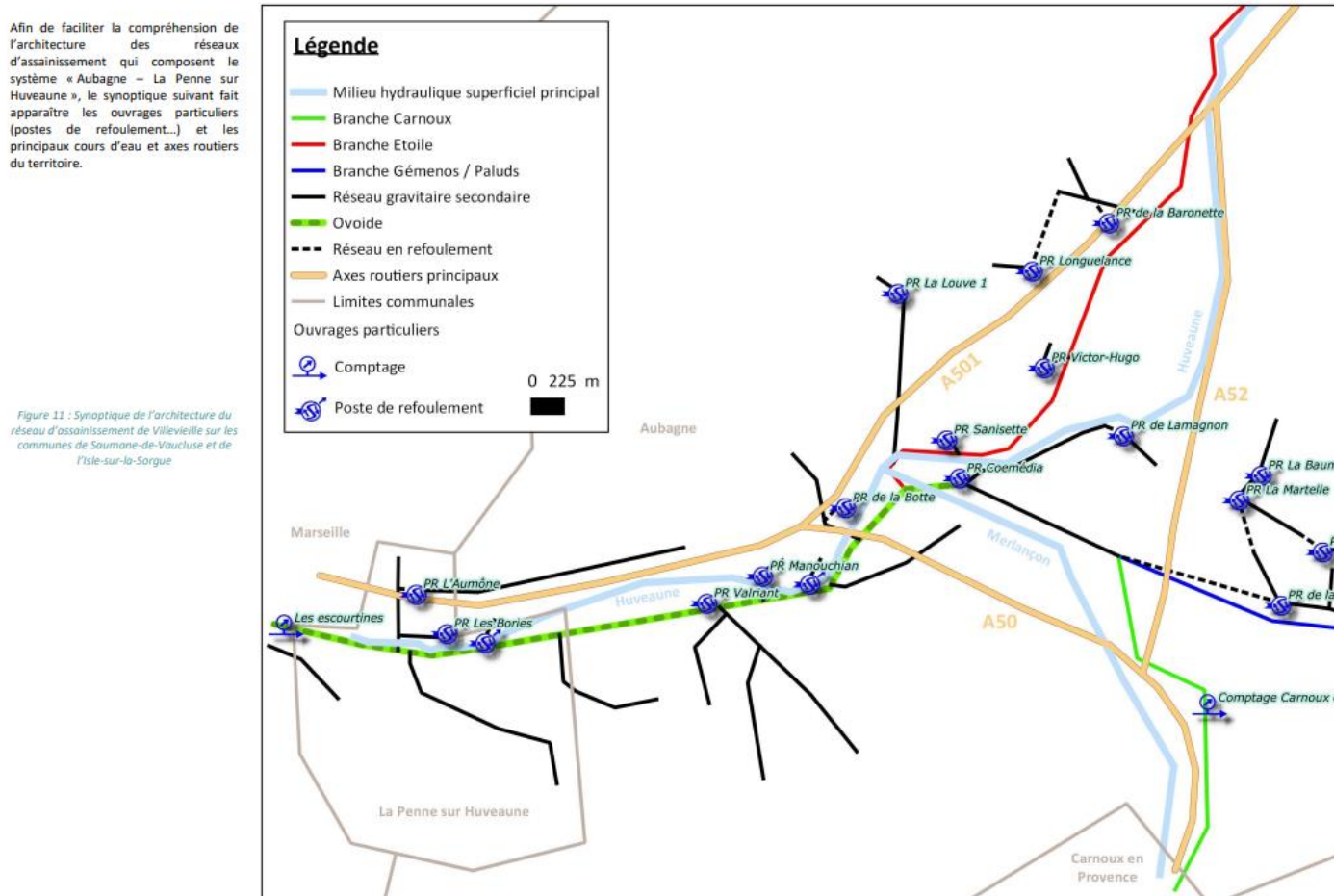


Figure 24 : Synoptique du fonctionnement du réseau Aubagne et La Penne-sur-Huveaune

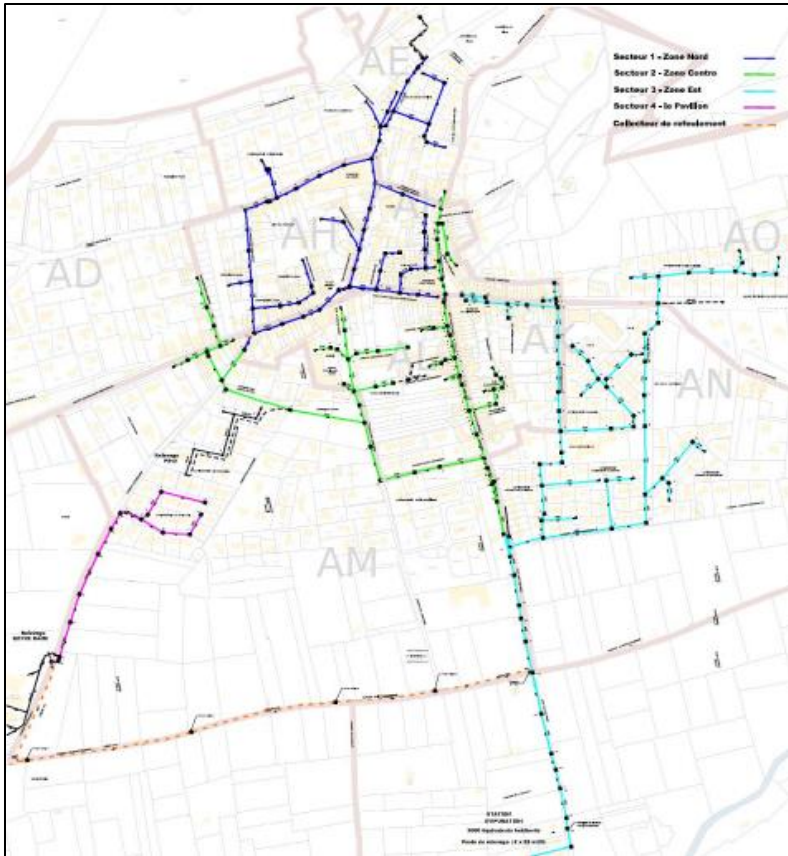


Figure 25: Plan de situation de la collecte – Cuges-les-Pins

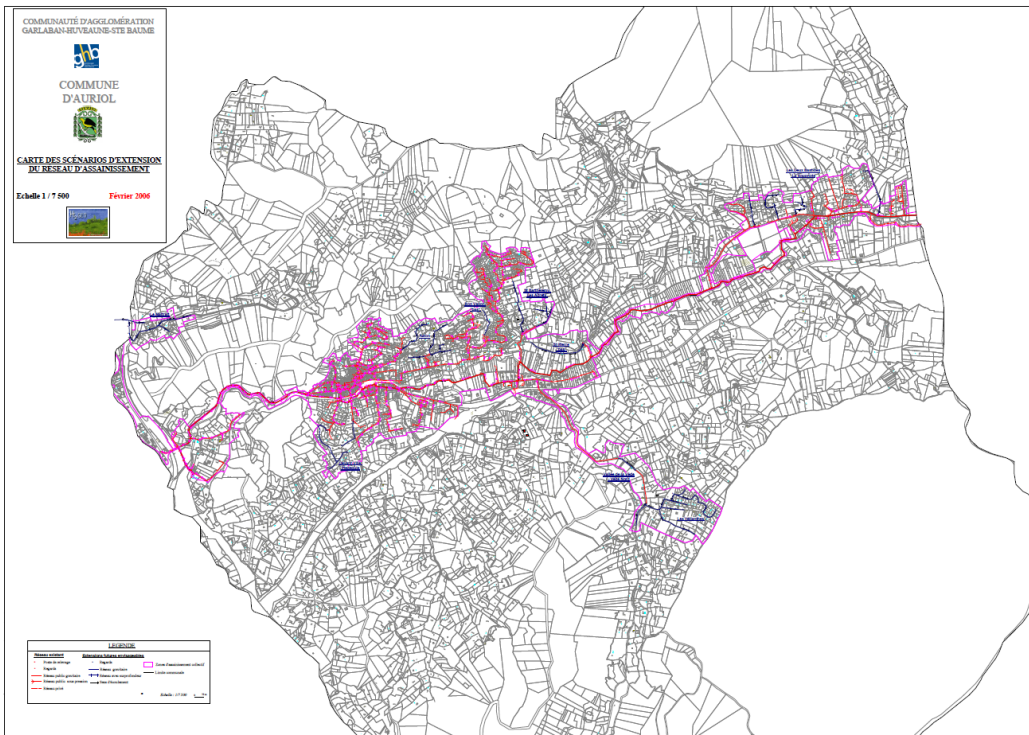


Figure 26 : Plan de situation de la collecte – Auriol



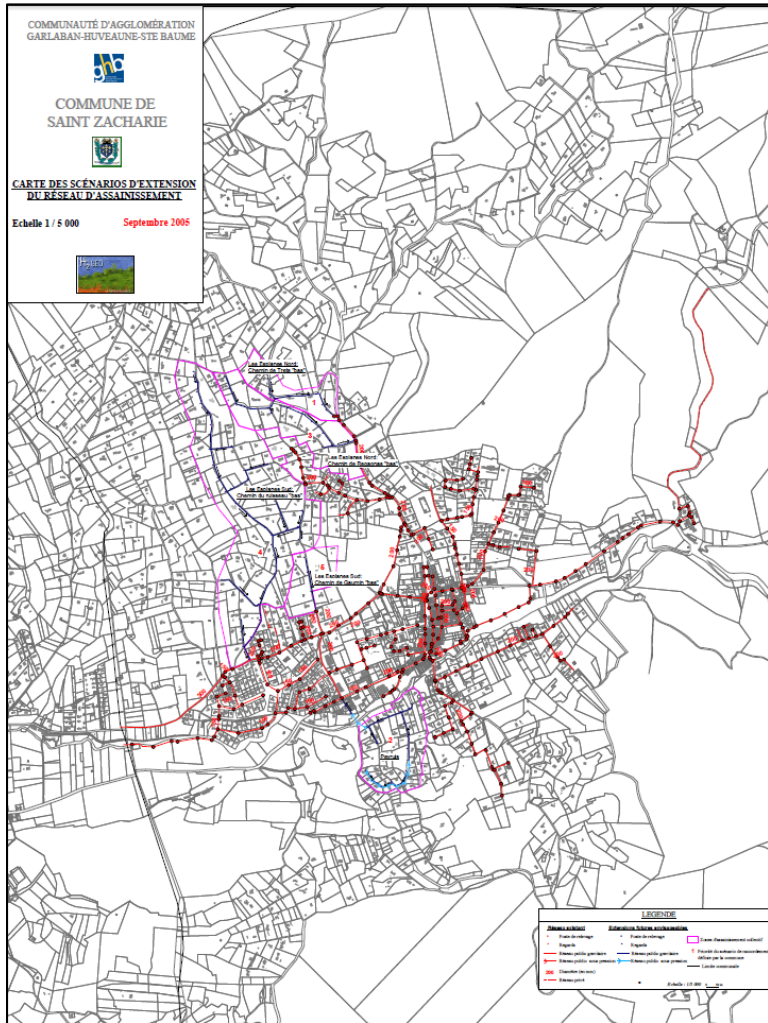


Figure 27 : Plan de situation de la collecte – Saint-Zacharie



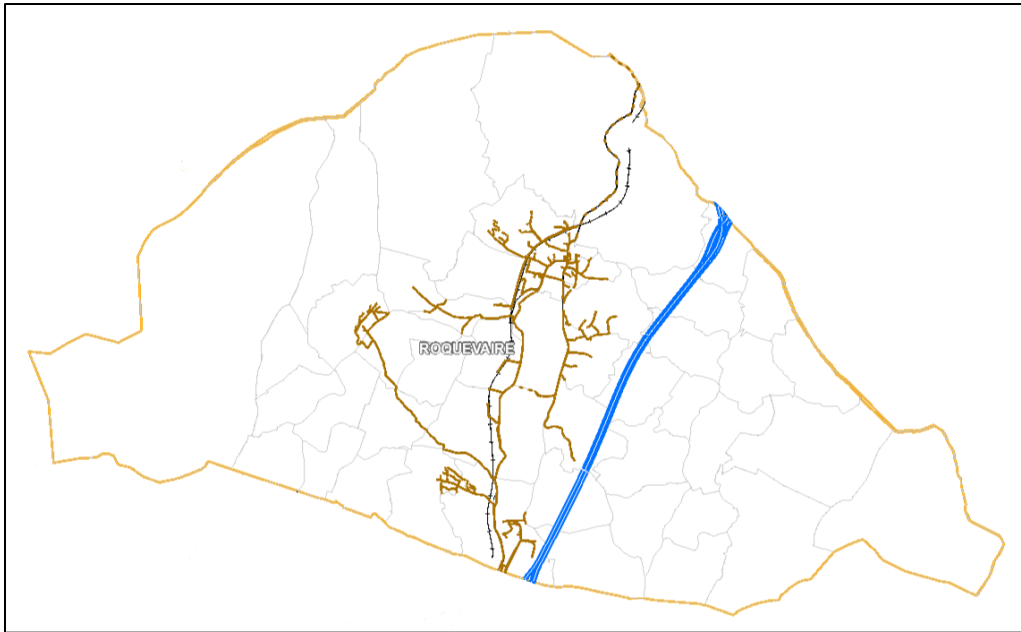


Figure 28: Plan de situation de la collecte – Roquevaire

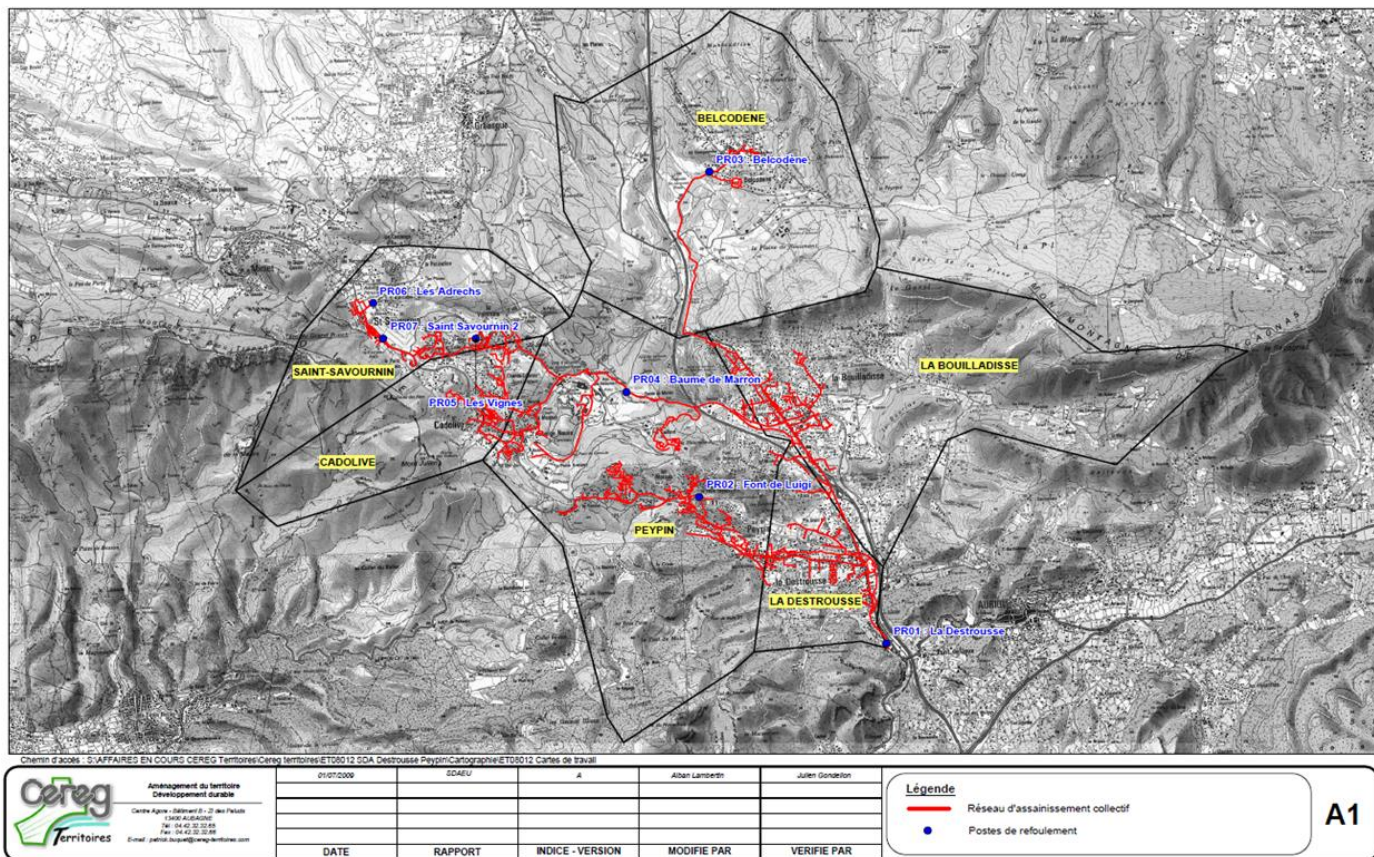


Figure 29 : Plan de situation de la collecte - Communes de l'Etoile



### 3.3.1. LA COLLECTE

**En 2022, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 328.11 km.**

Le linéaire de réseau 2022 est en augmentation de **0.15 %** par rapport à l'année 2021.

### 3.3.2. LE TRAITEMENT

4. A l'échelle du territoire de gestion de la SPL L'Eau des Collines, en 2021 ce sont **690 715 m3** qui d'eaux usées qui ont été traités via les deux ouvrages d'assainissements : STEP d'Auriol et STEP de Cuges-les-Pins. La nouvelle STEP du Pigeonnier sur la commune de la Bouilladisse n'a été mis en eau qu'en janvier 2021 et a traité 2080 m3. Le tableau 35 dresse les caractéristiques des 3 ouvrages.
5. Tableau 20 Caractéristiques des ouvrages d'assainissement dédiés au traitement

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m <sup>3</sup>	Lieu du rejet
Auriol/Saint-Zacharie	20 150	Boues activées + filtre tertiaire	580 983	L'Huveaune
Cuges-Les-Pins	3 000	Boues activées	109 732	Lits d'infiltration
STEP Le Pigeonnier (La Bouilladisse)	350	Boues activées, Biodisques, lits plantés de roseaux	2080	Lits d'infiltration
<b>Total</b>			<b>692 795</b>	

6. \*EH : Equivalent-habitants

### 6.1. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

**39 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées**

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après (le détail est fourni en annexes **6 et 7**) :

Tableau 21 Nombre et type d'intervention réalisées en 2022

Type d'intervention 2022	Unités	Système Géolide	Système Auriol/st Zacharie	Système Cuges-Les-Pins
Curage préventif	km		NC	1,947
Interventions de débouchage (collecteurs et branchements)	nombre	341	65	14
Inspections télévisées	km	2.77	0.981	53
Fumigation	km	2.950	0	0

**7.92 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)**

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

En 2021, il était référencé seulement 9 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau donc le chiffre est en augmentation d'environ 30% ;

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

**En 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0.27 %**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les cinq dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

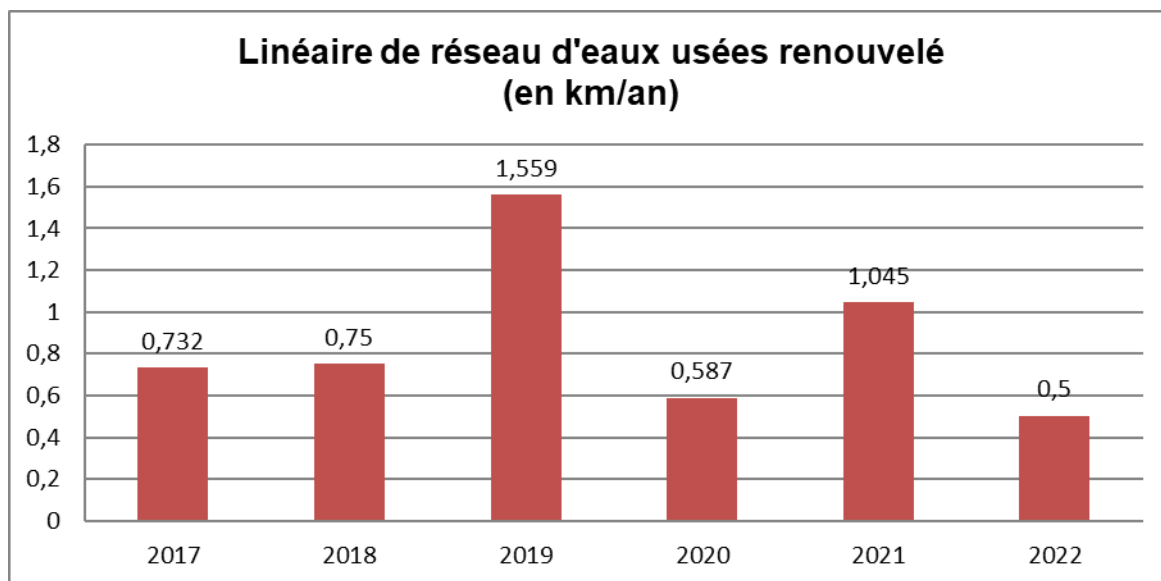


Figure 30 Linéaire de réseaux d'eaux usées renouvelés en km/an

**En 2022, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) de la SPL Eau des Collines est de 85 points**

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.



Tableau 22 Distribution des linéaires par date de pose et par commune

	Saint Savournin	Roquevaire	La Penne-sur-Huveaune	La Bouilladisse	Cuges	Saint-Zacharie	La Destrousse	Aubagne	Auriol	Peypin	Belcodene	Cadolive
2021-2030				<b>1515</b>		<b>439</b>		<b>1862</b>	<b>316</b>			
1981-1990		<b>60</b>	<b>3178</b>		<b>4780</b>		<b>73</b>	<b>19942</b>				
Avant 1910			<b>2634</b>					<b>3664</b>				
1971-1980	<b>9709</b>	<b>22142</b>	<b>5772</b>	<b>14899</b>		<b>11335</b>	<b>15418</b>	<b>57574</b>	<b>28305</b>	<b>29505</b>	<b>5046</b>	<b>8798</b>
2011-2020		<b>2390</b>	<b>630</b>		<b>1662</b>	<b>1516</b>	<b>147</b>	<b>1639</b>	<b>434</b>			<b>18</b>
1991-2000		<b>4044</b>	<b>1468</b>					<b>8112</b>				
1961-1970			<b>11287</b>			<b>6024</b>		<b>25977</b>	<b>7334</b>			
2001-2010		<b>751</b>	<b>848</b>		<b>2158</b>			<b>4676</b>				

Tableau 23 Distribution des linéaires par diamètre et par commune

Diamètres	Saint Savournin	Roquevaire	La Penne-sur-Huveaune	La Bouilladisse	Cuges	Saint-Zacharie	La Destrousse	Aubagne	Auriol	Peypin	Belcodene	Cadolive
0		13829		116	66	883			1342	3		
45			6									
50							34					
60								273				
63								178				
75		34		67		199						
90						368		63			1346	
100	764		23	231			8	138		8		
110					1185			120				
125		457		40			162	1075	114	88	110	14
150	6376	971	873	8866	2664	3350	4414	4322	2986	12121		4948
160	104	26	498	451	89	105	690	7641	930	623	1514	559
200	2465	6267	19642	5374	4596	13633	6813	70352	####	14141	2076	3295
250		4572	813			668	1149	11860	2134			
300		2230	978	1268			1938	13973	5417	2514		
315								196				
350		610					395	1544	170			
400		390	60			110	36	4203	1759	6		
500			379					1601				
600								1290				
640								52				
800			118									
1700			2270					3466				
Total												



Tableau 24 Distribution des linéaires par type de matériaux et par commune

Nature matériaux	Saint Savournin	Roquevaire	La Penne-sur-Huveaune	La Bouilladisse	Cuges	Saint-Zacharie	La Destrousse	Aubagne	Auriol	Peypin	Belcodene	Cadolive
Beton arme			135					2691		6		
Gres		1827	139			709		20093		1545		3299
PVC Pression				88		104						
PEHD		60			1185	513		2252				
Fibro Ciment								299				
Polypropylene								653				
Fonte		160	93	1573			3252	5024	2564	7928		1009
Non defini		1856	133					1168				
Chemisee								1147	585			
Amiante ciment	7416	18321	13298	10103	4780	1535	7328	27598	14079	13412		3714
Ovoide arme			2270					3466				
Fonte ductile								4				
Beton			140									
PVC	2293	7162	9610	4649	2636	16454	5058	59052	19160	6614	5046	795
<b>Total (ml)</b>	<b>9709</b>	<b>29386</b>	<b>25818</b>	<b>16413</b>	<b>8601</b>	<b>19315</b>	<b>15638</b>	<b>123447</b>	<b>36388</b>	<b>29505</b>	<b>5046</b>	<b>8817</b>

**En 2022, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) de la SPL L'Eau des Collines est de 100%**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 107 points**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, ainsi qu'au service chargé de la police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Tableau 25 La liste des déversements répertoriés sur le réseau

Année	Systèmes	Nombre	Volume déversé en m <sup>3</sup>	% par rapport au volume entrant à la STEP
2022	Géolide	2	820.44	nc
	Auriol/StZach	4	137	0.024

- Diagnostic permanent :

Le diagnostic permanent est un outil de connaissance du fonctionnement réel du réseau qui vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, au regard d'enjeux environnementaux et sanitaires.

Sa mise en œuvre a été rendue obligatoire par l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 10 000 équivalents habitants depuis 2020.



Le diagnostic permanent est en cours de déploiement au sein de la SPL L'Eau des Collines avec la pose de deux débitmètres supplémentaires sur les réseaux assainissements au cours de l'année 2022 sur la commune d'Auriol.

## 6.2. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la police de l'eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Tableau 26 Conformité des stations d'épuration

Indicateur de performance	Conformités 2021 - validées par DDTM13	Taux de conformité 2022 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
<b>P204.3</b> : conformité des équipements d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	100%
<b>P205.3</b> : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	100%
<b>P254.3</b> : conformité des performances des équipements d'épuration	% ou nb de step conforme/non conforme	100%

Tableau 27 Conformité des stations d'épuration suite

	Auriol /St Zacharie	Cuges-Les-Pins	La Bouilladisse : Hameau du Pigeonnier
Taux de conformité par STEP	83%	92%	NA
Taux de conformité par Commune	83% ?	92% ?	NA
Taux de conformité par CT	???		
Nombre d'ouvrages conformes	1	1	NA

## 6.3. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

**629 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2022 (indicateur D203.3)**



Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

La filière de destination des boues est donnée en figure 33.

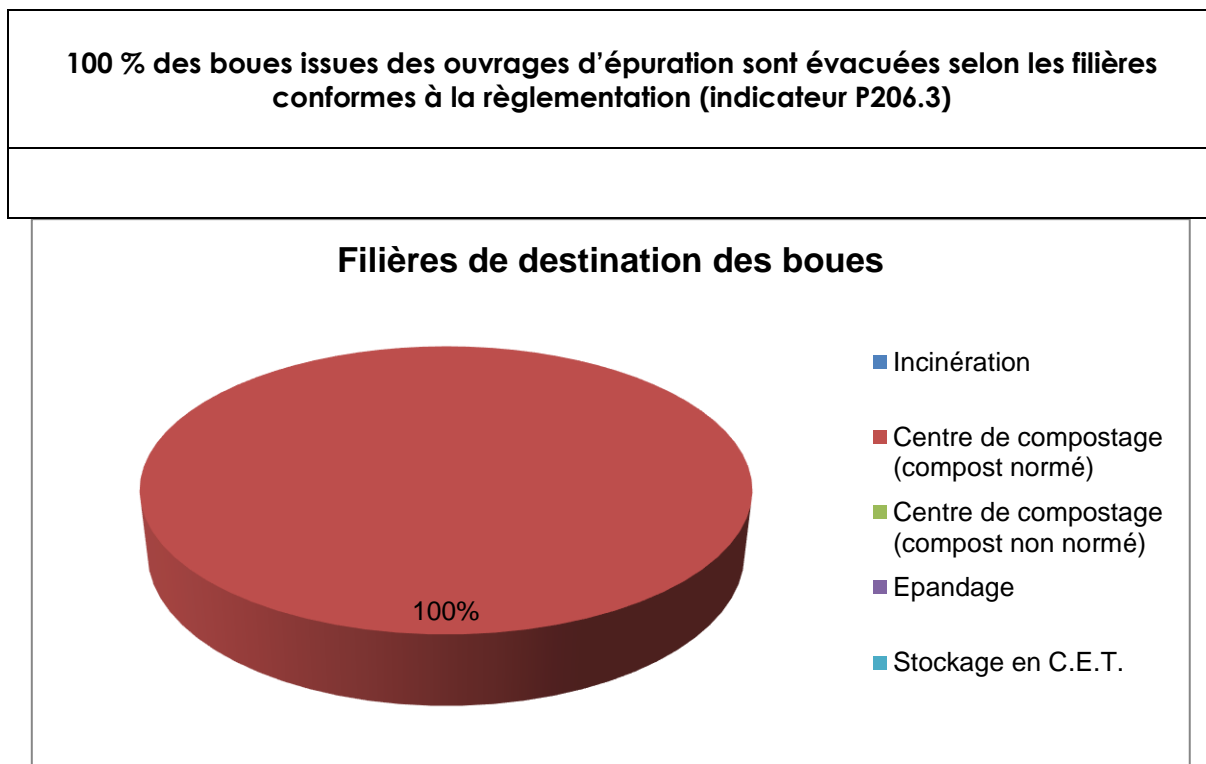


Figure 31 Filière de destination des boues

- La gestion des autres sous-produits :

Tableau 28 Gestion des sous-produits de l'épuration

Type de sous-produit	Tonnages évacués	Destination
Sables	5.58	Centre de Stockage de Déchets Ultimes de type II – Suez RV méditerranée – 1605 Chemin de la Vallée CS 80610 13681 Aubagne CEDEX – 712 620 715 00 102
Graisses	0	Traitement sur la STEP d'Auriol /St Zacharie équipée d'un Carbofil
	69.825	STEP de la Pioline Aix en Provence (ref sandre : 060913001001)
Refus de dégrillage	17.39	Centre de Stockage de Déchets Ultimes



		de type II – Suez RV méditerranée – 1605 Chemin de la Vallée CS 80610 13681 Aubagne CEDEX – 712 620 715 00 102
<b>TOTAL</b>	92.795	

#### 6.4. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- Les indicateurs de performance :

**En 2022, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 66 %**

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

**Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de NC / 1 000 hab**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

**En 2022, le taux de réclamations global assainissement (P258.1) est de 3.15/ 1 000 abonnés**

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

#### 6.5. LA GESTION FINANCIERE

##### 6.5.1. LES VOLUMES FACTURES

**Les volumes facturés en 2022 sont de 3 328 774 m<sup>3</sup>**

##### 6.5.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2022 (P257.0)  
est de 0.07 %**

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

### 6.5.3. DEGREVEMENTS

- Dégrèvements au titre de la loi Warsmann :

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

Tableau 29 Dégrèvement au titre de la loi Warsmann

	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Volumes écrêtés	54732 m3	22139 m3	71483 m3	+300%
Nombre d'abonnés concernés	78	63	96	+150%
Montant	197226.79€	56 715,86€	219 018.93€	+386%

- Autres dégrèvements:

En plus du dispositif prévu par la « loi Warsmann », la Métropole a prévu des modalités d'écrêtement pour service d'assainissement non rendu. Ces modalités sont précisées dans la délibération TCM 004-8709/20/CM du 15 octobre 2020.

	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Volumes écrêtés	NC m3	nc m3	NC m3	%
Nombre d'abonnés concernés	NC	NC	NC	%
Montant	nc€	N€	N€	%

### 6.5.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres du budget Assainissement de la SPL L'Eau des Collines :

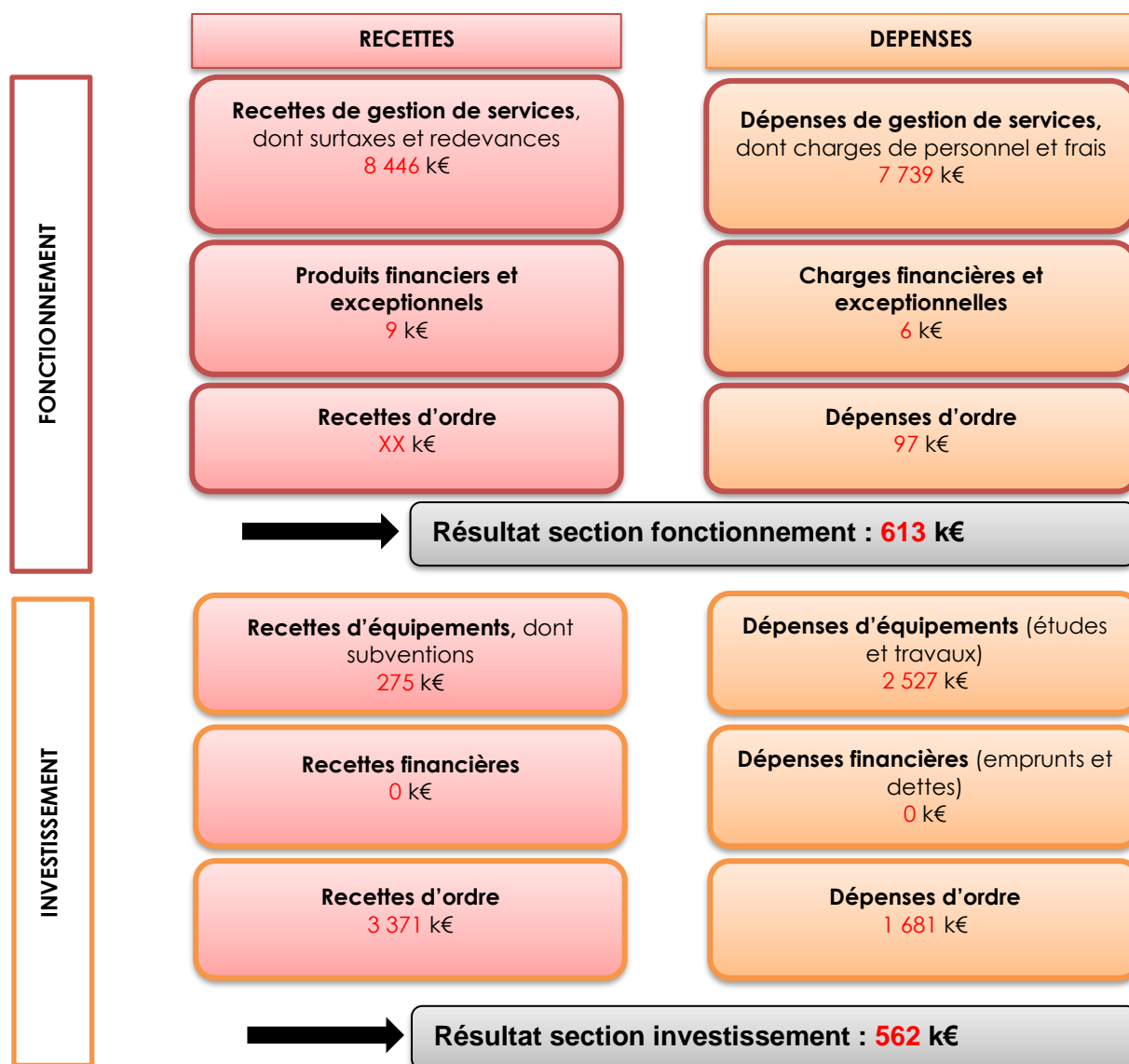


Figure 32 Les grands postes de dépenses en assainissement

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2022 :

Aucun financement par emprunt n'est en cours sur la partie assainissement en 2022.

#### 6.5.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi du CA de la SPL L'Eau des Collines:  
Evolution des différents postes du CA de la SPL L'Eau des Collines :

Tableau 30 Evolution du chiffre d'affaire

	2020	2021	2022	Ecart année N-1
Produits	9 213 k€	9 218 k€	12 101 k€	+31,3 %
Charges	9 410 k€	10 285 k€	12 050 k€	+17,2 %
<b>Résultat avant impôt</b>	- 197 k€	- 1 066 k€	+ 51 k€	+104,8 %
<b>RESULTAT</b>	- 197 k€	- 1 066 k€	+ 37 k€	+103,5 %

- Suivi des dépenses de renouvellement électromécanique (GER) :

Tableau 31 Suivi des dépenses de renouvellement électromécanique

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
<b>2020</b>	1 592 k€	490 k€	1 102 k€	3 317 k€
<b>2021</b>	1 753 k€	881 k€	872 k€	4 189 k€
<b>2022</b>	1 369 k€	3 050 k€	1 681 k€	2 508 k€

- Suivi du programme d'investissement :

Tableau 32 Evolution des investissements

	2020	2021	2022
<b>Montant des investissements</b>	599 k€	327 k€	122 k€



#### 6.5.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Le détail est exposé en partie 6.2.2 FONDS DE SOLIDARITÉ.

**En 2022, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est 0.0006**

#### 6.6. LES ETUDES ET TRAVAUX

L'eau des collines a engagé environ **2 375 547.2** d'euros HT pour les études et travaux en 2022.

**Tableau 33** Distribution des postes de dépenses/recettes pour les projets conventionnés avec l'AERMC en assainissement

		Cumul dépenses SPL /versements (solde + acomptes) jusqu'à fin 2022		Dépenses SPL et versements de l'agence de l'eau (soldes + acomptes) spécifique à 2022			
		Dépenses	Recettes	Dépenses en 2022	Recettes 2022* (Acomptes + soldes)	Acomptes	soldes
Activités totales AEP et Assainissement		3 662 k€€	842 k€	2 617 k€	119 k€		
<b>Total Activités Assainissement</b>		2 580 k€	615 k€	<b>2 156 k€</b>	<b>73 k€</b>		73 k€
Poste en SPL L'Eau des Collines		387 k€	124 k€	68 k€	73 k€		73 k€
Travaux		1 842 k€	116k€	1 841 k€			
Etudes		268 k€	344 k€	267 k€	21 k€		21 k€
Equipements		51 k€	1 k€	48 k€			

Il y a eu moins de recette cette année, car plus de projets déposés et moins de demandes de clôtures/versements d'acomptes.

Au total, il y a eu 9 demandes de subventions déposés auprès de l'Agence de l'eau concernant des projets assainissements pour 6 projets retenus. Les recettes liées à des co-financement de poste en SPL L'Eau des Collines concernaient un poste à 80% technicien pour le suivi des rejets non domestiques pour l'année 2022 et la clôture d'une convention concernant un poste de Géomaticien durant l'année 2019 pour améliorer la gestion des données patrimoniales des réseaux ( co-financement à 50%).



Tableau 34 Liste des études et travaux avec les montants réalisés en 2022

Communes	Localisation	Montant euros HT
<b>Travaux</b>		
Aubagne	Chemin du Bon civet	78 413.24
	Bd Romarin	130 787
	Traverse de la Vallée	
	Impasse Traverse Rue des Coquières	290 991
	Av E Rougier	692 484
	Bd Jean Jaurès	83 124
	Rue de la République	110 836
Saint Zacharie	Av Gaston Saporta	172 164
	<b>Chemin de la Cadole</b>	46 226
La Bouilladisse	RD 96	315 995
	Hameau du Pigeonnier dont refoulement	51 823
Roquevaire	Avenue des alliés	101 479
Cuges + St Zacharie	Réhabilitation patrimoine	95 000
Etoiles	Remplacement pompes sur PR	70 000
<b>Etudes</b>		
Cuges -Les -Pins	Schéma directeur assainissement	45 000
Aubagne	Opération collective : campagne de mesure	45 000
	Total	<b>2 329 322.2</b>
<b>Détail des coûts</b>		
	Total Travaux neufs et extension de réseau	<b>98 048</b>
	Total Réhabilitation	<b>2 231 274.42</b>
	Total Etude	<b>90 000</b>

### 6.6.1. TRAVAUX NEUFS

Tableau 35 Liste des travaux neufs et montants en 2022





Communes	Localisation	Montant euros HT
Saint-Zacharie	Hameau du Pigeonnier dont refoulement	51 823
Saint -Zacharie	Chemin de la Cadole	46 225


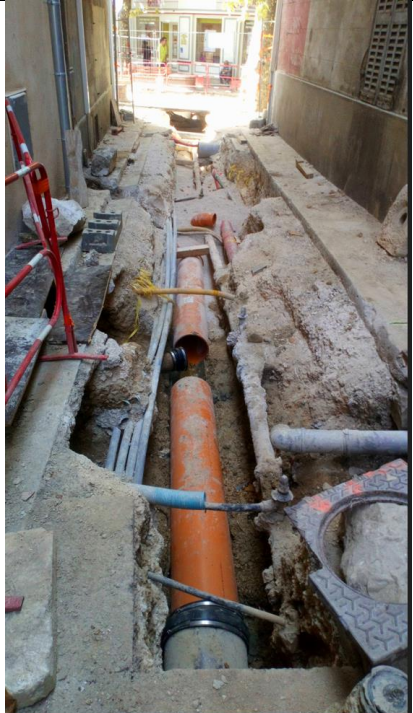




## 6.6.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT




Tableau 36 Description des travaux de réhabilitation et renouvellement en assainissement pour l'année 2022

Communes	Localisation	Descriptifs	Photos
<b>Travaux</b>			
Aubagne	Chemin du Bon civet	Travaux D'extension sur les réseaux Eau potable et Assainissement : Réseau eau potable: matériaux utilisé PEHD, longueur 370 ml en Ø 75 mm comprenant 7 branchements. Réseau assainissement : matériaux utilisé PVC, longueur 160 ml en Ø 200 mm comprenant 15 branchements.	
	Bd Romarin	Renouvellement des réseaux d'assainissement et de l'eau potable	
	Traverse de la Vallée	Dépose et repose du réseau d'eaux usées situé entre la route de la légion et la traverse de la Vallée	
	Impasse Traverse Rue des Coquières	renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la Traverse des Coquières.  (photo ci-contre avant travaux)	

	Av E Rougier	Renouvellement des réseaux AEP et EU dans le cadre des travaux du Valtram	
	Bd Jean Jaurès	<p>Réhabilitation du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées et les amorces des rues adjacentes</p> <p>(Photo ci-contre : réseau posé dans la rue de l'égalité)</p>	
	Rue de la République	Travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées transitant par la galerie souterraine du Merlançon	

			
Saint Zacharie	Av Gaston Saporta	Renouvellement de 265 ml de canalisation en DN200 mm	
	Chemin de la Cadole	renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'eaux usées	
La Bouilladisse	RD 96	Travaux pour réhabilitation du réseau des eaux usées	



	Hameau du Pigeonnier dont refoulement	<p>Fin des travaux de reprise d'enrobage suite aux travaux réseaux +</p> <p>Pose d'équipement complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fourniture et mise en place de garde corps bois,</li> <li>- portillon et portillons accès bassins d'infiltration</li> <li>- électrification de la clôture en bas du site</li> <li>- aménagement du dégrilleur</li> </ul>	
Roquevaire	Avenue des alliés	Renouvellement des réseaux d'eaux usées et des branchements . Voir photo ci-contre : canalisation en encorbellement.	 

### 6.6.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Tableau 37 Descriptif des principales études et des grands travaux programmés.

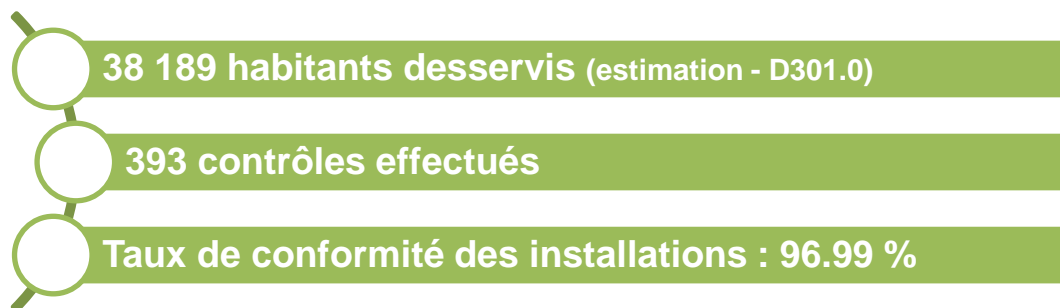
Communes	Localisation	Montant euros HT
Aubagne	Traverse Chabrand	172436
	Chemin de la Perussone	42759
	Av E Rougier	321718
	Rue Barthelemy	295000
	Place de la Gare	110500
	BHNS Rue du dirigeable	175000
	BHNS avenue des paluds	200000
Saint Savournin	Lot L'Etoile	50000
La Destrousse	Lotissement Hermite	50000
Peypin	Chemin de la Planète	50000
La Bouilladisse	RD96	1 016 960.56
	Av de la Gare	14 000

Etoiles	MAJ du schéma directeur assainissement	
---------	---	--

## 7. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les données par communes sont disponibles en Annexe 2. Les données ont été fournies par le pôle Technique ( Service Exploitation) et le pôle Administratif/financier.

### 7.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2022



### 7.2. FAITS MARQUANTS

Changement de la procédure de demande de diagnostic de vente d'une installation d'assainissement non collective afin d'optimiser les délais. Un formulaire de demande de diagnostic d'une installation ANC existante a été ajouté sur le site internet de l'Eau des Collines -à compléter par l'utilisateur et à joindre à sa demande, afin que l'ensemble des informations essentielles à une demande diagnostic de vente soient fournies dès le début au SPANC.

Par ailleurs, les tarifs des différents contrôles (conception, réalisation, fonctionnement et diagnostic de vente) ont été modifiés en incluant le coût de la TVA dans le TTC.

### 7.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC de la SPL L'Eau des collines existe depuis 2006. A l'issu des trois schémas directeurs assainissements réalisés sur les communes de l'Etoile en 2010 puis sur Aubagne et La Penne sur Huveaune en 2016 puis sur Cuges-Les-Pins cette année a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 13 846(DC.306) :

- 393 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 1 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (1 fois tout les 10 ans);
- Conseil aux usagers.

**En 2022, la valeur de l'indice de mise en œuvre de  
l'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 80 points/140**

Tableau 38 Etat d'avancement de la mise en œuvre de l'ANC

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
<b>A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	<b>20</b>	x	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	<b>20</b>	x	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	<b>30</b>	x	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	<b>30</b>	x	
<b>B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</b>	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations(VP.172)	<b>10</b>		x
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations(VP.173)	<b>20</b>		x
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange(VP.174)	<b>10</b>		x

#### 7.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles réalisés :

Tableau 39 Evolution du nombre de contrôle réalisés en ANC

Type de contrôle	2020	2021	2022	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC.332	153	201	<b>211</b>	<b>565</b>
Vérification de l'exécution DC.333	157	50	<b>56</b>	<b>263</b>



Vérification du fonctionnement et de l'entretien (VP.334)	264	343	<b>338</b>	<b>945</b>
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	3	2	<b>2</b>	<b>7</b>
Total	577	596	<b>607</b>	<b>1780</b>

Les données par communes sont présentées en annexe 2

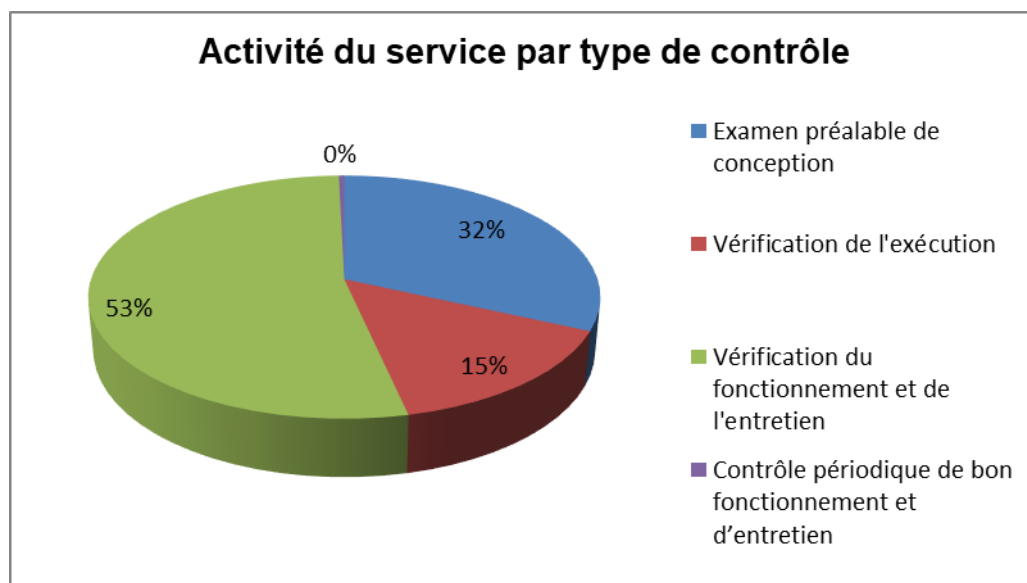


Figure 33 Fréquence des activités du service par type de contrôle

## 7.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = **973**
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 1118
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = **2156**
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = **21**
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = **44**
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (DC.322) = **0**
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = **80**

**En 2022, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif (P301.3) est de 96.99 %**

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

## 7.6. DONNEES FINANCIERES DU SERVICE

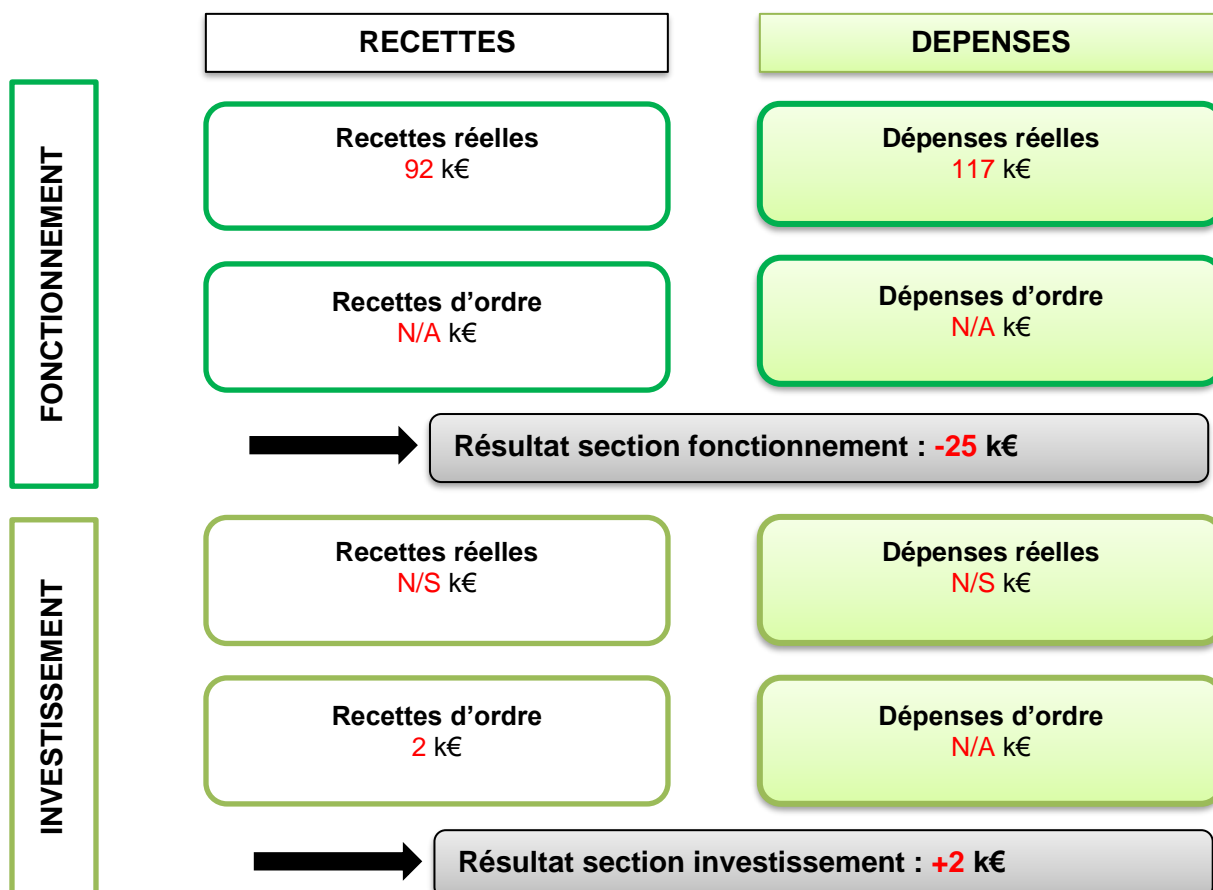
- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil **communautaire**, n°40-0310 du **24/03/2010**. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Tableau 40 montant forfaitaire par type de contrôle

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC 325)	88 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter (DC 326)	198 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH (DC 196)	132 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	120 €

- Les grands équilibres du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :



Les recettes générées par le service (DC.197) sont les suivantes :

- Service obligatoire : 91 k€,
- Service facultatif : 0 €.



## 8. TARIFS DE L'EAU

Les données par commune sont disponibles en Annexe 4. Les données ont été fournies par le pôle Facturation.

### 8.1. DONNEES DE FACTURATION

Les relèves de compteurs sont effectuées 2 fois par an :

- En avril et en octobre/novembre, pour Aubagne, la Penne-sur-Huveaune ;
- En mai et en novembre, pour Cuges-les-Pins.
- En mars et octobre pour Saint-Zacharie.

La commune de Saint-Zacharie est en radio relève.

L'Eau des Collines n'assure pas directement la facturation des communes du bassin minier et du Garlaban ainsi que de la commune d'Auriol, mais a conventionné avec les délégataires du service de l'eau (SIBAM et SAUR).

La facturation est établie selon les mêmes conditions, que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement. A ce titre, deux factures par an sont émises en fonction des tournées sur relevés. Les gros consommateurs sont facturés quatre fois par an sur relevés.

### 8.2. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au journal officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m<sup>3</sup> d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (en €/m<sup>3</sup>)

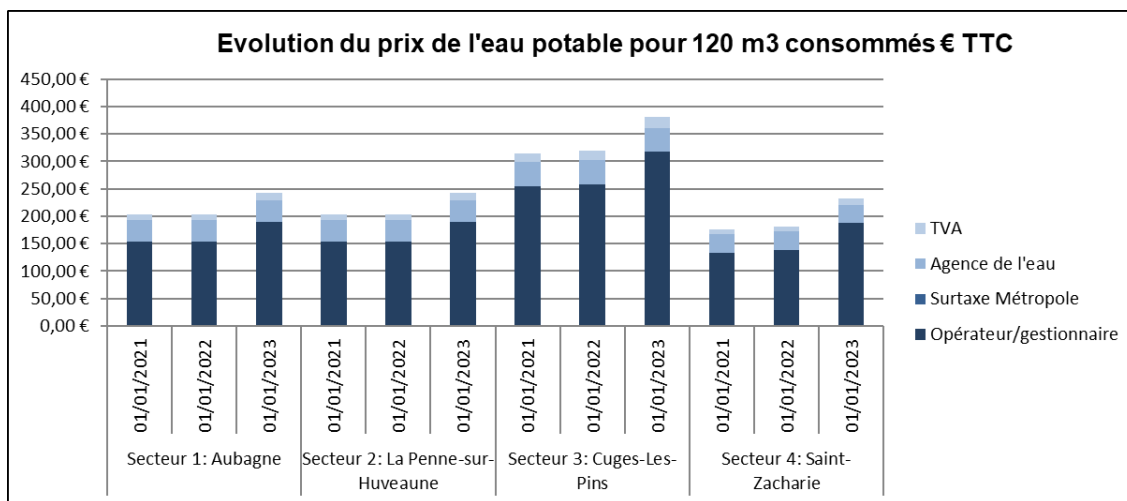
Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

### 8.3. EVOLUTION DE LA FACTURATION

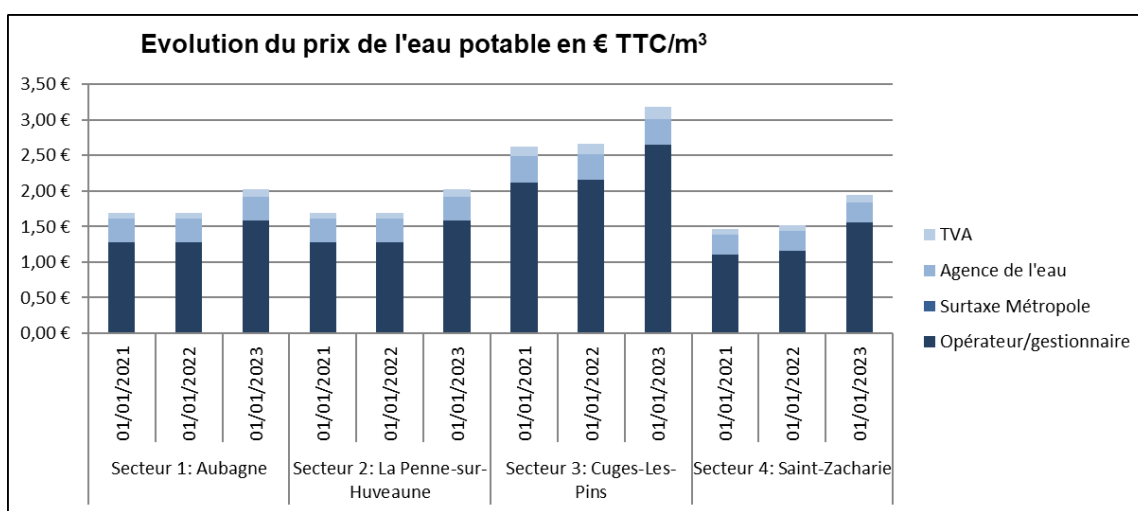
Tableau 41 Montant des factures Eau et assainissement (facture eau à 120 m3)

<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>		<b>Secteur 1 : Aubagne</b>	<b>Secteur 2 : La penne sur Huveaune</b>	<b>Secteur 3 : Cuges-les-Pins</b>	<b>Secteur 6 : Saint-Zacharie</b>
SPL	Part fixe (abonnement)	23,7000 €	23,7000 €	88,3800 €	66,3200 €
	Part variable	165,7900 €	165,7900 €	228,7600 €	120,8300 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €
	Redevance préservation des ressources en eau	6,3600 €	6,3600 €	10,7200 €	0,0000 €
<b>SOUS-TOTAL HT</b>		<b>229,4500 €</b>	<b>229,4500 €</b>	<b>361,4600 €</b>	<b>220,7500 €</b>
<b>TVA 5.5%</b>		<b>12,6198 €</b>	<b>12,6198 €</b>	<b>19,8803 €</b>	<b>12,1413 €</b>
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		<b>Secteur 1: Aubagne</b>	<b>Secteur 2: La Penne-sur-Huveaune</b>	<b>Secteur 3: Cuges-Les-Pins</b>	<b>Secteur 4: Auriol/St-Zacharie</b>
SPL	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €
	Part variable	177,97 €	177,97 €	253,39 €	208,70 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €
	Part variable	22,8000 €	22,8000 €	22,8000 €	22,8000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €	19,2000 €
<b>SOUS-TOTAL HT</b>		<b>219,97 €</b>	<b>219,97€</b>	<b>295,39 €</b>	<b>250,70 €</b>
<b>TVA 10%</b>		<b>21,9970 €</b>	<b>21,9970 €</b>	<b>29,5390 €</b>	<b>25,0700 €</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>		<b>241,9670 €</b>	<b>241,9670 €</b>	<b>324,9290 €</b>	<b>275,7700 €</b>
<b>PRIX TOTAL TTC PAR M<sup>3</sup> (avec abonnement)</b>		<b>484,0368 €</b>	<b>484,0368 €</b>	<b>706,2693 €</b>	<b>508,6613 €</b>

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



a



b

Figure 34 Evolution du prix de l'eau potable : a) évolution du prix de l'eau potable en € pour 120 m3 consommés TTC ; b) Evolution du prix de l'eau potable en € TTC/m³

Tableau 42 Evolution du prix de l'eau potable

Prix en € TTC/m³		01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Evolution N/N-1
AUBAGNE	Opérateur/gestionnaire	152,90 €	152,90 €	189,49 €	+23,93%
	Surtaxe métropole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	+0,00%
	Agence de l'eau	39,96 €	39,96 €	39,96 €	+0,00%
	TVA	10,61 €	10,61 €	12,62 €	18,97%
	<b>Total</b>	<b>203,47 €</b>	<b>203,47 €</b>	<b>242,07 €</b>	<b>18,97%</b>
LA PENNE SUR HUVEAUNE	Opérateur/gestionnaire	152,90 €	152,90 €	189,49 €	23,93%
	Surtaxe métropole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Agence de l'eau	39,96 €	39,96 €	39,96 €	+0,00%
	TVA	10,61 €	10,61 €	12,62 €	18,97%
	<b>Total</b>	<b>203,47 €</b>	<b>203,47 €</b>	<b>242,07 €</b>	<b>18,97%</b>

CUGES LES PINS	Opérateur/gestionnaire	254,49 €	258,31 €	317,14 €	22,77%
	Surtaxe métropole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Agence de l'eau	44,32 €	44,32 €	44,32 €	+0,00%
	TVA	16,43 €	16,64 €	19,88 €	19,44%
	<b>Total</b>	<b>315,24 €</b>	<b>319,27 €</b>	<b>381,34 €</b>	<b>19,44%</b>
SAINT ZACHARIE	Opérateur/gestionnaire	132,92 €	138,77 €	187,15 €	34,86%
	Surtaxe métropole	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
	Agence de l'eau	33,60 €	33,60 €	33,60 €	+0,00%
	TVA	9,16 €	9,48 €	12,14 €	28,07%
	<b>Total</b>	<b>175,68 €</b>	<b>181,85 €</b>	<b>232,89 €</b>	<b>28,07%</b>

Les prix augmentent entre 2021 et 2023.

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :

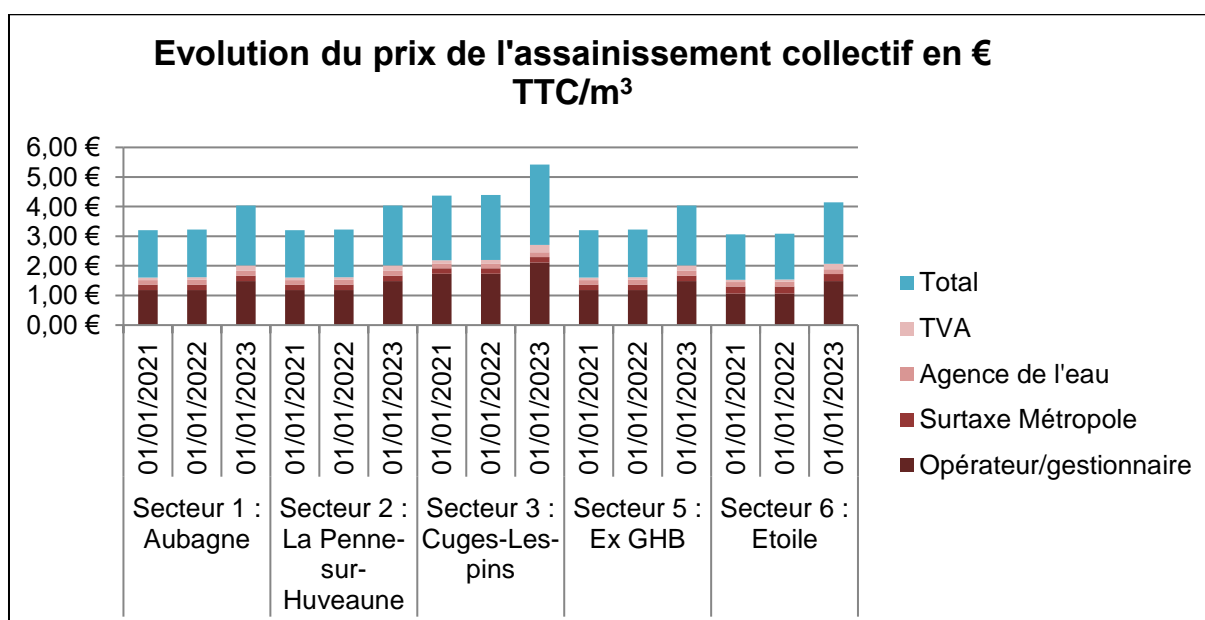


Figure 35 Evolution du prix de l'assainissement collectif

Tableau 43 Evolution du prix de l'assainissement collectif

Prix en € TTC/m <sup>3</sup>		01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Evolution N/N-1
Secteur 1 : Aubagne	Opérateur/gestionnaire	141,76 €	141,76 €	177,97 €	+25,54%
	Surtaxe métropole	22,80 €	22,80 €	22,80 €	+0,00%
	Agence de l'eau	18,00 €	19,20 €	19,20 €	+0,00%
	TVA	10,04 €	10,11 €	22,00 €	117,65%
	<b>Total</b>	<b>192,60 €</b>	<b>193,87 €</b>	<b>241,97 €</b>	24,81%
Secteur 2 : La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	141,76 €	141,76 €	177,97 €	25,54%
	Surtaxe métropole	22,80 €	22,80 €	22,80 €	0,00%
	Agence de l'eau	18,00 €	19,20 €	19,20 €	+0,00%
	TVA	10,04 €	10,11 €	22,00 €	117,65%
	<b>Total</b>	<b>192,60 €</b>	<b>193,87 €</b>	<b>241,97 €</b>	24,81%
	Opérateur/gestionnaire	207,83 €	207,83 €	253,39 €	21,92%

Secteur 3 : Cuges-Les-pins	Surtaxe métropole	22,80 €	22,80 €	22,80 €	0,00%
	Agence de l'eau	18,00 €	19,20 €	19,20 €	+0,00%
	TVA	13,67 €	13,74 €	29,54 €	114,97%
	<b>Total</b>	<b>262,30 €</b>	<b>263,57 €</b>	<b>324,93 €</b>	<b>23,28%</b>
Secteur 4 : Ex GHB	Opérateur/gestionnaire	141,76 €	141,76 €	177,97 €	25,54%
	Surtaxe métropole	22,80 €	22,80 €	22,80 €	0,00%
	Agence de l'eau	18,00 €	19,20 €	19,20 €	+0,00%
	TVA	10,04 €	10,11 €	22,00 €	117,65%
	<b>Total</b>	<b>192,60 €</b>	<b>193,87 €</b>	<b>241,97 €</b>	<b>24,81%</b>
Secteur 5 : Etoile	Opérateur/gestionnaire	127,50 €	127,50 €	177,92 €	39,55%
	Surtaxe métropole	28,80 €	28,80 €	28,80 €	0,00%
	Agence de l'eau	18,00 €	19,20 €	19,20 €	+0,00%
	TVA	9,59 €	9,65 €	22,59 €	134,05%
	<b>Total</b>	<b>183,89 €</b>	<b>185,15 €</b>	<b>248,51 €</b>	<b>34,22%</b>

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :

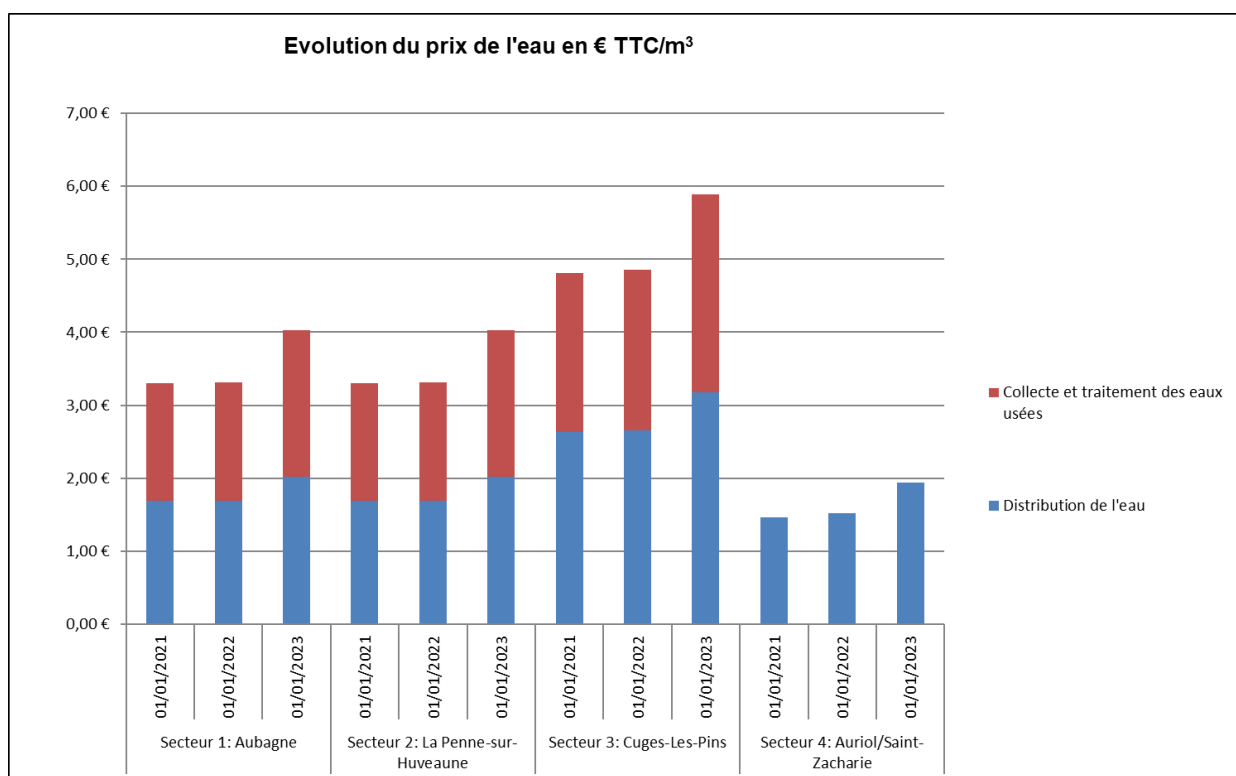


Figure 36 Evolution du prix de l'eau

Tableau 44 Evolution du prix de l'eau

	Prix en €TTC/m³	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	Evolution n/n-1
Secteur 1 : Aubagne	Distribution de l'eau	203,4673 €	203,4673 €	242,0698 €	18,97%
	Collecte et traitement des eaux usées	192,6008 €	193,8668 €	241,9670 €	24,81%
	<b>Total</b>	<b>396,0681 €</b>	<b>397,3341 €</b>	<b>484,0368 €</b>	<b>21,82%</b>
Secteur 2 : La Penne-	Distribution de l'eau	203,4673 €	203,4673 €	242,0698 €	18,97%
	Collecte et traitement des eaux usées	192,6008 €	193,8668 €	241,9670 €	24,81%



sur- Huveaune	<b>Total</b>	<b>396,0681 €</b>	<b>397,3341 €</b>	<b>484,0368 €</b>	<b>21,82%</b>
Secteur 3 : Cuges-Les- Pins	Distribution de l'eau	315,2446 €	319,2747 €	381,3403 €	19,44%
	Collecte et traitement des eaux usées	262,3047 €	263,5707 €	324,9290 €	23,28%
	<b>Total</b>	<b>577,5493 €</b>	<b>582,8454 €</b>	<b>706,2693 €</b>	<b>21,18%</b>
Secteur 4 : Auriol/st Zacharie	Distribution de l'eau				%
	Collecte et traitement des eaux usées				%
	<b>Total</b>				%
Secteur 5 : Etoile	Distribution de l'eau				%
	Collecte et traitement des eaux usées				%
	Redevances et taxes				%
	<b>Total</b>				%
Secteur 6 : Roquevaire	Distribution de l'eau				%
	Collecte et traitement des eaux usées				%
	Redevances et taxes				%
	<b>Total</b>				%

#### 8.4. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur Assainissement Non Collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération n°26-0512 et 27-0512 .  
Le montant et grille de tarif de la PFAC est donné en tableau 44.

Tableau 45 Modalités de calcul de la PFAC

<b>Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel</b>	
Surface plancher inférieure ou égale à 100 m <sup>2</sup>	1 600 euros
Par tranche de 20m <sup>2</sup> supplémentaire	260 euros
<b>Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel</b>	
Par tranche de 20 m <sup>2</sup> supplémentaire	260 euros
<b>Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation collectif</b>	
Par nombre de logement pour une surface de plancher inférieures ou égale à 100 m <sup>2</sup>	1 600 euros
Par tranche de 20 m <sup>2</sup> supplémentaire de surface plancher par logement	260 euros

Le montant total des recettes 2022 liées à la PFAC s'élève à 1 195 500 €.

## 9. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### Faits marquants en 2022

- La SPL a animé deux ateliers de réflexions autour des thèmes du développement durable avec la SPL Façonéo : les ateliers ont permis dégager des actions pouvant être entreprise pour favoriser des technologies d'économie d'eau dans les constructions neuves telles que les mousseurs, la réutilisation des eaux grises pour les eaux de toilettes et la mise en place de collecteurs d'eaux de pluie.
- La SPL a accueilli 309 écoliers en 2022 sur ces sites de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour sensibiliser les générations futures à la préservation de l'eau au travers de visites pédagogiques sur sites animés par les employés de la structure.

### 9.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

#### 9.1.1. Bilan Carbone et certification

En 2021, l'étude menée par Objectif carbone a permis de réaliser un premier diagnostic des émissions de gaz à effet de serre en prenant pour modèle l'année 2020. L'objectif de l'étude était de pouvoir mettre en place au sein de l'Eau des Collines, une méthodologie de suivi de l'empreinte carbone de la structure afin que ces données puissent être actualisées chaque année.

L'empreinte carbone totale de la structure est de 1714 T d'équivalents CO<sub>2</sub>e émis en 2020 avec la répartition suivante :

- **559 T** CO<sub>2</sub>e pour les activités Eau Potable
  - o Soit 10.9 Kg de CO<sub>2</sub>/hab desservis/an
- **945 T** CO<sub>2</sub>e pour les activités liées à l'assainissement collectif.
  - o Soit 14.5 kg de CO<sub>2</sub>/hab desservis/an

Cette étude a permis notamment d'évaluer la quantité de carbone immobilisés au sein de notre patrimoine réseaux.

Des préconisations pour réduire l'empreinte carbone de la société ont été proposées qui pourront permettre à terme d'orienter certains de nos procédés pour être plus en accord avec des objectifs de développement durable.

### 9.1.2. Les actions de communications dans le cadre de l'Opération Collective pour la lutte contre les pollutions dans le milieu naturel

Dans le cadre du projet « opération collective » financé par l'Agence de l'Eau, la SPL L'Eau des Collines a mené plusieurs actions de sensibilisation à l'environnement auprès des acteurs économiques et industriels du secteur d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune.

Sur les 268 entreprises prioritaires identifiées au 10 décembre 2022, 40% ont été diagnostiquées. Parmi les 54 entreprises concernées par un arrêté d'autorisation, 50 ont un arrêté d'autorisation signé ou en cours de signature, soit 92% du total.

En parallèle de la régularisation administrative des établissements, un travail très important de suivi et de relance des sociétés a été effectué afin de les amener à respecter les prescriptions définies dans leurs arrêtés d'autorisation et à effectuer les mises en conformité le cas échéant. En 2022, 4 entreprises ont réalisé des travaux de mise en conformité et 2 entreprises ont monté des dossiers de demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau pour des études et travaux de réduction de la pollution.

**Tableau VIII. Principaux indicateurs de suivi de l'Opération Collective pour la période 2017 à 2022**

<b>INDICATEURS</b>	<b>TOTAL (février 2017 à décembre 2022)</b>
Entreprises prioritaires	<b>268</b>
Nombre d'entreprises contactées	<b>436</b>
Diagnostics réalisés	<b>219<sup>1</sup></b>
Nombre d'entreprises avec arrêté d'autorisation signé	<b>50</b>
Dossiers de subvention déposés	<b>13</b>
Dossiers de subvention acceptés	<b>11</b>

L'évolution de la progression des diagnostics présentés dans la figure 7 montre l'augmentation constante des diagnostics depuis le début de l'opération, à l'exception de la première partie de l'année 2019, année de transition entre deux contrats. Le nombre de diagnostics réalisés depuis 2017 atteint 219 à la fin de l'année 2022.

### 9.1.3. Les actions de sensibilisations des écoliers à la préservation de l'eau

Enfin, La SPL Eau des Collines a réalisé des actions de sensibilisation à la problématique de l'eau auprès de 309 écoliers en réalisant des visites pédagogiques animé par un employé de la structure, sur les sites de l'Usine de production d'eau potable et de la station d'épuration d'Auriol.

---

<sup>1</sup> Le nombre de diagnostics effectués depuis 2017 comprend des entreprises qui ne figurent pas sur la liste des 268 entreprises prioritaires, la Liste d'établissements prioritaires ayant été mise à jour en 2020.

Les origines des groupes d'écoliers accueillis lors de ces visites pédagogiques sur chacun des sites sont données dans les tableaux 70 et 71.

Tableau 46 Visites pédagogiques effectuées sur l'Usine de potabilisation du Pin vert (Aubagne) :

<b>Visites pédagogiques Usine de production d'eau potable Pin vert en 201</b>					
<b>Date</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Ville</b>	<b>Classe</b>	<b>Nbre d'élèves</b>
14/10/2022	Ecole Antide Boyer	16 Avenue Antide Boyer	Aubagne	CE1 /CE2	25
03/06//2022	Ecole Paul Eluard	74 Pierre Brossolette	Aubagne	CM1/CM2	26
			<b>TOTAL enfants sensibilisés</b>		51

Tableau 47 Visites pédagogiques effectuées sur la STEP d'Auriol en 2021

Visites pédagogiques STEP Auriol en 2021					
Date	Etablissement	Adresse	Ville	Classe	Nbre d'élèves
26/01/2022	Lycée Pastré Grande Bastide	32 Traverse Pastré	Marseille	Seconde	23
02/02/2022	Lycée Pastré Grande Bastide	32 Traverse Pastré	Marseille	Seconde	23
18/03/2022	Ecole Antide Boyer	16 Avenue Antide Boyer	Aubagne	CM1	23
18/03/2022	Ecole Antide Boyer	17 Avenue Antide Boyer	Aubagne	CM1	23
31/03/2022	EE Paul Elouard	22 Avenue de la Gare	La Bouilladisse	CE2	26
08/04/2022	EE Louis Aragon	La Bardeline	Auriol	CM2	27
24/05/2022	EE Louis Aragon	La Bardeline	Auriol	CM2	28
30/05/2022	Ecole Victor Hugo	Avenue Marcel Paul	Aubagne	CM2	24
02/06/2022	EE Paul Elouard	74 Avenue Pierre Brossolette	Aubagne	CE1/CE2	26
07/06/2022	Ecole Jean Rostand	Rue des Ecoles	Auriol	CM2	35
13/10/2022	Ecole Antide Boyer	16 Avenue Antide Boyer	Aubagne	CM1/CM2	25
				<b>TOTAL enfants sensibilisés</b>	<b>258</b>



- Equipements véhicules électriques

L'Eau des collines s'est dotée de 2 véhicules électriques et de deux bornes de rechargements.



## ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>Indicateurs de performance du service public de l'eau potable</b>	Unité	<b>SPL L'Eau des Collines/SPL</b>
<b>INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS</b>		
D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (facture INSEE)	€	120,31
VP.177 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant au délégataire	€	99,80
VP.178 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	€	0,00
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m <sup>3</sup>	€	24,74
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	3,77
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	0,00
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	3,25
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	3,82
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	20,92
<b>INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU</b>		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	155
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	75
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m <sup>3</sup>	6 141 459
VP.059 - Volume produit	m <sup>3</sup>	5 870 106
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m <sup>3</sup>	310 591
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m <sup>3</sup>	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	48
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION</b>		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m <sup>3</sup>	28 770
Volume exporté hors métropole	m <sup>3</sup>	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m <sup>3</sup>	4 323 816
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m <sup>3</sup>	276 043
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m <sup>3</sup>	4 599 859
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m <sup>3</sup>	8 160
VP.220 - Volume de service du réseau	m <sup>3</sup>	273 763
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	304,48
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	79,45
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	12,1
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	9,6

VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	7,91
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,09
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,52
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	119
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	19 208
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	112 644
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	47
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,45
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		21
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,09
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité ( <i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i> )	€	2 020,38
Volume facturés	m <sup>3</sup>	4 599 859
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	2 020,3800
VP.182 - Encours total de la dette	€	0
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	0
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	956 403
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	13 093 877
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,07

<b>Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif</b>	<b>Unité</b>	<b>SPL L'Eau des Collines/SPL</b>
<b>INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS</b>		
D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (facture INSEE)	€	178
VP.177 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant au délégataire	€	154
VP.178 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	€	24
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m <sup>3</sup>	€	19
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	0
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	0
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	9
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	19
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE</b>		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	39
VP.077 - Linéaire de réseau ( <i>hors branchements</i> )	km	328,11
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85
VP.046 - Nombre de points noirs	u	26
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,92
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,44
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,50
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,27
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	107
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION</b>		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 062,44
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5		1 091,13
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	44
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	35
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100,00
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER</b>		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	100
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	

VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	38 580
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	66
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	21
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	3,15
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité ( <i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i> )	€	2 020,38
VP.068 - Volume facturé	m <sup>3</sup>	3 328 774
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,0006
VP.182 - Encours total de la dette	€	0
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	0
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	956 403
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	13 093 877
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,07

<b>Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif</b>	Unité	SPL L'Eau des Collines/SPL
<b>INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE</b>		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	110 719
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	34
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	38 189
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	u	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0
<b>INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS</b>		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	13 846
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	393
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	1
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	2 135
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	0
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	0
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	0
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	0
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	0
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	0
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0
<b>INDICATEUR DE CONFORMITÉ</b>		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	973
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	1 118
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	2 156
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	96,99
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	21
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	44
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0
<b>INDICATEUR FINANCIER</b>		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132

DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	91 293
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	88
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	198
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	573
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	56
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	80
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	131
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	NC
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	NC
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	211
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	338
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	N
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N

VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)

O/N

N



## ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Régie/SPL	AUBAGNE	LA PENNE-SUR-HUVEAUNE	CUGES-LES-PINS	SAINT-ZACHARIE
<b>INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS</b>						
D102.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (facture INSEE)	€	120,31	196,46	196,46	302,16	181,85
VP.177 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant au délégataire	€	99,80	161,31	161,31	272,02	146,40
VP.178 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	€	0,00				
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m <sup>3</sup>	€	24,74	42,16	42,16	46,76	35,45
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	3,77	-	-	44,19	29,89
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	0,00	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	3,25	5,50	5,50	5,50	5,50
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	3,82	6,71	6,71	11,31	-
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	20,92	35,45	35,45	35,45	35,45
<b>INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU</b>						
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	155	108		29	18
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0		0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100,00	100,00		100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	75	32		28	15
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0		0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00	# DIV/0	100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m <sup>3</sup>	6 141 459	5 418 311		502 023	221 125
VP.059 - Volume produit	m <sup>3</sup>	5 870 106	4 932 412		502 023	435 671
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m <sup>3</sup>	310 591	96 045		0	214 546
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m <sup>3</sup>	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	48				
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION</b>						
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m <sup>3</sup>	28 770	28 770		0	0
Volume exporté hors métropole	m <sup>3</sup>	0				
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m <sup>3</sup>	4 323 816	3 633 586		347 001	343 229
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m <sup>3</sup>	276 043	273 662		1 214	1 167
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m <sup>3</sup>	4 599 859	3 907 248		348 215	344 396
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m <sup>3</sup>	8 160	6 800		560	800
VP.220 - Volume de service du réseau	m <sup>3</sup>	273 763	269 842		3 254	667
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	304,48	242,09		24,48	37,91
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	79,45	83,78		70,12	79,30
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m <sup>3</sup> /km/j	12,1	12,4		17,3	6,6
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m <sup>3</sup> /km/j	9,6	9,3		17,1	6,5
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	7,91				
VP.141 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année	km	1,09	0,80		0,00	0,29
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,52				
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	119	120	120	120	115
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER</b>						
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	19 208	12 174	2 292	2 252	2 490
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	112 644	48 371	6 521	5 520	6 051
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	47	18	2	9	18
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,45	1,48	0,87	4,00	7,23
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2				
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100				
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		21				
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,09	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE</b>						
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	2 020,38				
Volume facturés	m <sup>3</sup>	4 599 859	3 508 880	398 368	348 215	344 396
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	2 020,3800	# REF	# REF	# REF	# REF
VP.182 - Encours total de la dette	€	0				
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	0				
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0				
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	956 403	742 533,73	7 4319,14	9 4885,49	428 042,18
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	13 093 877	9 994 699,31	1 009 941,80	1 084 627,60	1 011 366,18
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,07	0,08	0,04	0,09	0,04

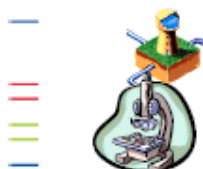


Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Régie/SPL	Aubagne	La Penne s/Huveaune	Cuges les Pins	Saint-Zacharie	Auriol	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Roquevaire	Saint-Savournin
<b>INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS</b>														
D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (facture INSEE)	€	178	181	181	254	215		227	227	227	227	227	227	227
VP.177 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant au délégataire	€	154	155,94	155,94	228,61	189,46		195,50	195,50	195,50	195,50	195,50	195,50	195,50
VP.178 - Montant de la facture 120m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	€	24	25,08	25,08	25,08	25,08		31,68	31,68	31,68	31,68	31,68	31,68	31,68
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m <sup>3</sup>	€	19	21,12	21,12	21,12	21,12		21,12	21,12	21,12	21,12	21,12	21,12	21,12
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	0	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	0	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	9	10,00	10,00	10,00	10,00		10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 - Agences de l'eau (redévance modernisation des réseaux)	€	19	21,12	21,12	21,12	21,12		21,12	21,12	21,12	21,12	21,12	21,12	21,12
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE</b>														
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	39	35	3	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	328,11	123,46	25,81	8,60	19,32	36,40	5,05	8,82	16,41	15,65	29,50	29,38	9,71
P202.28 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85
VP.046 - Nombre de points noirs	u	26	10	0	3	3	2	0	0	2	1	0	3	2
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,92	8,10	0,00	34,90	15,53	5,49	0,00	0,00	12,19	6,39	0,00	10,21	20,60
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,44												
VP.141 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année	km	0,50												
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,27		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00												
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	107	110	110	100	110	110	100	100	100	100	100	100	100
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION</b>														
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 062,44			499,33		563,11							
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	kg DBO5/j	1 091,13		746,49			10,35			44,43	134,15	80,87	74,84	
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00												
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00												
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		44			20		24							
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes		35			11		24							
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00		# DIV/0!		# DIV/0!				# DIV/0!	# DIV/0!	# DIV/0!	# DIV/0!	# DIV/0!
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en Tonne de MS	TMS	629		583	46									
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100												
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER</b>														
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	25 332	8 394	2 021	1 067	1 842	2 752	191	793	1 239	1 164	1 924	2 953	990
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	72 530	32 861	5 737	2 359	4 494	7 769	460	1 715	2 914	2 527	4 133	5 390	2 172
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	38 580	12 000	2 300	2 400	4 600	4 600	790	1 010	2 650	1 700	2 560	4 820	1 550
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	66	70	88	49	77	60	24	79	47	68	75	61	64
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u													
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,00		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	u	21												
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000hab	3,15		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE</b>														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	2 020,38												
VP.068 - Volume facturé	m <sup>3</sup>	3 328 774												
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m <sup>3</sup>	0,0006		# DIV/0!		# DIV/0!				# DIV/0!	# DIV/0!	# DIV/0!	# DIV/0!	# DIV/0!
VP.182 - Encours total de la dette	€	0												
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	0												
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	# DIV/0!												
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	956 403												
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	13 093 877												
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	0,07												



Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Régie/SPL	Aubagne	Auriol	Belcodene	Cadolive	Cuges les Pins	La Boulladisse	La Destrousse	La Penne s/ Huveaune	Peypin	Roquevaire	Saint-Savournin	Saint-Zacharie
<b>INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE</b>														
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	110 719	47 659	12 929	1 954	2 206	5 201	6 337	3 801	6 506	5 624	8 965	3 442	6 075
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	34	31	40	73	23	53	54	34	13	23	37	33	35
D301.0 - Évolution du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	38 189	14 798	5 160	1 494	491	2 842	3 423	1 274	2 769	1 491	3 595	1 270	1 581
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80
DC.304 - Nombre d'ÉFP salariés du SPANC	u	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
<b>INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS</b>														
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	13 844	3 780	1 828	421	227	1 185	1 455	587	271	695	1 970	579	648
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	393	110	54	33	4	33	39	13	2	24	47	14	20
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées	u	2 135	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
<b>INDICATEUR DE CONFORMITÉ</b>														
VP.164 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	973	217	92	75	10	169	113	26	4	47	121	44	55
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	1 118	306	165	52	16	108	120	28	7	71	143	37	65
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	2 154	538	273	127	26	281	243	54	11	124	270	83	124
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	96,99	97,21	94,14	100,00	100,00							97,59	96,77
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	21	5	7			3	3	1			1		1
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôlé	u	44	10	9	0	0	1	7	1	0	6	5	2	3
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>INDICATEUR FINANCIER</b>														
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132	132
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	91 293												
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0												
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88	88
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	198	198	198	198	198	198	198	198	198	198	198	198	198
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0												
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	573												
DC.329 - Abonnement par le budget général	€	0												
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O												
<b>INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE</b>														
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	56	23	2	9	2	3	2	2		3	7	1	2
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	80	28	15	2	2	5	4	2		5	10	1	6
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	131	86	4	4	12	2	1	1		4	7	1	5
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	211	112	19	8	3	17	8	3		11	17	2	11
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	338	87	52	24	2	31	37	11	2	21	40	13	18
VP.335 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	NC	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC [O/N]	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique [O/N]	O/N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique [O/N]	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique [O/N]	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers [O/N]	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation [O/N]	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle [O/N]	O/N	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception [O/N]	O/N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site [O/N]	O/N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N





### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION DE SAINT-ZACHARIE**  
 Gestionnaire du réseau : **METROPOLE AIX-MARSEILLE**  
 Exploitation du réseau : **SPL EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE DE LA BRISE Procédure de protection terminée  
 Station de production : STATION LA CASTILLANE

### Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,7 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,6 °F Valeur minimale atteinte : 15,2 °F Valeur maximale atteinte : 31,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 366 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,055 mg/L

### Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.  
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 23 mars 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale du Var - avenue Charles Barnier - 83076 TOULON Cedex  
 Email : [ars-paca-dt83-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-paca-dt83-sante-environnement@ars.sante.fr)

### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS EST**  
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**  
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : DAUSSERAND Procédure de protection terminée  
 Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours  
 Station de production : PUYRICARD  
 Station de production : SAINTE-MADELEINE



### Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 11 mg/L Valeur moyenne : 9,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,6 °F Valeur minimale atteinte : 23,2 °F Valeur maximale atteinte : 25,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 366 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,075 mg/L

### Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.  
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 17 février 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

### CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**  
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**  
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée  
 Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée  
 Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours  
 Station de production : LE PIN VERT

### Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 108 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18 mg/L Valeur moyenne : 6,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 29,4 °F Valeur minimale atteinte : 16,8 °F Valeur maximale atteinte : 47 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 732 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,135 mg/L

### Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.  
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 17 février 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.pv.fr](http://www.eaupotable.sante.pv.fr)



**ABSENCE**  
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



**TEMPERATURE**  
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS OUEST**  
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**  
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : JARDIN DE LA VILLE Procédure de protection terminée  
 Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours  
 Station de production : JARDIN DE LA VILLE  
 Station de production : PUYRICARD

**Qualité de l'eau distribuée en 2022**

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 11 mg/L Valeur moyenne : 10 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,2 °F Valeur minimale atteinte : 23,2 °F Valeur maximale atteinte : 25,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 366 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

**Conclusion sanitaire :**

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.  
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 17 février 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.paca.fr](http://www.eaupotable.sante.paca.fr)



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

**NOUS CONTACTER :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
Tél : **04.42.62.45.00** Fax : 04.42.62.45.09  
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97

**NOUS ECRIRE :**

L'EAU DES COLLINES  
140, av. du Millet  
Z.I. Les Paluds  
13785 AUBAGNE CEDEX

[www.eaudescollines.fr](http://www.eaudescollines.fr)

MM COCONI ET DELANNOY  
20 BOULEVARD DES TAMARIS  
13400 AUBAGNE

**TITULAIRE DU CONTRAT :**

MM COCONI ET DELANNOY .

**Adresse desservie :**

20 BOULEVARD DES TAMARIS  
13400 AUBAGNE

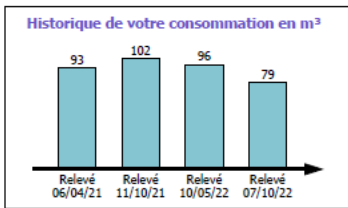
**RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE**

Distribution de l'eau	187,41 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	220,85 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	63,28 € TTC
<b>Total TTC</b>	<b>471,54 € TTC</b>

**NET A PAYER 471,54 € TTC**

Consommation : 120 m<sup>3</sup> à 3,8253 € le m<sup>3</sup>  
Soit : 0,00383 € le litre (hors abonnement)

**Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 5 avril 2024.**



Message (s)  
Facture type 120 - 2023

**Comment régler votre facture**  
- Mensualisation ou prélèvement simple. Formulaire à remplir.  
- Carte bancaire en ligne sur <https://monespace.eaudescollines.fr>  
- TIP à déter et signer. Joindre un RIB la première fois.  
- Chèque libellé à l'eau des Collines et joint au TIP non signé.  
- Virement : coordonnées bancaires au verso.

Vos coordonnées bancaires

IBAN : FR76 4255 9000 3141 0120 8395 941  
BIC : CCOPFRPPXXX  
RUM : TIP55600000000010048940000565666

Date et Lieu \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

MM COCONI ET DELANNOY  
20 BOULEVARD DES TAMARIS  
13400 AUBAGNE  
Facture n° : 565666

ICS : FR64222630910

**TIPSÉPA**  
CENTRE : 10

Montant en euros  
**471,54**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez L'EAU DES COLLINES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'EAU DES COLLINES. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER**

070010048947 DELANNOY EMMANUEL FR7642559000314101208395941  
556000000144 14000000010048940000565666986110 47154



Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>Distribution de l'eau</b>				<b>177,64</b>		<b>187,41</b>
Abonnement	du 01/01/23 au 01/01/23	1	11,8500	11,85	5,5%	12,50
Consommation en m3	du 01/01/23 au 01/01/23	50	0,5826	29,13	5,5%	30,73
Consommation en m3	du 01/01/23 au 01/01/23	70	1,9523	136,66	5,5%	144,18
<b>Collecte et/ou traitement des eaux usées</b>				<b>200,77</b>		<b>220,85</b>
Consommation en m3 part collectivités Métropole	du 01/01/23 au 01/01/23	120	0,1900	22,80	10,0%	25,08
Consommation en m3 part Eau des Collines	du 01/01/23 au 01/01/23	120	1,4831	177,97	10,0%	195,77
<b>Organismes publics Agence de l'eau</b>				<b>59,16</b>		<b>63,28</b>
Lutte contre la pollution	du 01/01/23 au 01/01/23	120	0,2800	33,60	5,5%	35,45
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/01/23 au 01/01/23	120	0,1600	19,20	10,0%	21,12
Préservation des ressources en eau	du 01/01/23 au 01/01/23	120	0,0530	6,36	5,5%	6,71
<b>Total général</b>				<b>437,57</b>		<b>471,54</b>

## Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
217,60 €	5,50	11,97 €
219,97 €	10,00	22,00 €

## Détail des montants

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
437,57 €	33,97 €	471,54 €	0,00 €	<b>471,54 €</b>

**EAU POTABLE :**

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

**ASSAINISSEMENT :**

Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

**CONSOMMATION :**

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m<sup>3</sup>.

**L'EAU DES COLLINES :**

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

**COLLECTIVITÉS :**

Montant reversé aux collectivités garantes du service public (CAPAE)

**AGENCE DE L'EAU :**

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

**Le règlement de service est disponible sur simple demande**

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

ANNEXE 5 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CA)

Compte de résultat année 2022 - données en €	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2022
<b>Produits</b>				
EAU AUBAGNE ET LPSH			5 308 533,80	5 308 533,80
EAU CUGES			788 005,66	788 005,66
EAU SAINT-ZACHARIE			485 115,67	485 115,67
<b>Chiffre d'affaires eau</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 581 655,13</b>	<b>6 581 655,13</b>
FACTURATION PART EDC	4 044 526,92			4 044 526,92
FACTURATION PART CT4 (CA REVERSE)	647 527,70			647 527,70
PFAC	1 196 500,00			1 196 500,00
<b>Chiffre d'affaires assainissement</b>	<b>5 888 554,62</b>	<b>0,00</b>		<b>5 888 554,62</b>
TRAVAUX BRANCHEMENTS	179 239,28		734 847,77	914 087,05
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		91 293,00	0,00	91 293,00
PRESTATIONS DE SERVICES	27 674,65	572,58	10 316,73	38 563,96
<b>Chiffres d'affaires - autres prestations facturées</b>	<b>206 913,93</b>	<b>91 865,58</b>	<b>745 164,50</b>	<b>1 043 944,01</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6 095 468,55</b>	<b>91 865,58</b>	<b>7 326 819,63</b>	<b>13 514 153,76</b>
REDEVANCE AST. REVERSEMENTS	1 655 754,57			1 655 754,57
PRIMES AGENCE DE L'EAU	72 598,50			72 598,50
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	28 388,04	303,50	24 265,95	52 957,49
<b>Recettes d'exploitation hors produits reversés</b>	<b>7 852 209,66</b>	<b>92 169,08</b>	<b>7 351 085,58</b>	<b>15 295 464,32</b>
REVERSEMENTS AGENCE DE L'EAU	501 536,91		1 522 821,24	2 024 358,15
<b>Recettes reversées</b>	<b>501 536,91</b>		<b>1 522 821,24</b>	<b>2 024 358,15</b>
<b>TOTAL recettes d'exploitation</b>	<b>8 353 746,57</b>	<b>92 169,08</b>	<b>8 873 906,82</b>	<b>17 319 822,47</b>
<b>Charges</b>				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES ET ETUDES	397 023,60	3 642,17	2 972 062,72	3 372 728,49
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 514 806,64	11 771,31	1 372 296,28	2 898 874,23
IMPOTS (HORS IS) ET TAXES	53 080,59	623,06	49 693,01	103 396,66
PERSONNEL	1 307 686,06	98 566,88	1 224 230,20	2 630 483,14
PROVISIONS POUR DEPRECIAT. ACTIF CIRCULANT	95 922,12	858,64	68 482,07	165 262,83
MPM GEOLIDE	2 960 434,06			2 960 434,06
CHARGES DE GESTION COURANTE	164 739,09	1 720,85	137 249,17	303 709,11
<b>Charges d'exploitation hors reversement de recettes</b>	<b>6 493 692,16</b>	<b>117 182,91</b>	<b>5 824 013,45</b>	<b>12 434 888,52</b>
<b>REVERSEMENT DE RECETTES</b>	<b>1 225 328,25</b>		<b>1 356 204,76</b>	<b>2 581 533,01</b>
<b>TOTAL charges d'exploitation</b>	<b>7 719 020,41</b>	<b>117 182,91</b>	<b>7 180 218,21</b>	<b>15 016 421,53</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>634 726,16</b>	<b>-25 013,83</b>	<b>1 693 688,61</b>	<b>2 303 400,94</b>
<b>Budget d'investissement</b>				
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT RESEAUX	1 519 333,33		1 593 033,33	3 112 366,66
DEPENSES RENOUVELLEMENT RESEAUX ET COMPTEURS ANNEE N	2 464 007,45	250,71	1 600 439,63	4 064 697,79
AMORTISSEMENTS	161 234,49	292,54	200 028,90	361 555,93
DEPENSES D'ETUDES	63 042,83		35 460,00	98 502,83
SUBVENTIONS	267 914,57		51 073,33	318 987,90
REPRISES DE PROVISIONS	3 368 965,29	1 956,79	1 388 273,69	4 759 195,77
PRODUCTION IMMOBILISEE	6 750,43		35 468,42	42 218,85
<b>RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>563 987,81</b>	<b>-1 413,54</b>	<b>1 954 146,42</b>	<b>2 516 720,69</b>
PRODUITS FINANCIERS	8 913,36	104,62	8 344,52	17 362,50
CHARGES FINANCIERES	1 301,00			1 301,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	570,87	6,70	269 382,46	269 960,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 694,50	55,10	4 394,89	9 144,49
IMPOTS SUR LES BENEFICES	13 681,09		2 372,91	16 054,00
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>60 545,99</b>	<b>-23 544,07</b>	<b>10 501,37</b>	<b>47 503,29</b>



**Tarif général par  
communes  
Année 2023**

<b>AUBAGNE - LA PENNE SUR HUVEAUNE</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Distribution de l'eau			
Part abonnement semestriel diamètre 15	11,8500 €	5,50%	12,50 €
Tranche annuelle 1 : 0 - 50 m <sup>3</sup>	0,5826 €	5,50%	0,6146 €
Tranche annuelle 2 : > 50 m <sup>3</sup>	1,9523 €	5,50%	2,0597 €
Lutte contre la pollution	0,2800 €	5,50%	0,2954 €
Préservation des ressources en eau	0,0530 €	5,50%	0,0559 €
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4831 €	10,00%	1,6314 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,1900 €	10,00%	0,2090 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,1760 €

<b>CUGES LES PINS</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Distribution de l'eau			
Part abonnement semestriel	44,1922 €	5,50%	46,62 €
Tranche semestrielle : 0 - 30 m <sup>3</sup>	0,6381 €	5,50%	0,6732 €
Tranche semestrielle : 31 - 50 m <sup>3</sup>	1,8437 €	5,50%	1,9451 €
Tranche semestrielle : 51 à 90 m <sup>3</sup>	2,2594 €	5,50%	2,3837 €
Tranche semestrielle : > 91 m <sup>3</sup>	2,7457 €	5,50%	2,8967 €
Lutte contre la pollution	0,2800 €	5,50%	0,2954 €
Préservation des ressources en eau	0,0893 €	5,50%	0,0942 €
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	2,1116 €	10,00%	2,3228 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,1900 €	10,00%	0,2090 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,1760 €

<b>ROQUEVAIRE</b>
-------------------



TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4203 €	10,00%	1,5623 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,1900 €	10,00%	0,2090 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,1760 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,7703 €</b>		<b>1,9473 €</b>

<b>AURIOL</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,7392 €	10,00%	1,9131 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,1900 €	10,00%	0,2090 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,1760 €
<b>TOTAL</b>	<b>2,0892 €</b>		<b>2,2981 €</b>

<b>ST ZACHARIE</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Part abonnement semestriel diamètre 15	33,1600 €	5,50%	34,9838 €
Tranche de consommation annuelle : 0 - 50 m <sup>3</sup>	0,6359 €	5,50%	0,6709 €
Tranche de consommation annuelle > 50 m <sup>3</sup>	1,2719 €	5,50%	1,3419 €
Lutte contre la pollution	0,2800 €	5,50%	0,2954 €
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,7392 €	10,00%	1,9131 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,1900 €	10,00%	0,2090 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,1760 €
<b>TOTAL</b>	<b>2,0892 €</b>		<b>2,2981 €</b>

<b>BELCODENE</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4831 €	10,00%	1,63141 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,2400 €	10,00%	0,26400 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,17600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,8831 €</b>		<b>2,07141 €</b>

<b>CADOLIVE</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4831 €	10,00%	1,63141 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,2400 €	10,00%	0,26400 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,17600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,8831 €</b>		<b>2,0714 €</b>

<b>LA BOUILLADISSE</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4831 €	10,00%	1,63141 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,2400 €	10,00%	0,26400 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,17600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,8831 €</b>		<b>2,0714 €</b>

<b>LA DESTROUSSE</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4831 €	10,00%	1,63141 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,2400 €	10,00%	0,26400 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,17600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,8831 €</b>		<b>2,0714 €</b>

<b>PEYPIN</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4831 €	10,00%	1,63141 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,2400 €	10,00%	0,26400 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,17600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,8831 €</b>		<b>2,0714 €</b>



<b>SAINT SAVOURNIN</b>			
TARIF DOMESTIQUE PAR M3 D'EAU CONSOMMÉ	P.U HT	TVA	P.U TTC
Collecte et traitement des eaux usées			
Part l'Eau des Collines	1,4831 €	10,00%	1,63141 €
Part Métropole - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	0,2400 €	10,00%	0,26400 €
Part organismes publics : modernisation des réseaux	0,1600 €	10,00%	0,17600 €
<b>TOTAL</b>	<b>1,8831 €</b>		<b>2,0714 €</b>

